LE DEVOIR

fais ce que dois

DUSSAULT

La grande librairie du
2955, BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL
est ouverte ce soir

Vol. LXIX - No 14 | Ensoleillé. Maximum – 6. | Montréal, jeudi 20 janvier 1977 | Férie | 25 CENTS

La conclusion d'un groupe d'experts

Mirabel peut être ouvert aux unilingues français

par Guy Deshaies

Le groupe d'études du ministère des Transports du Canada, chargé d'examiner la possibilité d'introduire le bilinguisme à l'aéroport de Mirabel, recommande effectivement de faire de Mirabel le premier aéroport international canadien bilingue pour le vol à vue (VFR).

Le rapport officiel des quatre experts n'a pas été remis encore mais l'esquisse des conclusions finales a circulé en coulisses hier tandis que les juges Chouinard, Heald et Sinclair entendaient des experts du ministère expliquer le fonctionnement des systèmes de communications aériennes au Canada dans la salle de bal de l'hôtel Windsor.

La commission d'enquête se penche présentement sur l'opportunité de rendre bilingues les aéroports de Saint-Hubert, Mirabel et Dorval pour le vol à vue.

Déjà un rapport favorable au bilinguisme à Saint-Hubert a été remis à la commission mais on attendait ces jours-ci celui du groupe d'études sur Mirabel.

Les quatre experts de ce groupe sont MM. C.G. Foy, G. Milner, B. Parrish et R. Bérubé, tous spécialistes des communications aériennes au ministère des Transports.

Ils recommandent unanimement que le bilinguisme soit introduit à Mirabel pour le vol à vue à la condition que les avions soient munis de "transpondeurs" (activateurs radar servant à l'identification positive de l'avion) et sous réserve que des restrictions soient imposées aux heures de pointe.

Les experts révèlent qu'ils ont eu une première rencontre le 18 novembre 76 et qu'ils en sont venus à ces conclusions le 20 décembre dernier.

Ils expliquent que très peu d'avions atterrissent ou décollent de Mirabel en vol à vue mais qu'un certain nombre traversent la zone aérienne couverte par Mirabel. Ils disent avoir constaté que généralement ce sont des pilotes expérimentés puisque les novices se tiennent naturellement à l'écart de cette zone où circulent des appareils lourds.

Les auteurs du rapport estiment que Mirabel doit demeurer un aéroport de vol aux instruments à cause de sa vocation internationale mais que la région couverte par Mirabel ne doit pas être interdite aux pilotes unilingues français qui doivent présentement l'éviter notamment pour les vols vers les Laurentides.

Ils croient que la circulation augmentera à Mirabel en créant le vol à vue bilingue, que cela n'influera pas sur le personnel puisque les contrôleurs sont déjà bilingues et que la fréquence n'exigera pas un surcroît de travail.

Enfin les experts font remarquer qu'il sera loisible pour les pilotes commerciaux de s'adresser en français à la tour de contrôle de Mirabel lorsqu'ils sont en VFR. Déjà il arrive que des communications en français s'échangent en IFR par le centre terminal de Québec avec des pilotes notamment d'Air France, de Royal Air Maroc et d'Aeroflot en route sur Montreal.

Hier, à la commission, M. Archie Novokowski, directeur de la circulation aé-

Voir page 6: Mirabel

Pour faciliter un règlement à l'UQAM

Une vaste enquête sur l'Université

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Venant quelque 15 ans après la création de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, dite Commission Parent, une autre grande enquête sera instituée, cette fois sur l'enseignement universitaire, pour réexaminer toute la question de la mission et des structures de l'université québécoise dans le dernier quart du 20e siècle.

Cette décision a été arrêtée hier par le Conseil des ministres et rendue publique par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, lors de la rencontre habituelle avec la presse qui suit la réunion hebdomadaire du cabinet.

Même si une telle décision intervient dans le cadre du conflit qui paralyse depuis plusieurs mois l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le gouvernement désirant offrir de toute évidence une porte de sortie aux deux parties en présence, la portée de cette décision est toutefois beaucoup plus large.

Le ministre de l'Éducation reconnaît que dans l'esprit du gouvernement, de graves problèmes existent partout dans le monde universitaire, et qu'en conséquence l'enquête qui sera instituée s'appliquera à l'ensemble des universités du Québec. Il n'exclut pas qu'une telle enquête puisse déboucher sur une loi-cadre, tout dépendant des recommandations qui seront présentées au gouvernement.

Rappelons que l'UQAM n'est pas la seule université aux prises avec un certain nombre de problèmes. Les autres constituantes de l'Université du Québec sont aussi en négociation, l'un des problèmes au coeur de toutes ces négociations étant la réforme Després. Cette réforme met notamment en cause le principe de la participation des professeurs et des étudiants à la gestion de l'université. L'Université Laval, à Québec, se relève à peine, quant à elle, d'une longue grève des professeurs qui mettait également en cause des principes similaires de participation.

Les détails pertinents à la mise sur pied de cette enquête n'ont pas encore été définis, qu'il s'agisse du mécanisme d'enquête même ou du mandat précis qui sera confié aux enquêteurs. La seule chose qui semble certaine a trait à la durée du mandat, M. Morin désirant obtenir un rapport avant la prochaine ronde de négociations dans les universités, donc deux ou trois ans. Toutes ces questions seront arrêtées après consultation auprès du Conseil des universités du Québec.

De toute évidence, la décision prise par le Conseil des ministres constitue la réponse du gouvernement au télégramme qu'adressait samedi dernier le président du Syndicat des professeurs de l'UQAM à M. René Lévesque, et dans lequel il demandait l'intervention du gouvernement dans ce conflit.

"Le gouvernement que vous dirigez, monsieur le premier ministre, se doit de ramener à la raison une administration parapublique aux stratégies suicidaires de laquelle M. Després préside encore", soulignait M. Cheneval. Celui-ci rappelait par ailleurs qu'un tel conflit ne peut laisser le gouvernement indifférent surtout que le programme du Parti québécois prévoit qu'au "niveau de l'université et des cégep, (le gouvernement doit) assurer la participation paritaire des étudiants et des professeurs à la gestion pédagogique, et assurer la participation paritaire des étudiants, des professeurs et des administrateurs à la gestion administrative."

M. Morin a indiqué hier que le gouvernement entend respecter le processus normal des négociations à l'UQAM pour ce qui est des relations de travail.

"Toutefois, le gouvernement fait une distinction fondamentale, à la lumière du rapport des conciliateurs, entre les questions touchant la conception de l'université, d'une part, et les questions intéressant les relations de travail (gestion économique), d'autre part", a ajouté le ministre.

S'il laisse aux parties en présence le soin de régler le différend en matière de relations de travail, le gouvernement vient par contre dans les faits leur suggérer de laisser en suspens le débat sur les questions de participation. C'est en quelque sorte une porte de sortie que vient de leur offrir M. Morin, qui a reconnu implicitement que les parties pourraient ne pas s'en servir. Il s'agira de déterminer si cette porte de sortie sera plus utile aux administrateurs qu'aux professeurs.

"L'université en effet appartient, a-t-il

Voir page 6: L'Université



Il a neigé hier en Floride. Pareil événement n'avait jamais été consigné dans les archives météorologiques des États-Unis, qui remontent à 1900.

La vague de froid qui sévit depuis trois jours dans la moitié orientale du pays se fait maintenant sentir dans le Sud.

Les plages de Miami, Fort Lauderdale et Palm Beach, où plusieurs centaines de milliers d'Américains du nord du pays affluent chaque hiver pour y trouver un peu de chaleur, ont vu tomber des flocons.

Mais la neige n'a pas tenu la température étant demeurée tout juste au-dessus de zéro.

Au Nord de la Floride, les rigueurs de cet hiver, le plus froid qu'aient connu les États-Unis depuis soixante ans, ne semblent pas près de s'adoucir. A Houlton et à Maine, la température est tombée à moins 29 degrés.

On annonce à Ottawa que le Canada acheminera d'urgence du pétrole et du gaz aux États-Unis en raison d'une pénurie de combustible causée par l'accroissement brutal des besoins américains pour le chauffage.

Le feu vert à l'exploitation du sel des îles

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — Le gouvernement du premier ministre Lévesque a donné le coup d'envoi hier à la mise en exploitation des gisements de sel aux Iles-de-la-Madeleine en donnant l'autorisation nécessaire pour la construction d'un port qui servira à l'expédition du sel.

Cette décision annoncée par M. Lévesque à l'issue de la réunion de son Conseil des ministres nécessitera des investissements de l'ordre de $20 millions, et devrait conduire selon les prévisions de la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), à la production de un million ou un million et demi de tonnes de sel québécois à compter de 1980.

Le premier ministre s'est cependant refusé à expliciter en détail le sens de la décision prise par le cabinet, de même que les détails pertinents à cette affaire. Ce soin sera laissé aux ministres concernés, celui des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, et celui des Transports, M. Lucien Lessard, qui au cours des prochains jours devraient convoquer une conférence de presse.

Toutefois, M. Lévesque a précisé que SOQUEM avait assuré le gouvernement de la rentabilité des gisements miniers mis au jour il y a déjà quelques années par la société d'État. Cette rentabilité serait suffisante pour que l'on puisse procéder à la construction d'un port dès maintenant.

Sept sites d'exploitation sont possibles. Toutefois SOQUEM songe à n'en mettre qu'un seul en exploitation au point de départ, et indique-t-on, en 1980 la future mine des Iles-de-la-Madeleine produira entre un million et un million et demi de tonnes de sel. Si l'on considère les seuls besoins du ministère des Transports du Québec pour l'épandage de sel sur les routes en hiver, on devrait pouvoir vendre à l'État québécois 800,000 tonnes de sel annuellement. SOQUEM envisage par ailleurs vendre aussi une partie de sa production à l'industrie chimique québécoise et éventuellement à exporter ce sel à l'extérieur du Québec.

Selon M. Lévesque, la construction de ce port devrait commencer cette année. Il serait situé au nord des îles, le plus près possible de la mine. Quant au financement de la construction du port même, aucune décision n'a encore été prise. Cependant, le premier ministre souligne sa volonté d'obtenir une participation du

Voir page 6: Sel des îles

Plus de trente morts et des centaines de blessés

Les émeutiers défient l'armée au Caire

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — Défiant le couvre-feu décrété par le gouvernement, des centaines de jeunes Égyptiens continuaient hier soir à manifester avec violence leur colère contre les hausses des prix des biens de consommation courante annoncées lundi.

Les hausses ont été annulées dans la journée sur ordre du président Anouar Sadate mais la décision du chef de l'État égyptien n'a pas calmé la fureur des manifestants.

Ainsi, de violents combats de rue se sont produits dans la soirée dans les deux quartiers du Caire les plus pauvres et les plus peuplés, ceux de Choubra et de Babel Chareya, où des brigades anti-émeutes ont ouvert le feu et ont lancé des grenades lacrymogènes pour tenter de disperser des milliers de manifestants.

Les combats se sont poursuivis dans la capitale, alors que le couvre-feu y était imposé depuis six heures déjà. Ils ont fait treize morts dans les deux quartiers, ce qui porte le bilan officieux des victimes à plus de 30 depuis le début des troubles. Il y a eu également de nombreux blessés, mais il est encore impossible de donner une évaluation approximative.

Selon un témoin, les deux quartiers sont devenus un véritable champ de bataille où les pompiers s'activent à éteindre plusieurs incendies et où les ambulances font une ronde incessante pour recueillir les blessés.

En fin d'après-midi, on estimait déjà que les émeutes avaient fait une vingtaine de morts et quelque 400 blessés au Caire et à Alexandrie, la deuxième ville du pays. Des informations non confirmées font également état de violences dans d'autres localités. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées.

Les combats de rue ont fait rage dans la capitale égyptienne entre la police et les manifestants. Ces derniers bombardent les forces de l'ordre de pierres et d'objets divers et les attaquent à coups de bâton et de barre de fer. La police, qui a reçu l'ordre de tirer sur les émeutiers, les mitraille de volées de grenades lacrymogènes. Les boîtes de nuit, les cinémas, les grosses voitures et les immeubles modernes sont la principale cible des manifestants. Trois heures après l'entrée en vigueur du couvre-feu, deux boîtes de nuit sur la route des pyramides, à la sortie du Caire, ont été incendiées, indiquent des informations en provenance de la région. Les émeutiers crient aux journalistes étrangers en portant une main à la bouche: "Nous voulons de quoi manger".

Le président Anouar Sadate — mis en cause directement par les manifestants — est revenu en début d'après-midi dans la capitale. Il séjournait dans sa résidence

Voir page 6: Le Caire

Carter recevrait Trudeau dès février

PLAINS (d'après AFP et Reuter) — "C'est un nouveau jour, un nouveau commencement, une nouvelle inspiration pour notre pays", a déclaré hier le président élu Jimmy Carter en quittant Plains, pour Washington où il deviendra ce midi le 39ème président des États-Unis.

Une des premières tâches du nouveau président sera sans doute de s'entretenir pendant la semaine du 6 février avec le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau et le président du Mexique, M. Jose Lopez Portillo, et s'adresser aux Nations unies pendant la semaine du 27 mars.

C'est ce que suggère un programme établi pour le président par l'équipe de transition, qui détaille ce que pourrait être le calendrier de M. Carter, pendant les premières semaines de son mandat.

S'adressant du quai de la gare de Plains où il lança sa campagne électorale il y a deux ans, aux habitants de son village natal, M. Carter leur a dit: "Je vais essayer de faire du bon travail, mais vous m'avez aidé à être élu et il faudra continuer de m'aider".

Puis se tournant vers le train spécial qui emmène la moitié de la population de Plains à Washington pour les cérémonies d'investiture, M. Carter a dit aux voyageurs: "Et maintenant si vous faites des bêtises pendant que vous serez à Washington, surtout ne me téléphonez pas car j'aurai autre chose à faire."

M. Carter, sa femme Rosalynn et leur fille Amy sont ensuite partis par voiture pour l'aéroport d'Albany, à 60 kilomètres de Plains, d'où ils ont pris un avion spécial pour Washington.

A son arrivée à Washington, M. Carter a eu un entretien avec son secrétaire à la Défense M. Harold Brown, et son conseiller pour les Affaires de sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, avant d'assister au concert donné en son honneur au Kennedy Center.

M. Carter commencera la journée de son investiture en assistant à un service spécial à l'église baptiste voisine de la Maison Blanche.

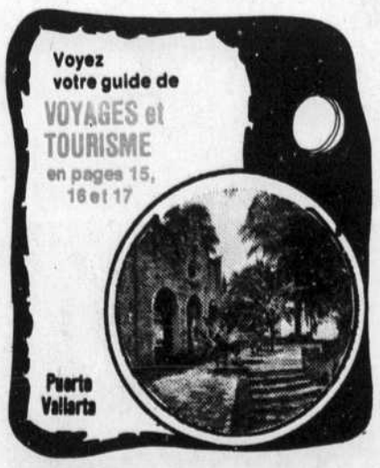
Le rite de cette journée d'investiture, qui allie le solennel au baroque, est fixé de longue date par la tradition. C'est un peu avant midi, sur une estrade dressée devant le Capitole, que l'ancien gouverneur de Georgie prêtera le serment constitutionnel qui fera de lui le 38ème successeur de George Washington et le premier président venu d'un État du Sud depuis plus d'un siècle.

"Je jure solennellement que j'assumerai fidèlement le mandat de président et que j'agirai au mieux de mes capacités pour préserver, protéger et défendre la constitution des États-Unis", dira le nouveau président.

Il prononcera ce serment devant le chief justice Warren Burger, sur une Bible appartenant depuis 150 ans à la famille de sa mère, "Miss Lilian", et tenue par sa femme Rosalynn, en présence de son prédécesseur Gerald Ford. Ensuite la fête commencera.

La fête, c'est l'immense parade qui se déroulera pendant plus de trois heures entre le Capitole et la Maison-Blanche sur plus de trois kilomètres. Elle débutera dès que M. Carter aura quitté le Capitole après avoir prononcé le discours d'investiture qui suit immédiatement la prestation

Voir page 6: Jimmy Carter



au sommaire

- Une nouvelle guerre du câble, cette fois dans l'Outaouais
- Le Parti conservateur se donne un conseil des sages — page 3
- Une passe économique difficile: un éditorial de Claude Ryan
- Pleins feux sur le "bill Cullen": un commentaire de Georges Vigny
- M. Clark, les contrôles et le Québec: un commentaire de Michel Roy — page 4
- La lutte contre le tabac s'engage dans les écoles — page 11

Un service d'imprimerie ultra-rapide!

Bas prix & Qualité assurée

Impressions

2120 Drummond 842-6405 | 1417 Mackay 284-0482

Une nouvelle guerre du câble, cette fois dans l'Outaouais

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Après le Bas du fleuve, c'est sur le terrain déjà miné de querelles de l'Outaouais qu'Ottawa et Québec s'apprêtent à se livrer une seconde "guerre du câble", autour d'une nouvelle mise en question de l'autorité de la Régie des services publics du Québec sur une entreprise de câblodistribution.

Les premières passes d'armes devaient avoir lieu ce matin au Palais de justice de Hull, dans la cause qui oppose la Régie à la Laurentian Cablevision. Mais le procureur général du Québec a préféré demander une remise, qui devrait lui être accordée sans difficulté. Le Québec ne veut pas procéder avant d'avoir logé auprès de la Cour suprême un appel de la décision du juge Lucien Tremblay qui a donné jeudi dernier raison au fédéral dans la guerre du câble qui sévissait dans le Bas du fleuve.

Cette fois, il ne s'agit pas de déterminer, qui, d'Ottawa ou de Québec, a l'autorité d'émettre les permis de câblodistribution sur un territoire. La Laurentian Cablevision, qui dessert Hull et quelques villes avoisinantes, détient concurremment un permis du Conseil de la radiotélévision du Canada (CRTC) et de la Régie des services publics du Québec.

Mais à la fin de décembre dernier, la Régie réclamait une injonction interlocutoire contre la Laurentian qui, dit-elle, ne se conforme pas à la réglementation québécoise en matière de câblodistribution.

La Laurentian se serait rendue coupable de plusieurs maux dont le moindre est sa raison sociale unilingue anglaise, qu'elle refuse de modifier. Le Québec se plaint surtout de ce qu'elle ait haussé ses tarifs, qui sont passés de $4.50 par mois à $6.00 avec l'autorisation du CRTC, mais sans demander l'avis de la Régie des services publics. Elle ne se serait pas pliée non plus aux directives de la Régie concernant la programmation en langue française, notamment pour la retransmission des émissions de Radio-Québec.

La Laurentian Cablevision a de plus son siège social en Ontario, ce qui est contraire à la réglementation québécoise. Fondée en 1973, la Régie aurait demandé aux entreprises déjà existantes de déménager leurs pénates si elles n'étaient déjà installées au Québec, mais la Laurentian n'en a pas envie. L'entreprise appartient à un groupe ontarien, Bushnell Communication, qui a d'autres intérêts dans la radiodiffusion notamment à Ottawa.

La cause a déjà été remise deux fois depuis le 20 décembre dernier, et les parties ne s'observent pour le moment que comme chien et chat. Le ministère fédéral des Communications a délégué un de ses procureurs à titre d'observateur et c'est le Centre juridique de l'Outaouais qui pilote le dossier, avec l'aide du procureur général du Québec.

C'est en effet une citoyenne de Hull qui s'est portée plaignante dans cette affaire, alléguant qu'elle était lésée par l'augmentation de tarifs décrétée à l'encontre d'une loi québécoise. Les avocats hullois regrettent que n'existe toujours pas le recours à la "class action" qui aurait permis de représenter ensemble les 18,000 abonnés du câble dans la région.

" $1.50 d'augmentation, ça n'a l'air de rien, dit-on chez le procureur général du Québec; mais si l'on y songe un peu plus, c'est environ $20,000 par mois et plus de $200,000 par année que la Laurentian empoche désormais, qui pourraient peut-être être plus profitablement investis dans des projets de télévision communautaire..."

Le Québec semble cependant moins ulcéré par la hausse de tarifs que par la superbe que manifeste la Laurentian à l'égard de l'autorité de la Régie. Une autre entreprise de câblodistribution, Vidéotron Ltée, qui dessert la région de Gatineau, a relevé ses tarifs dans la même proportion l'année dernière, et la Régie ne s'y est pas opposée. "Le fédéral tient le bon bout, surtout depuis le jugement Tremblay, de dire un avocat, et les câblodistributeurs ont de plus en plus tendance à croire qu'il vaut mieux, pour leurs affaires et leurs profits, être en bons termes avec le CRTC plutôt qu'avec la Régie des services publics."

La seule concession faite par la Laurentian Cablevision jusqu'à maintenant a consisté à retransmettre, depuis le 3 janvier dernier, la programmation de Radio-Québec qui n'était jusque là pas accessible aux téléspectateurs de l'Outaouais.

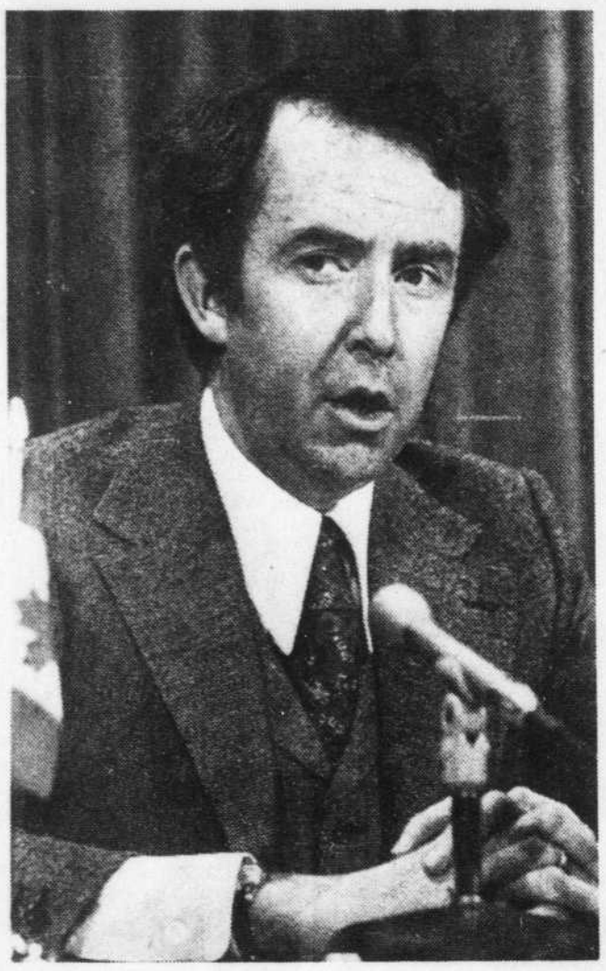
Malgré les appels à l'optimisme, le Québec craint fort l'issue de cette seconde guerre du câble qui s'engage sous de mauvais auspices, après le récent jugement de la Cour d'appel du Québec en la matière.

Même si le juge en chef Lucien Tremblay, en rendant sa décision pour la câblodistribution du Bas du fleuve, a spécifié que son jugement ne s'appliquait qu'aux entreprises concernées dans cette région, il n'en a pas moins reconnu le principe de la priorité de la "compétence législative du Parlement du Canada" sur celle des provinces en ce domaine.

Le CRTC, rappelons-le, refusait de reconnaître un permis accordé par la Régie au câblodistributeur Raymond d'Auteuil pour les villes de Mont-Joli et Rimouski, et avait lui-même donné sur ce territoire un permis à un câblodistributeur concurrent, M. François Dionne.

Le Québec avait fidèlement appuyé M. d'Auteuil dans son opposition à la décision du CRTC et la guerre fédérale-provinciale qui a duré de septembre 1974 jusqu'au jugement Tremblay, fut haute en couleurs: saisies d'antennes, émissions clandestines, disparition de matériel, ponctuaient une véritable guérilla judiciaire.

Le ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neill, a annoncé dès le lendemain du jugement Tremblay que le Québec entendait en appeler à la Cour suprême du Canada, arguant que les liens étroits entre le domaine des communications et la culture fondent la juridiction du Québec en matière de câblodistribution.



Le leader du Parti conservateur aux Communes, M. Joe Clark, a annoncé hier la composition d'un conseil consultatif qui servira en quelque sorte de cerveau du parti. (Téléphoto CP)

Présidé par une femme

Un conseil de sages auprès de Joe Clark

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Désireux de pouvoir bientôt exposer à la population canadienne toute la substance contenue sous la difficile étiquette d'un parti à la fois progressiste et conservateur, le chef tory, M. Joe Clark, a enfin révélé hier à la presse la composition d'un "Conseil consultatif en matière de politiques" qui se mettra à l'oeuvre dès la prochaine fin de semaine et servira en quelque sorte de cerveau au parti sur les "problèmes canadiens de l'heure".

Il y a déjà plus de six mois que M. Clark promet la création de cet organisme à tous ceux qui s'inquiètent de l'absence du programme politique identifiable au Parti conservateur. Le recrutement était un processus délicat, laissait-il entendre. La liste de 21 membres rendue publique hier, si elle ne contient pas que des noms connus, atteste en tout cas qu'on a voulu faire un exercice d'équilibre.

Le Conseil sera ainsi présidé par une femme, Mme Reva Gerstein, psychologue, connue dans les milieux ontariens d'éducation. Sauf l'Ile-du-Prince-Édouard et le Manitoba, les provinces y sont représentées, avec la part du lion pour le Canada central: six membres de l'Ontario et six du Québec. On y retrouvera même un syndicaliste du Yukon, et un intellectuel acadien de la Nouvelle-Écosse.

L'exercice, soutient plutôt M. Clark consistait surtout à réunir des gens du parti avec d'autres plus neutres; cinq d'entre eux viennent des associations conservatrices, et cinq autres du caucus conservateur. Les membres restants ont été choisi pour leur action et leur connaissance des diverses communautés du pays.

Si l'on s'en tient à l'échantillon du Québec, il semble toutefois que le Parti conservateur ne soit guère sorti de ses affinités traditionnelles. Il sera représenté au Conseil par M. Jacques Courtois, président du Club de hockey Canadien, par M. Gérard Latulippe, président de la commission politique du parti au Québec, par M. Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke et éternel objet de rumeur au sujet d'une éventuelle candidature conservatrice, par M. Gilles Rivard, membre de l'exécutif du Barreau, et par M. Claude Wagner, député de Saint-Hyacinthe.

À part décliner les qualités des membres du Conseil, où l'on retrouve même le maire de Toronto, M. David Crombie, le leader conservateur n'a guère éclairé hier le mandat du nouvel organisme. Il devra, dit-il, "lancer des groupes de travail, soumettre des documents de réflexion, faire des recommandations" aux diverses instances du parti. Bref, pour reprendre les termes du communiqué de presse, il s'agit d'un "mandat général pour le développement de nouvelles politiques visant à résoudre les problèmes canadiens de l'heure."

Le Conseil devrait se réunir "régulièrement", et le faire surtout un peu partout au Canada, selon une technique que M. Clark dit "fort heureuse", au moment même où il part lui-même pour une tournée partisane en Ontario et dans l'ouest du pays, tournée qui lui fera d'ailleurs rater le début de la session parlementaire, lundi prochain.

M. Clark ne voit pas de problème dans les relations du nouveau Conseil avec le parti lui-même. Le traditionnel congrès d'orientation aura lieu à l'automne, dit-il, et le parti pourra justement s'y pencher sur des propositions de son Conseil consultatif. Les découvertes de celui-ci, où le caucus est représenté, pourront toujours être rejetées et n'engageront pas le PC.

M. Clark, qui aime jouer au premier ministre, et ne veut plus douter que le grand jour soit pour bientôt affirme qu'une telle "innovation majeure" était une nécessité pour un parti qui va "arriver au pouvoir". Il faut "offrir de nouvelles politiques, dit-il; il ne s'agit pas seulement de gagner mais aussi de gouverner."

Quand vient le temps de définir les préoccupations précises qui seront soumises à cet organisme de personnes "de bonne volonté", M. Clark est plus évasif. Il est loin d'être sûr qu'il leur confiera le mandat de proposer au PC une position sur la question québécoise et constitutionnelle. Il ne l'a pas "suggéré pour l'instant", dit-il.

Peut-être demandera-t-il au nouveau Conseil de confier la question à un groupe de travail. Peut-être en laissera-t-il le soin à Mme Flora MacDonald, député de Kingston et chargée des affaires fédérales-provinciales au sein du cabinet-fantôme. Peut-être encore, dit-il, remettra-t-il le mandat au comité sur le bilinguisme, défunt avant d'être né, qu'il songe maintenant à relancer avec des objectifs élargis.

Ce comité sur le bilinguisme répondait surtout aux critiques croissantes des provinces de l'ouest envers les programmes fédéraux de bilinguisme et le parti conservateur se faisait fort d'y proposer une revision de "l'application de la loi sur les langues officielles", sans renier le principe même de cette loi. Mais l'élection québécoise du 15 novembre a changé les données du problème, a reconnu hier M. Clark qui a fini par conclure qu'il se réserverait peut-être à lui-même la difficile question du Québec et de la revision constitutionnelle.

Il affirme au moins déjà qu'il n'est pas a priori favorable à l'idée d'un référendum "canadien" sur l'indépendance du Québec, en contrepartie du futur référendum québécois. Et sur les traces de M. Trudeau, il mesure qu'il ne songerait pas à "utiliser la force" si le Québec faisait une déclaration d'indépendance à la suite d'un référendum positif.

Ayant cependant ajouté aussitôt qu'il n'écartait pas "absolument, en toutes circonstances", un recours à la force, M. Clark a créé un instant d'appétit dans la foule des journalistes présents, et a dû ensuite s'agripper à de nombreuses rectifications pour éviter de faire les manchettes avec une déclaration pareille aujourd'hui.

Il ne croit qu'en la "persuasion" pour garder les Québécois au sein de la Confédération, dit-il plus tard. Il est confiant de pouvoir les convaincre qu'ils y ont des avantages "matériels, spirituels et culturels", et qu'il saura leur offrir un gouvernement "plus efficace" que celui de M. Trudeau.

Il livre même sa toute dernière analyse de la situation québécoise. "Une grande partie de la force du gouvernement Lévesque, c'est d'avoir pu conduire au pouvoir une nouvelle génération de leaders québécois; or le Parti conservateur, si c'est sa faiblesse d'être encore peu implanté au Québec, peut justement en profiter pour y recruter une équipe fraîche, capable de se mesurer à ces nouveaux événements."

L'optimisme baisse quand il s'agit d'évaluer les chances de succès des conservateurs aux élections partielles que M. Trudeau devrait bientôt déclencher dans six circonscriptions, dont cinq au Québec.

"Le terrain est difficile", dit-il, et particulièrement dans ces cinq comtés où il ne voit pas beaucoup de traces d'une "tradition conservatrice". Tout au plus espère-t-il humblement en gagner "un ou deux". L'histoire ne dit pas s'il est en train d'essayer ainsi de convaincre le premier ministre de procéder, en gardant l'espoir de gagner. Son lieutenant au Québec, M. Roch LaSalle, promène par les temps qui courent des prévisions plus triomphalistes.

Quant à son ex-lieutenant au Québec, M. Claude Wagner, il sera dit qu'il lui causera toujours des problèmes. M. Clark a refusé de commenter une déclaration du député de Saint-Hyacinthe qui se serait plaint récemment de n'avoir pas pu influencer les politiques du parti alors qu'il présidait le "comité des présidents", c'est-à-dire le cabinet fantôme, ce qui l'aurait amené à démissionner de ce poste.

Le chef conservateur allègue qu'il n'a pu rejoindre M. Wagner cette semaine car ce dernier a été retenu par une tempête à Montréal mardi et n'a pas assisté au premier caucus de l'année. Il appert cependant qu'aucun horaire de train, autobus ou avion n'a souffert de cette tempête qui a empêché M. Wagner de se rendre à Ottawa.

M. Clark semble cependant revenu relativement imperméable aux frasques du député de Saint-Hyacinthe et reçoit les questions avec un certain détachement. Faut-il y voir un indice, le nom de M. Wagner apparaissait bon dernier hier sur la liste des 21 membres du "conseil consultatif en matière de politiques".

Enfin le leader conservateur a confirmé qu'après avoir songé un instant à signer la pétition que le nouveau parti démocratique entend faire circuler au début de la session pour demander un nouveau débat parlementaire sur les mesures anti-inflationnistes, il entend désormais se fier plutôt sur ses propres moyens, probablement sur une pétition d'origine conservatrices sans mélange. Il suffit de 50 signatures pour obliger la chambre des communes à reprendre le débat.

Après avoir prôné devant la Chambre de commerce de Montréal une suppression des mesures de contrôles dans les plus brefs délais, M. Clark semble avoir revisé aussi sa position sur le fond. Il refuse de se commettre nettement aux côtés du critique conservateur en la matière, M. Sinclair Stevens, qui en réclame l'abolition pour le début du printemps. Il veut s'intéresser à "d'autres formules". Et il invite les curieux à attendre les propositions qu'il fera durant le débat parlementaire dont il veut susciter la tenue.

Tandis que M. Trudeau ira reconnaître les lieux, à Québec, la semaine prochaine, sans rencontrer de représentants du nouveau gouvernement, M. Clark entend braver la conjoncture: il annonce qu'il aura probablement en février son premier rendez-vous avec le nouveau premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

29 organismes dénoncent le bill sur l'immigration

par André Tardif

Qualifiant de "trompeur, restrictif, répressif, discriminatoire et indigne d'une société qui se prétend développée, libérale et humanitaire" le projet de loi C-24 déposé en novembre dernier par le ministre canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, un groupe de 29 organismes sociaux et ouvriers ont conjointement invité, hier dans la métropole, la population à s'y opposer en portant le débat sur la place publique.

"Ce projet représente une menace très sérieuse pour les droits des immigrants, et éventuellement de tous les citoyens", peut-on lire dans un communiqué originant de la Ligue des droits de l'homme.

Le projet de loi serait trompeur parce qu'il insiste exagérément sur certains aspects tout en passant d'autres sous silence, en particulier les aspects les plus répressifs.

Il serait restrictif parce qu'il vise, à tous les niveaux, à contingenter très sévèrement le nombre et le genre d'immigrants en fonction des besoins économiques, tout en assurant un contrôle aussi étroit et permanent que possible sur toutes les personnes se trouvant au Canada, à l'exception des citoyens canadiens.

Ce serait aussi un projet répressif de multiples manières sous prétexte de "sécurité nationale", entre autres en incorporant de manière permanente et élargie le bill C-85 sur la "sécurité olympique", étendant la menace d'expulsion à tous les résidents permanents.

Il serait discriminatoire, à la fois par son système de points qui favorise systématiquement les immigrants des pays développés au détriment de ceux du tiers monde, les gens instruits aux dépens de ceux qui le sont moins, et par l'introduction de la notion d'immigrants sous conditions, lesquels pourraient immigrer à condition d'accepter d'aller s'installer dans les régions éloignées, ou de pratiquer les métiers peu valorisés dont les Canadiens ne veulent pas.

Le projet de loi serait finalement indigne de notre société parce qu'après s'être peuplé presque exclusivement d'immigrants et avoir progressivement évincé les populations indiennes ou inuites autochtones, notre pays, une fois devenu prospère, considère dorénavant l'immigration comme un privilège qu'il n'accordera, parcimonieusement, que dans la mesure ou cela pourra encore servir ses intérêts économiques et sociaux.

Selon les organismes regroupés, si le gouvernement introduit pour la première fois la notion de réfugié politique en y faisant grand état, il ne s'agirait que d'une publicité tapageuse ne changeant en rien les pratiques administratives antérieures. Car même si le statut de réfugié est accordé, l'entrée au pays peut être refusée sous toutes sortes d'autres prétextes.

Le projet renforcirait enfin non seulement les mesures coercitives qui existaient déjà dans l'ancienne loi, mais il introduirait aussi de "nombreuses nouvelles mesures répressives, dignes d'un état de plus en plus Policier".

Le MAS cherche des lits pour 500 malades chroniques

par Marie Laurier

La fermeture des deux hôpitaux montréalais pour malades chroniques Saint-Charles-Borromée dont le cardinal Léger avait fait son oeuvre favorite en 1956 et Résidence Dorchester, n'est pas pour demain.

Même si le ministère des Affaires sociales prévoit de déménager les quelque 500 patients qui les occupent dans d'autres lieux, ces derniers ne sont pas encore trouvés.

Le ministère des Affaires sociales prévoit en effet fermer ces deux établissements en raison de leur vétusté. Les travaux de rénovation de ces endroits coûteraient la somme totale de $10 millions.

Donc, personne ne sait encore où ces patients trouveront le gîte, le couvert et les traitements que requiert leur état de santé, pas plus que l'on ne sait quand, comment et où seront dirigés les quelque 700 membres du personnel de ces hôpitaux. Chose certaine, c'est que les employés sont assurés de leur sécurité de travail et que c'est le MAS qui devra se débrouiller avec cette situation.

Pour ce qui est de Saint-Charles-Borromée dont les travaux de réfection sont évalués à $7 millions, la direction n'était pas en mesure de confirmer ni d'infirmer la nouvelle parue dans un quotidien anglophone hier mais qui était dans l'air depuis déjà quelques mois. "Nous avons reçu la visite du ministre Lazure il y a environ deux semaines, a dit Mlle Ginette Champagne, secrétaire du directeur M. Gilles Sénécal et rien n'a été décidé de façon précise sur le changement de vocation de l'hôpital." Toutefois le ministre Lazure a envoyé une lettre à la direction l'invitant à penser à une solution pour le transfert des patients.

A la Résidence Dorchester, le directeur M. Raymond Brassard souligne lui aussi qu'il a accueilli récemment le ministre Lazure et qu'il a été prié de penser à des moyens de reloger les 256 patients.

M. Brassard explique que le plan de rénovation de l'institution bâtie en 1952, établi il y a deux ans prévoit des "modifications majeures" qui coûteraient $3 millions. Ces travaux touchent surtout la plomberie et l'électricité. "A toutes fins utiles, dit-il, l'édifice n'a pas été construit pour les fins auxquelles il sert présentement. Même que nous avons dû diminué notre capacité d'accueil, de 350 à 256 malades."

Pour l'instant, M. Brassard ne voit pas poindre de solution de rechange à l'horizon, si bien qu'il croit que le déménagement n'est pas pour demain. Dans un an tout au plus.

Du côté du ministère des Affaires sociales, on envisage la possibilité d'utiliser la Maison des Soeurs grises du boulevard Dorchester et l'Institut des sourds-muets de la rue Saint-Denis pour reloger les patients de la Résidence Dorchester et l'hôpital des Anciens combattants du Chemin de la Reine-Marie pour ceux de Saint-Charles-Borromée. Encore que cet hôpital appartient encore au fédéral, même si des pourparlers sont en cours depuis au moins un an entre Québec et Ottawa pour qu'il devienne officiellement la propriété du Québec.

On ne peut nous dire à quoi seront affectés les deux hôpitaux une fois fermés.

LARC

Ateliers de ressources et de croissance personnelle. Selon les techniques psychologiques de la

•Gestalt
•Bio-énergétique
•Analyse transactionnelle

Dirigés par Suzanne Gosselin-Pinet

Renseignements: tél.: 389-6381



Anjou QUÉBEC

Le pionnier de
La Boucherie Charcuterie française à Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
Maison fondée en 1953
Veau extra, agneau frais de l'Ouest canadien,
Boeuf marque rouge qualité A1, volailles.
Lapins, canards, pintades, faisans, perdrix et cailles.
CHARCUTERIE FINE
CHOUCROUTE GARNIE CUITE
... Fabrication Maison exclusive ...
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
Livraison à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, rue Laurier, Métro: Station Laurier

PERSONNEL COMPÉTENT — ACCUEIL COURTOIS

Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à
Fame Pereo

COMBATTEZ L'INFLATION EN COMMANDANT MAINTENANT VOTRE R5 GTL 1977 AU MÊME PRIX QUE LA 76

IL NOUS RESTE ENCORE QUELQUES MODÈLES 1976 EN STOCK



$200.00
$500.00
DE RABAIS SUR NOS MODÈLES 1976

GARANTIE PLUS 24 MOIS OU 24,000 MILLES

MONTRÉAL DAUPHINE INC.
TÉL: 331-6130
12-50 boul. Laurentien, Montréal

LUCAS
LA SEMAINE DU CADEAU

20 à 50% de rabais
sur plusieurs de nos importations exclusives

Dans la verrerie, la porcelaine, l'argenterie signées Baccarat, Limoges et Christofle.
Aussi fins de series.

Pour un meilleur choix, hatez-vous.

LUCAS
1476 ouest, rue Sherbrooke
Westmount Square • Fairview Pointe-Claire

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 20 janvier 1977

Lévesque: le Québec devra se serrer la ceinture

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Même s'il est encore trop tôt pour parler de "politique d'austérité", les Québécois devront apprendre à vivre selon leurs moyens et se serrer la ceinture, s'ils veulent traverser sans trop de mal l'année 1977.

Voilà l'avertissement solennel qu'a de nouveau servi, hier, le premier ministre, M. René Lévesque, alors qu'il était invité à commenter, au cours de la conférence de presse hebdomadaire qui suit les séances du conseil des ministres, les sombres prévisions économiques rendues publiques depuis quelques jours par plusieurs organismes canadiens et étrangers.

Pour la deuxième fois en trois jours — il avait déjà abordé ce thème lundi devant les étudiants de l'Université de Montréal, —, M. Lévesque a rappelé que le Québec s'était donné d'énormes contraintes budgétaires avec les Jeux olympiques et les travaux de la baie James, et que ce n'était surtout pas le temps de "faire des folies".

"Même s'il n'y a aucun scénario devant conduire à une politique d'austérité, il est temps que les citoyens comprennent que le gouvernement doit désormais éviter de vivre au-dessus de ses moyens, éliminer le gaspillage partout où il se trouve, et bannir l'accessoire et le somptuaire", a-t-il dit.

Il a par ailleurs confirmé que le gouvernement ne disposait ni du temps ni des crédits nécessaires pour enrayer dans l'immédiat la hausse alarmante du taux de chômage au Québec, qui se situe actuellement à près de 10%, mais qui devrait atteindre 11% ou 12% au cours des prochaines semaines.

Visiblement agacé par cette question, M. Lévesque a affirmé que son gouvernement était extrêmement préoccupé par cette situation, qu'il s'acharnait à utiliser les crédits dont il dispose, mais qu'il n'avait pas de "recette magique" et qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce que le problème du chômage soit résolu d'ici la fin de l'hiver.

D'autre part, et même si le conseil des ministres et le cabinet des priorités préparent actuellement le prochain budget, le premier ministre a affirmé que le voyage qu'il doit effectuer la semaine prochaine à New-York en compagnie de plusieurs ministres et dirigeants de l'Hydro-Québec n'avait pas pour but immédiat de négocier des emprunts sur le marché américain.

"Il n'y aura pas d'opération parallèle d'emprunts," a-t-il souligné, alors qu'il était interrogé sur le sens des rencontres privées que la délégation québécoise doit avoir lundi et mardi avec des représentants de la finance américaine.

Il a expliqué que ces rencontres avaient pour but d'informer les représentants des principaux prêteurs américains de la nouvelle situation politique québécoise et des objectifs de son gouvernement.

Ce sera là également l'essentiel du discours qu'il prononcera mardi soir, à New-York, devant l'Economic Club, une des plus importantes tribunes américaines.

M. Lévesque ne cache pas avoir été flatté par cette invitation, et affirme que son gouvernement considère l'événement comme capital, quant au sort que les prêteurs américains lui réserveront au cours des prochaines années.

Ainsi, son intervention, d'une durée d'une demi-heure, sera préparée avec le plus grand soin. M. Lévesque traitera notamment des nouvelles options des Québécois, du programme de son parti — corrigeant "les fausses interprétations" particulièrement au chapitre des nationalisations, — des premières réalisations de son gouvernement, et bien sûr des grandes lignes de la politique des investissements étrangers.

Il s'est cependant refusé à plus de détails, réservant évidemment la primeur de son texte à ses hôtes.

M. Lévesque a enfin fait part d'un certain nombre de décisions prises hier par le conseil des ministres au sujet des questions d'ordre économique:

● Raffinerie de sucre de St-Hilaire: Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Caron, a reçu mandat de préparer un rapport complet de la situation et d'examiner en compagnie des membres du comité ministériel des affaires économiques ce qu'il convient de faire avec cette entreprise gouvernementale constamment remise en question au cours des dernières années.

● Agence de conservation de l'énergie: Le ministre Guy Joron a été autorisé à mettre sur pied une agence de conservation de l'énergie et recevra sous peu les budgets nécessaires à cette fin.

● Sommet économique: le gouvernement convoquera effectivement pour le mois d'avril prochain une rencontre avec les dirigeants du monde des affaires et des milieux syndicaux. Bernard Landry a été chargé de la préparation de ce sommet économique auquel le gouvernement semble attacher beaucoup d'importance.

● Terre des Hommes, enfin, M. Lévesque affirme qu'il est encore trop tôt pour s'alarmer du sort que son gouvernement réserve à la subvention que le Québec accorde annuellement à la ville de Montréal pour le maintien de Terre des Hommes puisque aucune décision n'a encore été prise. Des gens du bureau du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ont cependant souligné mardi que l'ex-gouvernement a déjà décidé l'an dernier de cesser d'accorder cette subvention. Quoi qu'il en soit, cette question doit être examinée avec les autorités de la ville de Montréal au cours des prochaines semaines.

Le peintre Marcelle Ferron reçoit le cinquième prix Philippe-Hébert



M. Pierre Péladeau félicite Marcelle Ferron, récipiendaire du prix Philippe Hébert.

par Angèle Dagenais

Cinquième récipiendaire du Prix Philippe-Hébert à la suite de Jean-Paul Lemieux, Alfred Pellan, Jean-Paul Riopelle et Sylvia Daoust, le peintre Marcelle Ferron recevait hier le plus récent des cinq grands prix annuels de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Parodiant un cantique qu'il chantait au collège, le juge Robert Cliche, beau-frère de la lauréate, a déclaré qu'elle "moissonnait (enfin) aujourd'hui dans l'allégresse le fruit d'un dur labeur..." en ajoutant au grand plaisir de l'assistance venue nombreuse à la Maison Ludger-Duvernay de la rue Sherbrooke, et qu'il sait infailliblement captiver à chaque fois qu'il prend la parole, que Marcelle (Fauvette de son surnom) avait été la première des filles Ferron fréquentée par lui car c'est ainsi qu'en avait décidé leur frère Jacques, son confrère à l'Université Laval! Après de très courtes fréquentations ponctuées de la plus grande réserve, a-t-il ajouté, j'ai malheureusement perdu un peintre mais trouvé un écrivain. Se joignant au président de la SSJB de Montréal, M. Jean-Charles DesRoches et aux membres du jury du prix Philippe-Hébert — MM. François Albert-Angers (président), Jules Bazin, Otto Bengle, Marcel Théorêt, Raymond Tanguay et Benoit Duchesne — Robert Cliche a félicité Marcelle Ferron et toute la famille Ferron ainsi honorée, en rappelant que ce qui l'a toujours caractérisée c'est son attachement profond à ses sources et ses racines, seule force authentique du peuple.

C'est M. Raymond Tanguay, l'un des membres du jury qui a fait l'éloge de la lauréate, dans une longue allocu-

Voir page 6: Ferron

Québec somme Métropolitain de reprendre son service

par André Tardif

À la suite du refus du ministre des Transports d'accorder dans l'immédiat une subvention pour la reprise du service, M. Jacques Lareau, président de Métropolitain Provincial dont le service d'autobus interurbain est interrompu par un lock-out depuis le 23 juillet dernier, n'annoncerait que lundi s'il se rend ou non à l'invitation de M. Lucien Lessard.

Ce dernier a en effet avisé officiellement M. Lareau hier qu'il devait remettre ses autobus en service d'ici mardi sans quoi "il se verrait dans l'obligation de considérer les moyens légaux à la disposition du gouvernement pour nettoyer la situation dégradée" que connaît actuellement Métropolitain et pour remettre les services en marche.

Selon M. Maurice Petit, président du syndicat des 160 chauffeurs de la compagnie, ces derniers sont prêts à reprendre le travail immédiatement si M. Lareau prend une décision positive.

"J'ai communiqué avec lui cet après-midi (hier), et il était très bouleversé de ne pas recevoir de subvention. Il a ajouté qu'il se réservait jusqu'à lundi avant d'annoncer sa décision, la veille de l'ultimatum du ministre Lessard. Chose certaine, je fêterai à ma manière notre première journée de retour au travail."

Il a été impossible de rejoindre M. Lareau en fin de journée, les bureaux de Métropolitain étant fermés en raison du conflit. Il avait récemment conclu une entente de principe avec ses chauffeurs, tant sur une nouvelle convention collective que sur un protocole de retour au travail, conditionnée à une subvention gouvernementale.

En annonçant sa décision de ne pas accorder cette subvention dans l'immédiat, M. Lessard a informé M. Lareau qu'il nommait un observateur délégué du gouvernement auprès de la compagnie, lequel devrait être connu sous peu.

Dans sa lettre, le ministre explique que cet observateur aura pour mandat de lui fournir, d'ici le 1er septembre prochain, "un rapport complet de la situation financière et administrative de Métropolitain, ainsi qu'une analyse des services fournis à la population et de leur achalandage, compte tenu des variations dues aux différentes saisons de l'année et des changements d'habitudes des usagers après une si longue interruption du service".

Entre autres aspects sur lesquels portera le rapport, le ministre précise "l'opportunité de verser à la compagnie une subvention pour l'année 1977, et s'il y a lieu, le mode de calcul de ladite subvention".

"La décision ministérielle a été prise après une évaluation des différents scénarios qui auraient pu provoquer la reprise rapide des services compte tenu des événements intervenus jusqu'à ce jour, notamment le règlement conditionnel intervenu entre la compagnie et le syndicat et les diverses représentations qui lui ont été faites", écrit-il.

On sait que les négociations, qui étaient au point mort depuis le décret du lock-out, ont repris après l'élection du nouveau gouvernement, sous l'impulsion de deux députés péquistes ainsi que des maires des 48 municipalités de la périphérie de Montréal affectées par l'arrêt de travail.

M. Lessard a enfin dit que le rapport de son observateur apporterait "les éléments d'une solution à plus long terme, qui sera énoncée au plus tard le 30 septembre 1977".

La CECO continue à démontrer l'influence de William O'Bront

par François Barbeau

La Commission d'enquête sur le crime organisé s'est attardée hier encore à prouver l'importante et omniprésente participation de William Obront dans les affaires financières de la mafia de Montréal.

Une série de témoignages ont relié M. Obront à des prêts qui avaient été demandés à des personnages connus de la mafia, la plupart du temps à Paolo Violi, le lieutenant du chef de la mafia, Vincenzo Cotroni.

Le procureur de la CECO, Me Ronald Cohen, a également tenté de démontrer que William Obront et ses comparses avaient cherché à étendre leurs ramifications jusque dans la région de Hull et Ottawa, où ils se sont rendus ensemble à quelques reprises pour y discuter de la possibilité de mettre la main sur les opérations de jeu qui fructifiaient dans cette région.

Le premier témoignage de la journée a été celui deM. Abraham (Abe) Isaif, rembourreur, qui connaît William Obront depuis 40 ans.

Malgré des preuves accablantes contre lui, notamment des transcriptions de conversations téléphoniques entre lui-même et Paolo Violi et un certain Jimmy de Santis, où il est à plusieurs reprises question d'argent, de participation de Violi dans son entreprise, etc., M. Isaif a nié avoir fait affaire avec William Obront et Paolo Violi.

Je ne vois pas pourquoi je me serais associé avec ces gens, s'est défendu M. Isaif. J'aurais aimé faire affaire avec Obront, mais je n'en ai jamais eu l'occasion. Et si j'avais été invité à faire partie de leur organisation, je n'aurais pas à travailler aujourd'hui, je serais riche. Jamais ils ne m'ont rien donné, et je n'ai rien pris.

Quoi qu'il en soit de ses déclarations, le procureur de la CECO, Me Cohen, lui a fait relater tous les déboires qu'il a eus au cours des dernières années avec ses entreprises, l'une de rembourrage, qui a fait faillite, et l'autre de fabrication de tentures, qu'il a du vendre à vil prix à des amis d'Obront, et qui a cessé ses opérations depuis.

De tout cela, il ressort que M. Abe Isaif a été la victime d'Obront et de Paolo Violi, dans l'établissement duquel, le Reggio Bar, il allait chaque matin boire un cappucino. Et la preuve que M. Obront est l'argentier de la mafia s'accumule: les conversations téléphoniques font état de lui, Isaif va le voir, sur la recommandation de Paolo Violi, pour lui emprunter $300, etc.

D'autres témoignages viendront dans la journée étayer cette preuve de la puissance de William Obront. Un promoteur de junket, ces voyages d'avion gratuits qui emmènent des joueurs à Las Vegas où ils sont incités à parier gros et souvent, doit passer par Obront pour avoir la permission d'organiser ses voyages.

Non seulement Obront accorde ces permissions, mais il a le pouvoir de les révoquer quand ces voyages ne sont pas organisés à son goût, ce qu'il fait d'ailleurs.

Un autre témoignage s'ajoute: celui d'un éleveur de moutons des Cantons de l'Est, un dénommé Luigi D'Amico, qui considère Paolo Violi comme un bon ami, et avec qui il a fait affaire lorsqu'il a décidé de vendre son fromage de chèvre dans les magasins italiens de Montréal.

M. D'Amico, à la suite d'une transaction, a besoin de $5,000 pour le dépanner. Il se rend voir son ami Violi, qui ne peut lui accorder le prêt qu'il demande, mais qui le recommande à Obront. Ce dernier remet un chèque à D'Amico, et le tour est joué. Encore une fois, l'argentier de la mafia a fait son travail.

La journée s'est terminée sur le témoignage du caporal Al Scott, de la GRC, qui a relaté comment, à deux reprises en 1973, il avait participé à des opérations de filature à Ottawa, et qu'il avait alors observé MM. Obront, Violi et une demi-douzaine d'autres dans un restaurant. Les conversations n'avaient pu être épiées, mais la nature de ces personnages a permis de déterminer qu'il s'agissait de rencontres portant sur l'intention d'Obront d'étendre à la région de Hull et d'Ottawa ses opérations de jeu.

Un témoin qui avait été convoqué devant la Commission pour l'éclairer sur ces opérations, M. Isidore Rose, d'Ottawa, n'a pas répondu à l'appel de son nom hier, ayant fait savoir par son avocat qu'il n'avait pas l'intention d'obéir au sub poena qu'on lui avait remis.

La Commission doit décider si elle émettra un mandat en son nom.

EN CAS DE PANNE *

Dans un premier temps

1. Fermez les appareils électriques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
2. Abaissez les thermostats qui règlent le chauffage.
3. Placez la manette de l'interrupteur du chauffe-eau à la position "off". Cet interrupteur se trouve habituellement à proximité de l'appareil.
4. Fermez les fenêtres et portes extérieures.

Si la panne se prolonge

1. N'utilisez qu'avec prudence certains appareils de secours servant à l'éclairage, au chauffage ou à la cuisson.
2. Ne quittez pas la maison sans vous assurer que les portes sont verrouillées et les feux, éteints.

Quand le courant est rétabli

1. Remettez graduellement en marche les appareils électriques, sur une période d'une quinzaine de minutes.
2. Si certains appareils ne fonctionnent pas, vérifiez l'état des fusibles qui protègent leur circuit d'alimentation.

* Il peut arriver que les rigueurs du climat ou des cas fortuits occasionnent des pannes plus ou moins longues. Nous mettons tout en oeuvre pour rétablir le courant le plus tôt possible; cela nous sera d'autant plus facile que les abonnés auront pris soin de fermer leurs appareils électriques au moment où la panne survient et de les remettre graduellement en marche quand le courant est rétabli.

Q

LE 351 PLACE ROYALE



pour tous ceux qui voient plus grand qu'un gratte-ciel

- un immeuble restauré, au charmant cachet historique, situé face au fleuve, au coeur du Vieux Montréal, près des milieux d'affaires
- quatre étages, de 4,000 pi. ca. chacun, spacieux et bien divisés
- des bureaux aérés et ensoleillés qui sauront répondre à vos besoins
- une place différente, une place pour vous près du métro Place d'Armes

Pour plus de renseignements, contactez M. Jean Larivée à
288 - 2175

aujourd'hui

À 12 h 15, déjeuner du club Richelieu-Montréal, au salon Auteuil de l'hôtel Méridien, complexe Desjardins. M. Gilles Léonard, agent au service de gestion conseil de la Banque fédérale de développement y prononcera une allocution.

●

A 14 h, le conseil des commissaires de la CECM tient une assemblée publique, au 3737 est, rue Sherbrooke.

●

A 18 h, M. Jacques Parizeau, ministre des Finances et du Revenu, est conférencier devant les membres du Financial Executive Institute of Montreal, au St-James Club, 1145, rue Union.

●

A 19 h 30, lors du dîner de l'Association des femmes diplômées d'universités, à Québec, M. Kimon Valaskakis, économiste, prononce une causerie intitulée "Les recommandations du rapport Gamma". Ce dîner a lieu au Cercle universitaire, 65, rue D'Auteuil.

éditorial

Une passe économique difficile

Ainsi que le confirment des propos tout récents de M. René Lévesque et les derniers pronostics du Conference Board, l'année 1977 ne sera pas une année faste. Pour l'ensemble du pays, le taux de croissance réelle, après s'être élevé à environ 5% en 1976, devrait baisser à 3%. Pour le Québec, les perspectives sont plus sombres encore: le taux de croissance réelle atteindra à peine 2.75%.

On peut sans doute tirer quelque consolation du fait qu'en Ontario, les perspectives ne sont guère meilleures. La province voisine se voit en effet attribuer pour l'année en cours un taux de croissance inférieur, lui aussi, à la moyenne nationale. Au plan de l'emploi, elle devra se contenter, comme le Québec, d'une croissance inférieure à 1%.

Mais outre que le taux de chômage augmentera davantage au Québec vu l'accroissement plus rapide de la main-d'oeuvre disponible, nous devons faire face, dans cette province, à des conditions particulières nées du climat d'incertitude qui a suivi, dans les milieux d'affaires, l'élection du 15 novembre. Avant qu'un certain pessimisme, dont le Conseil du Patronat rapportait l'autre jour qu'il est plus répandu qu'on ne le croyait, n'ait trop d'effets négatifs, il importe de chercher par tous les moyens raisonnables à rassurer les intéressés.

•

Une première responsabilité incombe évidemment au gouvernement Lévesque. Or, une manche décisive aura lieu à ce sujet à New York mardi prochain.

Au sujet de la visite de M. Lévesque à l'Economic Club, on a surtout souligné l'impact qu'elle pourrait avoir sur les emprunts du Québec aux États-Unis. Il s'agit là, en effet, d'un aspect très important dont on a vite saisi la portée dès les jours qui ont suivi l'élection du 15 novembre. Pendant de nombreuses années encore, le gouvernement québécois devra emprunter à l'extérieur pour financer ses déficits courants et ses projets à long terme. L'expérience ayant montré que les marchés financiers canadiens ne sauraient absorber qu'une part limitée des emprunts québécois, les marchés américains demeurent jusqu'à nouvel ordre une source majeure d'approvisionnement en fonds pour le Québec. Qu'ils exigent en retour des garanties de stabilité et de remboursement raisonnables, il faudrait être irréaliste pour s'en scandaliser.

Sous cet angle précis, la rencontre de New-York ne devrait d'ailleurs pas poser de défi insurmontable. Le dossier passé du Québec en matière d'opérations financières est excellent. Les finances publiques québécoises, même si elles sont plus obérées que naguère, restent en bonne santé. Même s'il faudra pendant un temps accepter des charges plus onéreuses pour certains emprunts, on ne doute guère que M. Lévesque réussira à ce chapitre à inspirer confiance à ses auditeurs new-yorkais.

Mais on s'illusionnerait en pensant que M. Lévesque rencontrera uniquement à New-York des représentants des institutions dont la vocation consiste à prêter des fonds aux gouvernements et aux entreprises. Peut-être plus importants parmi les auditeurs du premier ministre seront les représentants de firmes américaines ou multinationales qui ont des intérêts solidement implantés au Québec. Ceux-ci attendront de M. Lévesque des précisions qui pourraient être capitales sur deux sujets dont dépendent leurs décisions futures, soit l'attitude du nouveau gouvernement québécois à l'endroit de l'entreprise privée et son attitude envers les investissements étrangers.

On s'est beaucoup gargarisé de mots au Québec depuis quelques années. On s'est plu dans certains milieux à dénoncer l'entreprise privée et les investisseurs étrangers. Or, deux mois après avoir assumé les responsabilités du pouvoir, M. Lévesque et ses collègues se rendent sans doute mieux compte qu'auparavant du rôle capital que jouent ces deux facteurs dans la vie économique du Québec.

Le secteur gouvernemental absorbe une partie sans cesse croissante du produit national brut au Québec comme dans le reste du pays. Dans l'ensemble de l'économie, le secteur industriel, en particulier, continue néanmoins d'occuper une place capitale. Des villes comme Montréal, St-Jean, Joliette, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Valleyfield, Drummondville, Shawinigan — pour ne nommer que celles qui viennent spontanément à l'esprit — dépendent toutes dans une mesure élevée du dynamisme de leurs entreprises manufacturières. Dès qu'elle dépasse une certaine taille (au-delà de 300 employés), cette industrie manufacturière accuse au Québec une dépendance très forte envers la technologie et le capital américains.

Rien n'indique certes que l'entreprise manufacturière s'apprête à quitter en masse le Québec. Le voudrait-elle qu'elle en serait d'ailleurs souvent incapable, en raison du caractère inamovible de maintes installations. Mais des signes nombreux font craindre que, sans partir, un grand nombre d'entreprises ne sont guère enclines, dans le contexte actuel, à entreprendre de nouveaux développements et des programmes de modernisation sans lesquels elles verront s'accentuer un déclin qui est déjà prononcé dans plus d'un secteur. Et l'effet de cette attitude sur le mouvement des emplois pourrait être catastrophique.

Le programme de son parti lui accordant à cet égard une marge de souplesse assez grande, M. Lévesque devra s'employer à New-York à faire sentir que son gouvernement entend réserver une place importante à l'entreprise privée dans l'économie et qu'étant exceptés certains "secteurs vitaux" (que tout gouvernement responsable tient à réserver aux autochtones), il entend également traiter de manière équitable les entreprises étrangères qui font affaires au Québec.

La santé de centaines de petites entreprises québécoises dépend du volume d'activité engendré par les grandes firmes manufacturières dont la plupart appartiennent soit à des intérêts anglo-canadiens, soit à des intérêts américains. Si M. Lévesque peut réussir à enrayer un certain pessimisme qui s'est emparé de ces milieux depuis deux mois, il aura efficacement contribué à améliorer les perspectives économiques pour la difficile période à venir.

•

Déjà, en insistant à quelques reprises sur les normes de modération, voire d'austérité, que doit s'imposer le gouvernement, M. Lévesque a clairement fait voir qu'il n'y aura pas de place pour l'extravagance dans le secteur public au cours des prochains mois. Les propos du premier ministre auraient eu plus d'impact si, dans les quelques décisions à portée économique qu'il a prises depuis son entrée en fonctions, son gouvernement avait été davantage logique avec lui-même. En multipliant les appels à la modération et en cherchant à donner eux-mêmes l'exemple d'une absence à peu près totale d'ostentation en matières de dépenses, le premier ministre et ses collègues donnent néanmoins des preuves sérieuses de sincérité.

•

Les plus beaux efforts de M. Lévesque ne produiront toutefois de résultat que si, de leur côté, les milieux d'affaires acceptent aussi d'accueillir avec un esprit ouvert les initiatives gouvernementales. Le PQ n'a jamais fait mystère de ses inclinations social-démocrates. Ce serait faire injure au processus démocratique que d'exiger de ce parti, maintenant qu'il est au pouvoir, des professions de foi incompatibles avec ses convictions.

Ainsi que l'enseigne l'expérience suédoise, l'avènement d'un régime social-démocrate ne signifie pas nécessairement la mort de l'entreprise privée. Il annonce certes des formes inédites de rapports entre le secteur privé et le secteur public, et en général un nouveau partage de responsabilités plus favorable au dernier. Aussi longtemps que sont respectés les processus démocratiques au plan politique, le secteur privé conserve néanmoins des moyens d'intervention nombreux et efficaces contre l'arbitraire toujours possible du gouvernement.

Au lieu de broyer du noir, les responsables du secteur privé devraient en conséquence s'employer dans les mois à venir à acquérir une connaissance beaucoup plus précise des véritables intentions du gouvernement, telles qu'elles sont exprimées dans le programme du PQ et dans les interprétations plus précises qu'en fourniront les membres du gouvernement. Ils devraient aussi s'employer à livrer une critique rigoureuse et honnête des chapitres de ce programme qui procèdent d'une vision idéalisée de la réalité économique. Ce travail devrait se poursuivre non seulement au niveau des organismes habilités à parler au nom du patronat, mais aussi et surtout au niveau des membres individuels de ces organismes.

On attendra avec raison du gouvernement Lévesque, au cours des prochains mois, que ses décisions en matière économique s'appuient sur une solide rationalité économique et qu'il évite de se transformer en une vaste Saint-Vincent-de-Paul qui hériterait de toutes les patentes qui procèdent de bonnes intentions mais marchent mal le plus souvent à cause de l'incompétence de leur gestion. Mais on est justifié de formuler la même exigence à l'endroit des "decision-makers" du secteur privé. Ceux-ci obéiraient à des motifs douteux en différant, pour des raisons autres qu'économiques, des projets de développement objectivement justifiés. Ils risqueraient aussi de précipiter, ce faisant, l'avènement de cela même qu'ils redoutent le plus.

Claude RYAN

L'actualité

Des interventions douteuses de nos associations patronales

par ROGER J. BÉDARD

■ L'auteur de cette libre opinion dirige une maison d'économistes-conseil à Montréal. Il a écrit de nombreux articles sur les questions de fiscalité municipale et sur la question du Labrador.

Un certain nombre de nos confrères de la moyenne et de la grande entreprise sont quelque peu déboussolés depuis l'avènement du Parti Québécois. Nos associations patronales semblent aussi avoir perdu le sens de la mesure et du bon sens. Plutôt que d'établir le plus rapidement possible les liens indispensables entre les entreprises et les nouveaux élus, nos associations, et plus précisément la Chambre de Commerce provinciale et le Conseil du Patronat s'efforcent d'augmenter l'inquiétude des hommes d'affaires et leur méfiance à l'endroit du nouveau gouvernement.

Dans les jours qui ont suivi la formation du conseil des ministres, le Conseil du Patronat a publié trois communiqués pour exprimer ses "inquiétudes" face à la nomination de M. Jacques Couture au ministère du Travail. Le C.P.Q. mènera-t-il contre M. Couture un harcèlement semblable à celui qu'il a mené contre Jean Cournoyer?

Deux semaines après la victoire du P.Q., une grande entreprise a demandé à M. Charles Perreault, ancien président des Orgues Casavant et ancien président du C.P.Q., de se rendre en Colombie-Britannique pour faire "l'histoire du gouvernement Barrett dans cette province". Dans son compte rendu, Vastel précise que cette expertise pourrait "servir de base à de futures stratégies patronales" (**Le Devoir**, 24 déc.). Cinq semaines après l'élection! Quel sens démocratique!

Quelques jours plus tard, les dirigeants de la Chambre de Commerce provinciale ont amplifié l'opération "anxiété" par des déclarations qui peuvent embarrasser le gouvernement, sans pour autant aider les employeurs.

MM. Letourneau et Morin ont parlé des "éléments irréalistes dans le programme du Parti Québécois qui risquent d'être néfastes à la petite et moyenne entreprise que le nouveau gouvernement dit vouloir aider". (**La Presse**, 11 janv.)

J'ai assisté la semaine dernière à la réception du Jour de l'An de la Chambre de Commerce de Montréal. J'y ai causé avec environ vingt-cinq cadres de grandes entreprises et chefs de petites et moyennes entreprises. J'ai également rencontré à cette occasion plusieurs dirigeants de nos associations patronales.

De façon précise et directe, j'ai demandé à plusieurs de nos dirigeants d'associations patronales: avez-vous rencontré tel et tel ministre pour a) écouter son point de vue et b) présenter les vues des chefs d'entreprises? Ils m'ont répondu que, pour la plupart des ministres, la réponse était non. Ils ont ajouté que l'exercice n'en vaut pas la peine parce que de toute façon les nouveaux ministres sont des "rêveurs sans expérience" qui ont déjà pris toutes leurs décisions en fonction de leur "radicalisme politique". Quelques chefs d'entreprises ont parlé dans le même sens.

J'ai eu beau faire ressortir qu'une quinzaine des ministres provinciaux actuels sont des professeurs d'université à l'esprit remarquablement ouvert. Le nouveau personnel ministériel, ai-je dit, ne demande pas mieux que de considérer à leur mérite les idées sensées et les suggestions valables des dirigeants d'entreprises. Encore faudrait-il que ces idées et recommandations soient exprimées dans le cadre de référence ordinaire du professeur de carrière. Silence buté de mes interlocuteurs. Refus total d'un effort de communication avec la plupart des nouveaux ministres.

Je m'insurge contre le fait que, sous prétexte de servir nos intérêts, les permanents de certaines de nos associations patronales soient en frais de nous antagoniser pour longtemps plusieurs de nos nouveaux dirigeants politiques.

•

Le bouquet de cette cabale insensée montée de toutes pièces par de petites chapelles contre le nouveau gouvernement, c'est le relevé d'opinions du Conseil du Patronat rendu public jeudi dernier.

Sur la foi d'un sondage-maison auquel ont répondu exactement 109 (cent neuf!) chefs d'entreprises, le Conseil du Patronat a fait un battage publicitaire énorme. Selon ce relevé qui a fait manchette et première page dans plusieurs quotidiens du Québec, le C.P.Q. affirme que:

- 80% des chefs d'entreprises qui ont répondu sont d'avis que le climat des affaires (business climate) du Québec est le plus mauvais du Canada;
- 74% sont d'avis que les conditions vont se détériorer encore davantage durant les prochains six mois;
- 47% pensent que la situation politique va continuer de se détériorer d'ici le mois de juin (**Montreal Star** Jan. 13; **Gazette**, Jan. 14).

Le Québec compte 118,000 petites et moyennes entreprises (jusqu'à 200 employés) qui emploient plus de la moitié de la main-d'oeuvre. Or ces P.M.E. n'ont rien eu à dire dans les histoires du C.P.Q. sur le climat québécois. En outre le Québec compte environ 700 grandes entreprises (plus de 200 employés) or, seulement 109 dirigeants ont communiqué leur opinion au Conseil du Patronat.

Nos associations patronales détiennent-elles vraiment un mandat pour essayer d'ébranler la solide confiance que la plupart d'entre nous avons en l'avenir du Québec à partir des opinions d'une poignée d'effarouchés?

Nos associations patronales ont-elles vraiment le mandat de nous faire un dommage pareil — surtout aux petites entreprises — en antagonisant le personnel politique élu démocratiquement le 15 novembre vis-à-vis l'ensemble des chefs d'entreprises?

Avant, j'abordais ces questions avec la sérénité indifférente d'un bureaucrate patronal. Aujourd'hui, je discute de ces problèmes du point de vue bien pragmatique de celui qui rencontre le payroll le jeudi: c'est bien différent.

À compter de maintenant, chacun des chefs d'entreprise du Québec qui paie une cotisation à une association patronale sera bien avisé de passer au crible chacune des déclarations des dirigeants de ces associations et de se demander a) si les idées exprimées représentent bien l'opinion de l'ensemble des chefs d'entreprises cotisants; b) si telles déclarations sont de nature à aider ou à nuire au progrès de chacune de nos entreprises durant les prochains mois et les prochaines années.

bloc-notes

Pleins feux sur le "bill-Cullen"

La déclaration conjointe que vient de distribuer le Comité de travail sur l'immigration, au nom de vingt-neuf organismes participants (voir la liste en page 5) constitue la première manifestation audible et cohérente d'une prise de conscience qui n'a hélas que trop tardé.

Véritable cri d'alarme, ce document est, au premier titre, une tentative de démystification, un sain exercice de replacer dans sa juste perspective le "bill C-24" sur l'immigration introduit le 24 novembre aux Communes par M. Bud Cullen. Bien avant cette date, dès les premières "fuites" sur le rapport de la commission mixte du Sénat et des Communes sur l'immigration, les milieux officiels se sont mis à l'oeuvre pour faire prendre pour ouverture ce qui était subtilement mais indéniablement une fermeture. Chicanes sur les mots (contingentement ou niveau), enjolivement des objectifs poursuivis, sophismes et autres figures de style ont contribué sinon à endormir certains (les parlementaires en particulier) du moins à laisser passablement indifférente toute une couche de la population généralement prompte à réagir.

Ce n'est pas notre propos de faire des procès d'intention, mais de plus en plus les milieux officiels donnent l'impression d'affectionner le style "lunaire" qui permet de ne mettre en lumière... qu'une facette de la réalité! Un exemple de cette démarche est donné par tous ces communiqués où, par exemple M. Cullen, ministre fédéral de l'Immigration, aligne des chiffres sur les contingents d'immigrants accueillis de telle période à telle autre. Le dernier est d'un suave! 117,511 immigrants ont été reçus au cours des neuf premiers mois de 1976, dit-il, ce qui représente une diminution de 21%. "Le fléchissement dans le nombre d'immigrants du troisième trimestre suit la tendance manifestée au cours des deux premiers trimestres", affirme obligeamment le ministre de l'Immigration. On s'en doutait un peu, comme on peut affirmer en toute vraisemblance que cette "tendance" se poursuivra. C'est le pourquoi qui est à comprendre, le **pourquoi** en vertu duquel, dans une situation internationale propice à un courant renforcé de l'immigration vers nos rivages, de moins en moins de personnes sont sélectionnées...

Précisément, la conséquence immédiatement palpable du "bill-Cullen" sera de faire baisser l'apport immigrant, en conférant en même temps qu'un cadre une justification législative à ce qui n'est actuellement que pratiques et règlements administratifs.

"Trompeur, restrictif, répressif, discriminatoire et indigne de notre société qui se prétend développée, libérale et humanitaire", dit le document du Comité de travail sur l'immigration, s'attachant à démontrer que "les éléments nouveaux qu'apporte le projet de loi entrent surtout dans la catégorie des mesures répressives".

Les termes choqueront certains par leur crudité; d'autres, ceux-là qui sont informés mais se tiennent silencieux, estimeront que la menace véhiculée par le "bill C-24" est exagérée. Toutefois, ceux-ci ont tort et ceux-là feraient bien de se choquer une bonne fois car c'est par là que s'amorce souvent la prise de conscience.

Le grand mérite du Comité de travail sur l'immigration tient pourtant dans un second aspect: celui de promouvoir un débat public en commission parlementaire, préalablement à l'adoption finale du projet de loi. Et cette fois, le débat a des chances de susciter de saines interventions, l'immigration étant enfin placée dans sa juste perspective: "On change rarement de pays par plaisir ou par choix", pose le document... C'est en soi toute une révélation pour tous ceux qui, en toute bonne foi — et en toute bonne conscience — avalent le sophisme en vertu duquel ce n'est pas en accueillant plus d'immigrants que le Canada contribue à combattre la misère dans les pays de provenance!

De fait, on n'a jamais mis l'accent, dans des lois dites pourtant d'immigration, sur l'immigrant lui-même! Ce qui permet aujourd'hui de prétendre en toute sérénité créer des catégories de citoyens de seconde zone dans le "bill C-24", de généraliser les pouvoirs discrétionnaires, de véhiculer la notion de "non-statut" sans que la population s'insurge devant de telles aberrations.

Mais ce débat que souhaite le Comité de travail des 29 a-t-il des chances de se tenir avant que l'irréparable ne soit commis? Les auteurs du document répondent par anticipation à l'argument classique selon lequel des audiences publiques se sont déjà tenues sur la question: "A quoi peut bien servir de consulter la population sur des documents de travail si on ne lui permet pas d'être entendue sur le projet de loi qui en découle?"

On se le demande... Mais la carapace des habitudes étant ce qu'elle est, on doit, parallèlement à un éventuel débat, recourir aux pétitions, à ces avalanches de signatures qui ne laissent pas insensibles les députés qui, eux, seront mis — de solides dossiers les y aideront! — en position d'intervenir... Au nom de ce chef de famille inconnu qui, là-bas, anonyme dans son pays lointain, attend sans joie devant une situation en entonnoir dont l'immigration est la seule issue.

Georges VIGNY

M. Clark, les contrôles et le Québec

M. Joe Clark, au cours de la conférence de presse qu'il donnait hier à l'issue de la réunion de son groupe parlementaire, s'est montré moins empressé qu'il ne l'était l'automne dernier à demander au gouvernement de mettre fin aux contrôles sélectifs des salaires et des prix. Devant ses partisans, lors d'un dîner-bénéfice à Montréal, le leader du PC avait beaucoup insisté sur les effets négatifs du régime en vigueur, effets gravement préjudiciables à l'économie canadienne, injustes pour les travailleurs, disait-il alors que, justement, le mouvement syndical luttait avec acharnement contre les contrôles.

Son principal critique financier, M. Sinclair Stevens, pense encore aujourd'hui ce que disait M. Clark il y a quelques mois: qu'il faut mettre fin aux contrôles au printemps. Devant la presse hier, le chef conservateur se borne à réclamer, ainsi que le prévoit la Loi, un débat aux Communes sur la question de savoir s'il serait opportun d'envisager l'abolition des contrôles. Il se peut, confesse l'homme politique, que cette discussion amène les conservateurs à proposer qu'il y soit mis fin le plus tôt possible après le 31 mars.

On avait cru — et le PC lui-même avait clairement indiqué — que l'Opposition allait se rallier à la pétition que doivent présenter les néo-démocrates en faveur d'une révision des contrôles auxquels le NPD a toujours été opposé. Mais voici que M. Clark entend prendre ses distances à l'égard de M. Broadbent et présenter sa propre motion. C'est donc que la position des Conservateurs envers la Loi a changé de la même manière que l'opinion publique, naguère hostile au régime, a beaucoup évolué à ce sujet, considérant sans doute que la baisse de l'inflation n'est pas étrangère à la lutte entreprise par le gouvernement contre les hausses de prix et de salaires. L'opportunisme, fût-il habile, ne peut suppléer à l'absence de politique.

Les Conservateurs, dont la position a fluctué à ce sujet depuis l'été, qui avaient pourtant été les premiers à recommander une régie des prix et des salaires, feraient oeuvre plus utile s'ils proposaient au cours du débat de révision un nouveau mode de lutte contre l'inflation, mieux accordé aux besoins des provinces, dont le Québec.

Au sujet du Québec, M. Clark a voulu dissiper hier l'impression de pessimisme qu'il avait donnée la veille; il n'a certes pas la naïveté de croire que son Parti peut gagner cinq partielles dans la province, mais au moins exprime-t-il l'espoir d'une ou deux victoires, malgré ce qu'il appelle le "terrain défavorable" pour les Conservateurs. Ce ne sont pas là des déclarations qui plairont beaucoup à son organisateur en chef au Québec, M. Roch LaSalle, qui fait preuve, lui, d'une très grande confiance. Avec raison, du reste, puisque la nouvelle conjoncture politique dans la province est telle que les hypothèses les moins plausibles avant le 15 novembre paraissent maintenant raisonnables. À tel point que les Libéraux hésitent, dit-on, à déclencher trop tôt ces élections partielles, de crainte d'essuyer des revers dans des circonscriptions qui leur sont historiquement acquises.

M. Clark a d'autre part indiqué qu'il n'est pas prêt à définir dès maintenant les positions qu'adoptera son Parti vis-à-vis du gouvernement péquiste. Cet attentisme, qui est maintenant chronique chez le leader du PC, paraît cette fois plus réaliste. Il est en effet normal que M. Clark veuille voir à l'oeuvre durant quelques mois l'équipe de M. Lévesque avant de se prononcer, normal aussi qu'il s'entretienne avec le premier ministre du Québec afin de

Voir page 6: Bloc-notes

Michel ROY

lettres au DEVOIR

Une excellente interview de M. Bernard Landry

J'ai vu "Télescopie", le 16 janvier, à CBFT. L'excellent Pierre Olivier interrogeait le ministre d'État au Développement économique M. Bernard Landry... M. Landry m'a fait grande impression: il est "présent", a une forte personnalité, de la dignité aussi, et surtout de la rigueur intellectuelle, peu commune chez nos hommes politiques. Ce ministre m'a fait oublier l'image du politicien retors et démagogue. Quelle franchise! Quelle passion! Cet exleader étudiant des années 60 m'apparaît comme l'homme exceptionnel capable de succéder à M. René Lévesque. Et je le remercie de m'avoir reconcilié avec la politique et les politiciens...

Gérald METHOT

Sainte-Foy, le 17 janvier 1977

Le dernier "Le pour et le contre"

Monsieur Ryan,

Suite à l'émission "Le Pour et le Contre" traitant de l'avènement du Parti québécois au pouvoir le 15 novembre 1976, je voudrais, par la présente, vous signaler mon admiration quant à votre approche problématique concernant les dimensions politiques de ce fait historique.

Quand on est partie intégrante d'un peuple par sa langue, ses us et coutumes et ses institutions, il est difficile dans une période de victoire électorale de se soustraire de tout contexte émotif et d'analyser la situation en faisant intervenir une série de variables nécessaires à la bonne compréhension de l'événement.

Votre présence à l'émission sollicite de la part du téléspectateur une approche modérée et interpelle chez lui un souci de réflexion politique. Même si je n'adhère pas en tout à vos dires, il demeure que mon admiration quant à votre démarche intellectuelle honnête et intègre suscite de nouvelles pistes de réflexions nécessaires à la formation d'un citoyen "comme tout le monde".

Citoyen parmi tant d'autres il est difficile de canaliser toute l'information adéquate afin de prendre position. Dans cet imbroglio politique, il est bon de voir des hommes comme vous qui nous aident à déterminer ces variables physiques et sociales qui interagissent dans le cadre d'une communauté humaine, qui appellent la tolérance et évitent des échauffements émotifs suscités par les aspects de la culture, de la race, de la langue ou de la religion.

Sous l'éclairage de ces points-repères, un citoyen peut prendre conscience de son action dans le milieu et grandir avec sa communauté. En cela, je vous signifie mon encouragement afin de persévérer dans cette démarche de formation politique par le biais de l'information parlée et écrite. Je terminerai cette lettre par une petite pensée de Kant qui souligne cet effort de l'homme vers la recherche de la vérité.

"Tout savoir est subjectif; le moi fait la vérité au lieu de la percevoir".

Gilles MONETTE

Repentigny, le 14 janvier 1977

Pitié pour nos forêts

Certains journaux du Canada et des États-Unis publient des pages et des pages de publicité tapageuse, de sorte que l'espace consommé par cette publicité dépasse de beaucoup celui du texte. Des forêts entières sont détruites chaque jour pour satisfaire cette habitude de gaspillage des ressources canadiennes.

Pourquoi les gouvernements ne décideraient-ils pas d'imposer une taxe sur l'espace de papier — journal utilisé pour la publicité, en excès d'un espace raisonnable? Cela pourrait rapporter à l'État des ressources additionnelles — combien bienvenues à notre époque — et en même temps réduire les coupes inutiles de bois à papier. Si l'on continuait des coupes pour fabriquer du papier, au moins celui-ci pourrait être exporté, ce qui serait très utile pour rétablir la balance commerciale du pays.

Nicolas PERVOUCHINE

Outremont, le 17 janvier 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

L'inauguration de Jimmy Carter à Washington

Entre un grand président et un président médiocre, les choix initiaux peuvent faire toute la différence

Aux yeux du président Carter, la période de transition qu'il vient de vivre et l'inauguration de son règne doivent être agréables et porteuses d'innombrables promesses. Mais les possibilités ne sont pas aussi illimitées qu'elles peuvent le sembler à l'heure actuelle. Aucun président ne peut être tout à tous. L'histoire enseigne même que les décisions prises aujourd'hui — surtout celles qui ont trait au choix des collaborateurs et des orientations — limiteront irrévocablement et définiront pour les années à venir la portée du mandat de Carter. De fait, l'histoire fournit un certain nombre de leçons qui peuvent être utiles en cette phase critique où le président doit faire des choix qui engageront tout son règne. Ces leçons devraient avoir un intérêt spécial pour un homme comme Jimmy Carter, qui ne vise pas simplement à être président mais qui rêve de devenir un grand président. Voici quelques-unes de ces leçons qu'enseigne l'histoire.

La tentation de la dispersion

Les présidents les plus admirés des États-Unis ont commencé leur mandat en concentrant leur attention sur quelques matières de la plus grande urgence nationale, comme s'ils avaient arrêté à l'avance les matières au sujet desquelles ils voudraient passer à l'histoire.

Au cours d'un entretien avec Jimmy Carter l'été dernier, je lui demandai comment il aimerait que les manuels d'histoire parlent de lui dans un siècle. Il fit une pause et esquissa ensuite un sourire. "Oh, dit-il, je ne sais pas trop. Il est trop difficile de préciser maintenant les programmes au sujet desquels je souhaiterais passer à l'histoire". J'éprouvai un mouvement de tristesse en entendant la réponse de Carter. Encore marqué par la première expérience politique que j'ai vécue — celle du mouvement des droits civiques — je m'attendais à ce que Carter réponde qu'en raison de ses antécédents uniques, il aimerait passer à l'histoire comme le président qui aurait accompli davantage pour la justice raciale que tout autre président depuis Abraham Lincoln.

Mais mon souhait n'était pas dicté uniquement par des préférences personnelles. L'histoire enseigne en effet que, pour fournir le leadership attendu de lui, un président doit d'abord percevoir clairement un ou deux objectifs majeurs et être résolu, par delà toutes les controverses, à consacrer toute son énergie à la réalisation de ces objectifs. Si le président n'est pas fortement guidé par certaines convictions intérieures, les tentations qui l'inclinent à disperser son énergie dans toutes les directions l'emporteront chez lui. Chaque semaine, il lui faut assister à des douzaines de réunions officielles. Un mandat présidentiel embrassant un peu plus de 200 semaines n'est jamais aussi long qu'il peut sembler au départ.

Certains présidents ont échappé au danger de la dispersion. Abraham Lincoln engagea toute sa présidence au service de l'unité de la nation. Franklin Roosevelt consacra ses deux premiers mandats à la restauration de l'économie nationale; Lyndon Johnson consacra la première année de son mandat de transition à faire adopter les programmes de son prédécesseur assassiné. Dans chacun de ces cas, la crise du moment — la guerre civile, la dépression et l'assassinat d'un président — aidèrent à centrer les énergies de la Maison blanche autour d'un objectif précis.

D'autres présidents furent moins bien servis par les circonstances historiques. Johnson lui-même, après sa victoire éclatante de 1964, succomba à la tentation qui l'inclinait à vouloir tout faire à la fois. Sa "grande société" offrait quelque chose à pratiquement tout le monde: aux vieillards, elle offrait l'assurance-maladie; aux jeunes, l'assistance financière en matière d'éducation; aux entreprises, les rabais fiscaux; aux travailleurs organisés, un salaire minimum plus élevé; aux fermiers, des subsides; aux travailleurs non qualifiés, des programmes de formation professionnelle; aux pauvres, des subventions contre la pauvreté; aux résidents de banlieue qui doivent tous les jours se rendre en ville, des autoroutes propres; aux Noirs, une meilleure protection juridique; aux Indiens, des services scolaires améliorés; aux infirmes, des services de réhabilitation; aux chômeurs, des prestations plus élevées; aux immigrants, des contingentements moins sévères; aux conducteurs d'automobile, la sécurité au volant; aux travailleurs retraités, des pensions généreuses; aux consommateurs, des règles d'étiquetage plus équitables; aux amateurs de la nature et de camping, des programmes de conservation; et que d'autres choses encore. Johnson se croyait capable de satisfaire tous les désirs de ses concitoyens. Mais si nobles qu'aient été les espoirs de Johnson, ses intérêts étaient trop variés, et ses énergies furent dépensées d'une manière trop fragmentée (sans parler de l'affaire du Vietnam).

La structure de la Maison-Blanche d'aujourd'hui facilite la dispersion des énergies chez le président. Chaque jour, le président est littéralement assiégé par des individus et des groupes qui le supplient d'agir en leur nom, qu'il s'agisse des membres zélés du personnel de la Maison-Blanche et des membres du cabinet qui sont impliqués dans des projets particuliers, de groupes organisés qui veulent obtenir telle ou telle loi spéciale, ou des membres du Congrès qui veulent défendre leurs intérêts régionaux. La semaine type d'un président comprend au moins une heure consacrée à l'examen du bruit causé par les avions à réaction, deux heures sur les problèmes du Moyen-Orient, un discours sur la faim dans le monde, un après-midi consacré à l'amélioration des programmes de bien-être, de santé et d'éducation, dix minutes sur les normes de sécurité dans les mines, une demi-heure sur la pollution, etc. Ajouter à cela les rencontres obligatoires avec les chefs d'État, les voyages et les cérémonies de toutes sortes, et vous ne serez pas étonné que peu de présidents, en dehors des périodes de crise, aient réussi à mobiliser leur séjour à la Maison-Blanche au service d'un ou deux objectifs majeurs.

Si on la compare aux divisions obscures, périlleuses et dangereuses pour l'unité de la nation, qui entourèrent l'accession de Lincoln et de Roosevelt, nous vivons une époque de difficultés plutôt mineures et de bonne volonté assez généralement répandue. Mais pour Carter, la leçon de l'histoire est claire. Il doit concentrer son esprit et celui de son personnel sur quelques points majeurs, comme si une crise historique était à l'oeuvre. Il doit décider dès maintenant des buts majeurs qu'il entend poursuivre au cours de son mandat, s'appliquant à préciser non pas tant les groupes auxquels il voudrait plaire que les réalisations qui, à long terme, devront marquer son mandat.

Les premières images qui restent

Les choix faits pendant les premiers mois d'un mandat peuvent contribuer de façon décisive à limiter ou élargir les possibilités du mandat entier d'un président.

Au début de son mandat, un président est naturellement tenté de procéder lentement, de s'accorder le temps voulu pour étudier sa fonction et les problèmes auxquels il doit faire face. Un optimisme illusoire induit le président à croire qu'après une période de consolidation, de leadership consensuel et de réalisations mineures, il pourra, sur une période de quatre ou huit ans, trouver la chance de poursuivre des objectifs plus fondamentaux que le temps lui aura permis de dégager plus clairement. Mais le problème, c'est que la première impression publique créée par un président dure longtemps. Et cette première impression donne, pour ainsi dire, le ton à son administration, elle définit les limites de ce que les gens, tant à Washington qu'à l'extérieur de Washington, pourront faire pour le président. Lorsqu'une présidence s'engage sur un mode de prudence ou d'ambivalence, les signaux sont vite transmis à travers la bureaucratie, la presse, le Congrès, et les groupes de pression: "Allez lentement". Ou encore, ce qui est plus néfaste: "Hâtons-nous de faire valoir nos intérêts maintenant, car il ne semble pas trop savoir ce qu'il veut".

Lorsque Truman succéda à Roosevelt après la mort de celui-ci, il se définit publiquement comme un petit homme essayant désespérément de se mettre dans les chaussures d'un grand homme: "Les gars, s'il vous arrive jamais de prier, c'est maintenant que vous devez prier pour moi"... "Lorsqu'on me dit... ce qui était arrivé, ce fut comme si la lune, les étoiles et toutes le planètes avaient fondu sur moi". La première image qui se dégagea ainsi du président Truman fut celle d'un homme honnête mais faible. Elle dura pendant des mois et mit à rude épreuve les réserves d'énergie de Truman. De même, lorsqu'Andrew Johnson accéda à la présidence après la mort de Lincoln, ses premières paroles et ses premiers gestes furent pour signaler sa faiblesse à l'aile radicale du Parti républicain. Il ne se remit jamais complètement de cette première impression qu'il projeta.

Un mois après son accession à la présidence, Gérald Ford prit une décision qui devait probablement lui coûter l'élection de 1976. En accordant le pardon présidentiel à Richard Nixon avant que les mécanismes réguliers de la justice n'aient suivi leur cours, Ford se lia irrévocablement au style de comportement qui avait caractérisé la Maison blanche du Watergate. Voici un cas entièrement différent: à peine un mois après être devenu président, Abraham Lincoln, contre l'avis de son cabinet, décida d'envoyer de nouveaux approvisionnements à Fort Sunter, cette enclave que conservait dans les États du Sud le pouvoir nordique. Cette décision mit en branle une série d'événements qui aboutirent à la guerre civile, et devait fonder ce jugement de l'histoire qui a fait de la présidence de Lincoln la plus importante de l'histoire des États-Unis dans l'imagerie populaire.

Jimmy Carter semble habité par des sentiments contradictoires quant il s'agit de décider s'il agira de façon décisive dès les débuts de son mandat. "Je n'agirai jamais avec lenteur", me répondit-il lorsque je lui demandai s'il trouvait important d'agir de façon rapide et audacieuse dans les premiers mois de son mandat. "Je n'ai pas peur des conséquences politiques, ajouta-t-il, j'airai droit en avant. Je lisais l'autre jour l'ouvrage de Will Durant sur les leçons de l'histoire; cet ouvrage montre clairement que sous un régime d'absolue liberté, les puissants domineront inévitablement. Notre nation a été fondée sur la liberté, mais dès le début, le concept de liberté y fut en lutte avec le concept d'égalité. Car notre nation fut fondée à une époque où l'esclavage existait encore et où nos femmes n'avaient pas le droit de vote. Aussi, aujourd'hui, pour réaliser l'égalité, l'État doit intervenir — et j'interviendrai".

"N'avez-vous pas peur de commettre des fautes"? lui demandai-je.

"Non, répondit-il, voyez-vous, ma croyance dans la miséricorde de Dieu me donne la liberté de prendre des chances et de commettre des fautes". Mais l'exemple qu'il apporta ensuite évoquait plutôt la prudence excessive que le courage. "Si je pensais pouvoir dès cette année mettre au point le nouveau code fiscal que je veux faire adopter, je le ferais. Vous avez besoin du pouvoir de la Maison blanche et d'une étude approfondie pour concevoir un code à la fois simple et équitable. Si vous faites une place au monde des affaires dans le processus de prise de décision, vous lui rendrez plus facile l'acceptation de changements qui pourraient lui être désagréables. Si je ne fais pas cela, je perdrai ma cause. Aussi agirai-je lorsque je serai prêt". D'un point de vue académique, Carter a évidemment raison. Mais il n'est pas sûr que son jugement soit valable pour une question aussi politiquement délicate que la réforme fiscale. Plus il attendra pour agir, plus l'opposition aura de temps pour s'organiser, et plus diminueront les chances d'une action législative vraiment significative.

L'importance capitale des vraies réformes

Il est vain de parler de gouvernement plus proche du peuple et de réorganisation de l'appareil gouvernemental si ces objectifs ne sont pas accompagnés de réformes qui visent davantage la substance des choses.

Carter a exprimé à maintes reprises son désir de rapprocher le gouvernement des citoyens. Dans son discours d'acceptation de la candidature du Parti démocrate, il a dit de la première année de son mandat qu'elle serait "l'année où nous rendrons au peuple de ce pays le gouvernement de ce pays". Et il m'a dit que "le souci général qui me guidera dans toutes mes décisions — en matière de bien-être, de fiscalité, de transport, d'énergie ou d'agence de réglementation de tel ou tel secteur d'activités", sera le désir de faire sentir aux gens que ce gouvernement leur appartient et de faire en sorte que ce gouvernement, nouvellement réorganisé, soit pour les citoyens une source d'inspiration et de fierté."

Ce langage évoque les croyances des éléments progressistes de la fin du siècle dernier. Les progressistes croyaient que si seulement, par un mélange d'éducation populaire et de mécanismes nouveaux comme le pouvoir d'initiative, le référendum et le pouvoir de rappel, on pouvait éveiller la conscience populaire, il deviendrait possible d'accomplir des réformes et de racheter la nation. Faisant appel au sens de la responsabilité personnelle et au sentiment de culpabilité de leurs concitoyens, les progressistes prêchaient qu'à moins que les citoyens individuels n'affirment leur détermination de mettre un terme à la corruption et ne se révèlent capables de dépasser leurs intérêts égoïstes, rien ne pourrait être accompli. La critique des éléments progressistes contribua à réorganiser et à démocratiser le système politique. Mais les progressistes étaient eux-mêmes des hommes essentiellement modérés qui n'avaient à l'esprit ni remèdes radicaux, ni réforme sociale. Tout en exhortant le citoyen américain à assumer davantage la responsabilité des maux du jour, les réformistes progressistes étaient trop confortablement installés dans leur propre situation pour désirer le moindre changement fondamental dans la structure économique ou sociale. Ce qu'ils voulaient d'abord et avant tout, c'était de sentir qu'une action politique était en cours, que l'on visait à relever le climat moral de la nation. Mais en l'absence d'objectifs sociaux précis, leurs réformes politiques devinrent de simples instruments au service de groupes d'intérêts qui allaient varier suivant les époques.

Tout comme les progressistes du début du siècle, Carter préconise la responsabilité, la qualité et l'efficacité au sein du gouvernement. Il croit lui aussi que la vie politique devrait être conduite à Washington à la lumière de certains principes généraux et qu'une fois ces principes incorporés dans un nouveau schème d'organisation, on aura mis fin aux agressions du diable et de ses agents contre le bien général. Dans la perspective de Carter, un gouvernement conçu pour répondre à des groupes de pression étroits ne fait qu'encourager les intérêts égoïstes du citoyen. La réponse, selon lui, c'est de réorganiser le gouvernement en dépassant ces lignes étroites, ce qui devrait normalement encourager les citoyens à dépasser leurs propres soucis égoïstes.

Mais aujourd'hui comme hier, il sera vain de parler de gouvernement proche du peuple et de réorganisation du gouvernement à moins que Carter ne précise les changements qu'il veut apporter dans la société elle-même. En l'absence d'objectifs sociaux, la réorganisation du gouvernement dégénère vite en des changements de surface où l'on gaspille beaucoup de talents administratifs. Une comparaison entre Roosevelt et Hoover aidera à l'illustrer ce raisonnement. Roosevelt n'avait ni talent ni goût pour l'administration. On lui a même reproché son penchant prononcé pour le désordre administratif et un certain amour du chaos. Hoover était au contraire un organisateur-né. Il n'empêche que le style empirique et désordonné de Roosevelt répondit aux besoins pratiques de son époque. Le New Deal permit de nourrir les chômeurs, de sauver les banques de la faillite, de construire des maisons, de renflouer les fermiers et de rendre l'espoir aux américains, tandis que l'attachement même de Hoover à la rigueur administrative le rendit incapable de voir les aspects plus fondamentaux de son rôle de leader.

En l'absence d'orientations fondamentales, il serait tout aussi vain de prétendre rapprocher le gouvernement du peuple. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la politique étrangère, où le leadership du président joue un rôle essentiel. Carter me parla l'été dernier avec passion de son désir de démocratiser la politique étrangère. "Chaque fois que nous avons commis une erreur sérieuse dans nos rapports avec les autres nations au cours des dernières années, le peuple américain avait été gardé en dehors du processus de préparation et de mise en oeuvre des politiques étrangères. En vérité, les fautes furent commises parce qu'on avait voulu garder le secret autour de ces politiques."

J'interrompis Carter pour lui rappeler que d'après les sondages d'opinions, une forte majorité des Américains était en faveur en 1964 de l'action militaire contre le communisme au Vietnam et lui suggérai que si Rossevelt avait suivi la volonté populaire en 1939, nous ne nous serions pas préparés pour la deuxième guerre mondiale. "Eh bien, me répondit Carter, je ne parlerai pas du Vietnam parce que vous êtes expert en cette matière, mais je comprends votre argument et si je savais avoir raison, j'exercerais mon jugement en conséquence. Lorsque Truman lança le programme le plan Marshall, cette décision ne fut pas prise sous l'impulsion de pressions ou d'approbations populaires, de même, lorsqu'il renvoya MacArthur, il prit une décision qui exigeait un courage extraordinaire, et je lui donnai alors raison. Après coup, il avait raison. Si j'avais la conviction d'être en relation étroite avec le peuple américain, je n'hésiterais pas, dans l'hypothèse où je serais convaincu moi-même de la justesse de ces décisions, à prendre des décisions contraires à la tendance de l'opinion publique".

Une dernière comparaison vaut d'être faite entre Carter et les progressistes. Les progressistes aimaient discourir contre les maîtres du patronage politique et contre l'isolement des machines politiques. Carter a de même consacré beaucoup de temps dans sa campagne à plaider contre "l'establishment" et contre le climat éthéré la vie politique à Washington. Il a promis, en se portant candidat, de mettre de l'avant des hommes nouveaux et des idées nouvelles. Et même si le choix des membres de son cabinet, avec sa forte saveur "d'establishement", a créé une déception très répandue, Carter continue d'insister que son administration sera différente. A l'entendre, il ira vers les gens et écoutera les gens, même si cela doit l'amener à prendre ses déjeuners chez Macdonald's ou à téléphoner aux gens le dimanche après-midi à partir de numéros choisis au hasard dans les annuaires téléphoniques.

De nouveau, il faut cependant souligner que l'isolement des hommes politiques est plus profond que ne semble le suggérer une discussion portant uniquement sur les moyens mécaniques de lutte contre ce mal. Le problème n'est rien de moins qu'une certaine habitude d'esprit engendrée par la vie politique à Washington. Washington est une ville "collective" où l'expérience quotidienne enseigne que la plus haute vertu consiste à avoir des bons rapports avec les autres, à se tenir ensemble avec les autres. Mais le leader créateur est souvent celui qui refuse de suivre le courant, qui préfère être seul. Washington enseigne que c'est une vertu de discuter de programmes et d'idées avec toutes sortes de groupes d'intérêts, à toutes les étapes d'une décision que l'on doit prendre. Cela va même plus loin: l'approbation des autres y devient souvent le premier moteur de l'action et de la réflexion. Mais l'acte le plus fondamental du président — celui qui consiste à définir et à choisir ses objectifs — doit être accompli parle président seul. Car il n'existe pas encore une telle chose qu'une pensée collective créatrice.

par DORIS KEARNS GOODWIN

■ *Copyright Le DEVOIR et The New Republic*



Le projet de Loi C-24

Une loi sur l'immigration qui menace tous les citoyens

Le projet de loi sur l'immigration, déposé par le ministre Bud Cullen le 24 novembre dernier, constitue non seulement un net recul par rapport à la loi actuelle, mais aussi une menace très sérieuse pour les droits des immigrants, et éventuellement de tous les citoyens. C'est pourquoi les signataires de la présente déclaration ont décidé de porter le débat sur la place publique afin que toute la population puisse prendre conscience de la situation et faire connaître son opposition au projet de loi.

■ Cette déclaration, destinée à alerter la population sur les aspects "les plus inacceptables" de la nouvelle loi C-24 sur l'immigration, a été diffusée hier à Montréal, par le Comité de travail sur l'immigration qui regroupe les organismes suivants: C.I.R.I. (Centre d'information et de recherche pour immigrants), Conseil du travail de Montréal (F.T.Q.), Association des étudiants iraniens, YANNIK, S.P.E.S. (Service de pastorale et d'échange spiritain), Bureau des prisonniers politiques chiliens, Association des Chiliens de Montréal, Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, Association des travailleurs grecs, Exécutif de la C.S.N., C.E.Q., CISO (Centre international pour la solidarité ouvrière), Congrès des immigrants des Caraïbes, Maison d'Haïti Inc, Association humanitaire Québec-Palestine, Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain, Comité Québec-Chili, S.Q.A.L. (Secrétariat Québec-Amérique latine), A.J.Q. (Association des juristes québécois), A.C.E.F. Montréal, Comité d'information et de solidarité avec le peuple argentin, Comité chrétien pour les droits de l'homme en Amérique latine, Fernand Daoust (F.T.Q.), SADOCA (Société d'amitié dominico-canadienne), Carrefour international, SUCO, C.C.S.N.M., Ligue des droits de l'homme, I.C.E.A.
Nous en publions de larges extraits.

Une loi à dénoncer

Le projet de loi C-24 est en effet:

— **Trompeur** parce que, dans la présentation du projet de loi, on a insisté exagérément sur certains aspects, alors qu'on a pris bien soin d'en passer d'autres sous silence, (en particulier les aspects les plus répressifs).

— **Restrictif** parce qu'il vise, à tous les niveaux, à contingenter très sévèrement le nombre et le genre d'immigrants en fonction de nos besoins économiques, tout en assurant un contrôle aussi étroit et permanent que possible sur toute les personnes se trouvant au Canada (sauf les citoyens canadiens).

— **Répressif** de multiples manières sous prétexte de "sécurité nationale", entre autres en incorporant de manière permanente et élargie le bill C-85 sur la "sécurité olympique" en étendant la menace d'expulsion à tous les résidents permanents, etc.

— **Discriminatoire,** à la fois par son système de points qui favorise systématiquement les immigrants des pays développés au détriment de ceux du tiers monde, les gens instruits aux dépens de ceux qui le sont moins etc., et par l'introduction de la notion d'immigrants sous conditions.

— **Indigne de notre société** parce qu'après s'être peuplé presque exclusivement d'immigrants, et avoir progressivement évincé les populations indiennes ou inuit autochtones, notre pays, une fois devenu prospère, considère dorénavant l'immigration comme un privilège qu'il n'accordera, parcimonieusement, que dans la mesure où cela pourra encore servir "nos" intérêts économiques et sociaux.

L'immigration dans sa perspective

On change rarement de pays par plaisir ou par choix; c'est au contraire en général par obligation qu'on devient immigrant, parce que la situation dans laquelle on vit est devenue insatisfaisante, ou même dans certains cas intolérable, sur le plan économique, social ou politique.

Les diverses lois successives sur l'immigration au Canada ont toujours eu comme raison d'être et comme finalité de répondre à des facteurs économiques(...)

Or, dans la période de crise que traverse actuellement l'économie des pays "avancés", on constate que le Canada, après avoir contribué à la détérioration de la situation économique des pays du Tiers-Monde, créant ainsi une nombreuse clientèle potentielle pour l'immigration, veut maintenant faire adopter une nouvelle loi sur l'immigration qui sera très restrictive, essayant ainsi de limiter les effets de la "crise" et de sauvegarder ses intérêts.

Pour y arriver, le Canada n'hésitera pas à développer son économie grâce à une exploitation systématisée, régularisée et... légalisée des travailleurs immigrants. Ainsi, alors que le Livre Vert sur l'Immigration était fort explicite en indiquant, à la page 26, que la main-d'oeuvre dont notre pays avait surtout besoin présentement était une "main-d'oeuvre non qualifiée ou ayant un degré limité de compétences, allant travailler dans des régions éloignées, acceptant des conditions de travail peu alléchantes et des salaires peu élevés ou encore cumulant à la fois ces trois inconvénients", le projet de loi n'accordera à ces travailleurs, que le Canada juge pourtant fort utiles comme main-

Voir page 6: Immigration

LE CONSEIL (FÉDÉRAL) CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

Vous invite à la Place Laurier à l'occasion de notre exposition

"LE CCSF VOUS INFORME"

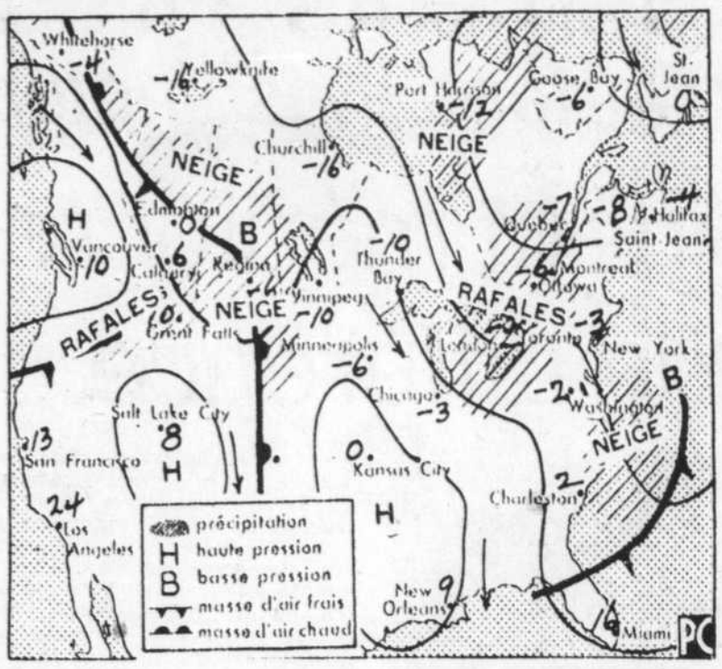
PROGRAMME DE LA SEMAINE

Une artiste invitée — Clairette
KIOSQUES D'INFORMATION du CCSF et du centre de la Main-d'oeuvre du Canada
lundi le 24 et mardi le 25 12h00 à 1h00
lundi au mercredi 9h00 à 5h30
jeudi et vendredi 9h00 à 9h00
(entrée centrale) (boul. Laurier

CONFÉRENCE Lieu : Centre Dieu (2e étage)

DATE	HEURE	CONFÉRENCIER	SUJET
Mardi 25	2h00	Blanche Bourgeois	Le Divorce
Mercredi 26	2h00	Marthe Vaillancourt	Famille monoparentale
Jeudi 27	2h00	Main-d'oeuvre du Canada	À annoncer
	7h00	Madeleine Dubuc	Droits de la personne
Vendredi 28	2h00	Yvette Rousseau	Stéréotypes
	7h00	Yvette Rousseau	La Famille et son devenir

la météo



Une faible crête de haute pression a passé sur nos régions hier. L'arrière de cette dépression suit avec de légères chutes de neige qui s'étendra sur le nord-ouest québécois. Les températures seront près des normales saisonnières pour aujourd'hui et dans l'aperçu pour demain.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Nord-ouest de la Haute-Mauricie: Nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige. Maximum de moins 6 à moins 9. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et doux.

●

Sud de la Haute-Mauricie, Québec, Trois-Rivières, Laurentides, Cantons de l'Est: Possibilité de quelques chutes de neige. Maximum de moins 6 à moins 8. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et doux.

●

Outaouais, Montréal: Ensoleillé. Maximum de moins 6. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et doux.

●

Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de moins 10. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et doux.

LE CAIRE

d'hiver, à Assouan, où il attendait le maréchal Tito aujourd'hui dès son arrivée. Il a décidé de suspendre les mesures de hausse prises lundi par le gouvernement et qui, concernant les produits ménagers comme le sucre ou le gaz en bouteille, avaient été à l'origine des émeutes.

C'est en vain que mardi soir le premier ministre Mamdouh Salem avait tenté de justifier par des nécessités de la lutte contre l'inflation, les mesures prises par le pouvoir.

Un mécontentement grandissant était apparu depuis plusieurs semaines à la suite de la politique de libéralisation qui avait été mal accueillie dans la mesure où certaines propriétés confisquées étaient rendues à leurs anciens possesseurs.

Mardi l'agitation avait commencé simultanément à Alexandrie et à Helouan, centre industriel de la grande banlieue du Caire. On dénombrait 5,000 manifestants dans la capitale et 20,000 dans la ville côtière.

À Alexandrie, un des correspondants de Reuter signalait d'importants désordres, pour la seconde journée consécutive. Des manifestants ont pillé des magasins et mis le feu au siège de l'Union socialiste arabe, le parti unique, qui regroupe trois tendances. La police a ouvert le feu pour les disperser mais ils sont revenus à la charge, rapportait-il.

Comme la veille, les manifestants s'en sont pris violemment au président Sadate et à sa famille, foulant au pied des portraits du chef de l'État, et l'insultant.

À Alexandrie comme au Caire, des centaines d'entre eux ont été arrêtés mais jusqu'à présent aucun bilan officiel n'a été publié. Le gouvernement a imputé les violences à des "éléments marxistes" qui "ne souhaitent pas voir l'Égypte surmonter ses difficultés économiques".

Les observateurs font cependant remarquer que des accusations analogues avaient été formulées par les autorités lors d'émeutes qui s'étaient produites il y a un an à Mehalla Kobra, dans le delta du Nil, à la suite d'augmentations de prix alimentaires.

Les observateurs estiment que le gouvernement aurait probablement pu éviter le déchaînement de la violence en décidant les hausses de prix au coup par coup au lieu d'annoncer une série de hausses simultanées.

Celles-ci ont déclenché une réaction violente de la part de l'Égyptien de la rue, indigné de l'opulence voyante d'une minorité. On peut y voir une preuve dans le fait que les émeutiers s'en sont pris particulièrement à des grosses voitures luxueuses américaines ou ouest-allemandes.

Le couvre-feu a été instauré au Caire et à Alexandrie au plus fort des violences, alors que la foule des manifestants — essentiellement des ouvriers et des étudiants — répandue dans les rues du centre de la capitale incendiait autobus, tramway, voitures particulières, immeubles, kiosques à journaux, cinémas et boites de nuit. Les banques et la plupart des magasins avaient fermé leurs portes.

Des manifestants se sont attaqués également au siège de la Banque centrale, à des grands hôtels et à l'immeuble du journal Al Akhbar, qui, le matin même, défendait dans un éditorial la politique économique du gouvernement, les vitres du siège du quotidien ont été brisées et des classeurs ont été jetés par les fenêtres.

Un correspondant de l'agence Reuter a vu un groupe important d'émeutiers mettre le feu à un commissariat de police sous les tirs des policiers réfugiés sur le toit.

D'autres témoins ont vu un jeune manifestant touché, apparemment mortellement, par les balles de la police sur la place Tahir, dans le centre de la capitale. Ses compagnons ont étendu son corps sur une échelle, proclamant leur intention de l'emmener jusqu'au siège de l'Assemblée du peuple, où le gouvernement avait annoncé lundi les hausses de prix sous les huées des députés.



19 navires sont retenus dans les eaux du Saint-Laurent, près de Québec, où un embâcle, qualifié de pire depuis neuf ans, donne de nombreux soucis aux brise-glaces de la garde côtière canadienne. On estime au ministère fédéral des Transports que les brise-glaces devront travailler au moins pendant cinq jours encore pour délivrer les bateaux prisonniers. (Téléphoto CP)

suites de la première page

SEL DES ÎLES

gouvernement fédéral à la réalisation du projet. Déjà SOQUEM avait indiqué qu'elle aurait besoin de subventions totalisant $10 millions pour la construction de cet ouvrage, de la part du gouvernement.

Selon certaines indications, la mise en exploitation pourra créer entre 125 et 175 emplois miniers aux Iles-de-la-Madeleine au point de départ, sans compter le personnel affecté au transport du sel. Ce nombre pourra éventuellement s'accroître avec l'augmentation de la production. Il y a également la possibilité de construire un évaporateur pour la production de sel domestique.

MIRABEL

rienne au Canada, a continué d'expliquer le fonctionnement des systèmes de communications. Il s'agit là de démonstrations complexes et très techniques mais les commissaires ont pu voir néanmoins que des fréquences différentes étaient utiliser dans un même espace aérien selon l'altitude, la direction et autres facteurs.

Ainsi par exemple les avions qui décollent d'un aéroport sont sur une fréquence autre que ceux qui arrivent. Les avions en dessous d'une certaine altitude variant selon les aéroports passent également sur une autre fréquence d'approche et tous les appareils militaires communiquent sur les "ultra hautes fréquences" même aux centres de contrôle et aux aéroports civils. De sorte que ces explications ont sérieusement amoindri la thèse défendue par les tenants de l'unilinguisme aérien qui soutiennent que le pilote d'un aéronef doit comprendre toutes les conversations entre les contrôleurs et les autres pilotes aux fins de se faire un portrait "mental" de la circulation dans laquelle il évolue. D'ores et déjà, en une seule ou plusieurs langues, la chose est impossible, les fréquences étant multiples.

Les procureurs de la Canadian Air Line Pilot Association (CALPA) et de la Canadian Air Trafic Control Association (CATCA) ont d'autre part manifesté le désir de visiter la tour de contrôle de Saint-Hubert où, par décret, pas plus de 5.4% des conversations doivent se faire en français sur une base annuelle mais où on affirme ouvertement qu'au moins 30% des mouvements sont expédiés en français.

M. Bernard Deschênes, procureur du ministère des Transports, a fait savoir à la commission que les procureurs pourraient visiter la tour de Saint-Hubert samedi après-midi prochain.

L'UNIVERSITÉ

encore dit, à toute la société et non à tel ou tel groupe de syndiqués ou d'administrateurs", la conception de l'université devant faire l'objet d'un débat public. Pour lui, cela ne peut être traité convenablement en plein conflit de travail, mais doit être plutôt examiné à froid.

Interrogé par la suite, le ministre de l'Éducation devait affirmer que le gouvernement ne pouvait envisager la fermeture de l'UQAM. Soulignant le caractère spécial de cette université, il a déclaré que le "gouvernement tient à cette université". Il n'a pas voulu par ailleurs se prononcer sur la prolongation ou l'annulation de la session si les parties en venaient à un accord. Il a cependant souligné que des possibilités de prolongation existaient, tout en précisant par ailleurs que le gouvernement se refusait à être partie aux négociations.

M. Morin a souhaité un règlement rapide du conflit et souhaité également que le contentieux entre le syndicat des employés de soutien et l'UQAM quant aux paiements des salaires à ces employés fasse l'objet d'un règlement négocié dans les meilleurs délais.

JIMMY CARTER

de serment. M. Jody Powell, le secrétaire de presse de la nouvelle Maison-Blanche, a déjà fait savoir qu'il sera bref, une quinzaine de minutes, et pragmatique.

M. Carter assistera à la parade d'une estrade installée devant la Maison-Blanche. Elle est chauffée à l'énergie solaire et protégée par du verre pare-balles. Pendant tout l'après-midi ou presque, le nouveau président assistera au défilé: majorettes court vêtues en dépit du froid, musiciens en costume d'opérette balançant en cadence les corolles géantes de leurs tubas, cowboys de l'Ouest, attelages de chiens de l'Alaska, etc... Tous les États et tous les territoires sous souveraineté américaine, de Guam aux Îles Vierges, ont envoyé leur délégation, leurs fanfares et leurs chars allégoriques.

Le président aura moins froid que les badauds debout le long des trottoirs de Pennsylvania Avenue ou même les "privilégiés" assis sur les estrades montées aux abords du Capitole et de la Maison-Blanche. La météo prévoit qu'il gèlera (le thermomètre est resté largement au-dessous de zéro degrés centigrades à Washington depuis une semaine) et qu'il pourrait neiger dans l'après-midi. Ce sera à peu près le temps qu'il faisait pour l'investiture de John Kennedy en 1961, moins froid quand même que pour celle d'Ulysses Grant en 1873 qui eut lieu dans une tempête arctique abaissant la température à moins 29 degrés.

Le président sortant Gerald Ford n'assistera qu'au début des cérémonies. En début d'après midi il s'envolera pour la Californie ou, pendant que Jimmy Carter fera connaissance avec le pouvoir, il se livrera à l'un de ses sports favoris: le golf.

Le président Ford a téléphoné hier après-midi à M. Leonid Brejnev, secrétaire général du P.C.U.S., pour lui dire adieu, a annoncé M. Ron Nessen, porte-parole de la Maison-Blanche.

La conversation a duré une quinzaine de minutes, a précisé M. Nessen qui a ajouté que le président avait également fait ses adieux durant le reste de la journée à un certain nombre d'autres dirigeants étrangers, dont il a refusé de donner les identités.

Selon le programme proposé au président Carter, le discours aux Nations unies devrait "inclure une discussion des efforts de limitation des armes stratégiques, le lancement d'initiatives de non-prolifération nucléaire et une proposition sur une initiative internationale Nord-Sud". Une assemblée des Nations unies est de fait prévue pour le printemps 1977, rappelle-t-on dans les milieux diplomatiques. La date exacte de sa convocation n'a cependant pas encore été fixée.

Le rapport soumis à M. Carter par l'équipe de transition suggère d'autre part qu'il s'adresse vers le premier février à une session conjointe du Congrès pour prononcer un discours sur l'État de l'union. Il propose aussi que le nouveau président fasse à la mi-mars une tournée à travers les États-Unis pour exposer ses projets et prendre le pouls du pays.

Le programme élaboré par l'équipe de transition, et qui n'a pas nécessairement été accepté par le président élu, établit également un calendrier assez précis pour les premières mesures qui devrait annoncer le nouveau président après son entrée à la Maison-Blanche: pardon pour les insoumis du Vietnam, mesures économiques en faveur des anciens combattants du Vietnam, réforme électorale, aide au logement etc... parmi les suggestions qu'il formule figure la possibilité que les membres du cabinet puissent apparaître devant le Sénat ou la Chambre des représentants pour répondre à des questions, alors que pour l'instant ils ne peuvent se présenter que devant les commissions parlementaires. Une telle réforme constituerait une évolution des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif vers un système à l'anglaise ou à la française.

FERRON

Suite de la page 3

tion, retraçant les hauts faits de la carrière de Marcelle Ferron et insistant sur le refus de l'artiste de s'imposer des limites.

Marcelle Ferron signait avec les Automatistes en 1948 le manifeste du Refus Global, démarrant ainsi dans la vie "avec une certaine radicalité". En 1953, elle s'exilait à Paris pour revenir au pays douze ans plus tard. Elle devient alors professeur agrégé à l'Université Laval et réalise plus tard la grandeverrière de la station de métro Champ-de-Mars "destinée à ensoleiller matin et soir, et beau temps mauvais temps, la grisaille de la vie de plusieurs générations à venir de dactylos de la rue Saint-Jacques", a précisé Raymond Tanguay.

Se définissant comme "le représentant du public, celui qui juge avec son coeur et ses tripes", M. Tanguay a conclu en disant que Marcelle Ferron avait "raison d'affirmer qu'au fond et à long terme, le public est connaisseur en art et qu'il sait à propos rejeter ce qui ne doit pas survivre, aussi bien qu'il sait assurer la consécration de ce qu'il comprend et qu'il aime".

Marcelle Ferron, très touchée de l'honneur qui lui était décerné a renchéri en affirmant que les deux choses qui lui tenaient le plus à coeur dans la vie étaient effectivement le grand public et la peinture.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

mieux percevoir les intentions de celui-ci avant le référendum.

Mais ce qu'on attend du Parti conservateur, c'est un effort de réflexion un peu plus poussé sur le nouveau fédéralisme auquel M. Clark a fait référence à quelques reprises depuis l'avènement du régime de M. Lévesque. Il ne suffit pas d'affirmer que les Conservateurs, s'ils étaient portés au pouvoir, consulteraient généreusement les provinces et, à la lumière des discussions, dégageraient une nouvelle perspective nationale. M. Clark devra un jour expliciter sa conception des réformes, en définir au moins les grandes orientations; il ne peut pas tout attendre d'une conférence des onze gouvernements: les principaux éléments de solution devront venir de lui. Car il est douteux que la Commission politique consultative qu'il vient de créer, quelles que soient la qualité et la bonne volonté de ses membres, puisse apporter au PC des réponses suffisantes aux questions vitales.

IMMIGRATION

Suite de la page 5

d'oeuvre et fait venir selon ses besoins, à peu près aucune chance d'obtenir la résidence permanente.

On a fait grand état d'une innovation importante du projet de loi: la reconnaissance officielle du statut de réfugié politique. Malheureusement, une étude approfondie du projet de loi nous oblige à démasquer la publicité tapageuse faite à ce sujet.

(...) D'une part, la nouvelle loi n'accorde aucune facilité ou protection nouvelles aux éventuels réfugiés politiques par rapport à la situation actuelle: elle ne fait qu'inscrire dans le texte de loi ce qu'était déjà la pratique administrative habituelle en pareil cas.

D'autre part, la véritable innovation (si c'en est une), c'est la création d'une deuxième étape de filtrage avant l'accueil d'un réfugié: en effet, une fois qu'un réfugié est reconnu comme tel, il peut encore se voir refuser l'accueil au Canada s'il rentre dans l'une des nombreuses catégories d'inadmissibilité prévues à l'article 4 (2) b); or ces catégories sont telles que le Ministre pourra, s'il le désire, refuser l'accueil à presque tous les réfugiés politiques en utilisant ces catégories d'inadmissibilité.

Enfin, le projet de loi ne précise nulle part quel sera le statut précis réservé aux réfugiés politiques qui ont eu la chance de passer avec succès à travers les deux étapes d'accueil: seront-ils des résidents permanents? des titulaires de permis de ministre? des... réfugiés politiques? (et si oui avec quels droits et devoirs?)?

Les mesures répressives

Le projet de loi C-24 non seulement renforce les mesures coercitives qui existaient déjà dans l'ancienne loi (en particulier les pénalités prévues en cas d'infraction à la loi (articles 95 à 103)) mais aussi introduit de nombreuses nouvelles mesures répressives dignes d'un État de plus en plus policier.

Mentionnons entre autres que dorénavant même les résidents permanents pourront être expulsés pour toute une série de motifs (article 27 (1)). La notion de "domicile", qui accordait aux immigrants résidant au Canada depuis cinq ans, une certaine protection contre les expulsions est désormais abolie (article 127).

Les motifs d'inadmissibilité au Canada pour toute personne désireuse d'y entrer (immigrant, visiteur, etc.) seront beaucoup plus nombreux et sévères en matière de "sécurité nationale" (article 19 (1) c), d), e), f), g)). (...)

La "sécurité nationale" permettra par exemple au ministre de l'Immigration et au Solliciteur général de déporter toute personne, autre qu'un résident permanent et qu'un citoyen canadien, sans aucune audition (article 39). Elle permettra même de déporter, sur simple dépôt d'une attestation des ministres, un résident permanent qui aura cependant la protection bien relative de se faire entendre devant un Conseil consultatif, mais qui n'aura cependant aucun droit d'appel (articles 40, 119 et 72 (1)).

Toujours la même "sécurité nationale" pourra priver tout appelant d'une partie importante de ses motifs d'appel (les motifs permettant de "tenir compte des circonstances", ou de "considérations humanitaires ou de compassion") (articles 72 (3), 83).

D'autres nouveautés inacceptables sont incluses dans le projet de loi. Signalons parmi d'autres:

— pouvoir d'arrestation sans mandat accordé à tout agent de la paix ou à tout agent d'immigration au Canada (article 104 (2));

— réglementation permettant de "ficher" toutes les personnes se trouvant au Canada (sauf les citoyens canadiens) soit par empreintes digitales, soit par photographies ou autrement (article 115 (1) o));

— réglementation permettant d'imposer éventuellement à toute personne se trouvant au Canada, y compris les citoyens canadiens, une sorte de "visa de sortie" avant de quitter le pays (article 115 (1) n)).

La situation des travailleurs

Par contre, le projet de loi est étonnamment silencieux quant aux droits des travailleurs immigrants. Considérés officiellement comme des "visiteurs" par le projet de loi, les travailleurs temporaires ou saisonniers n'ont aucun droit particulier, sinon de contribuer eux aussi à la "prospérité du pays" et à son "développement économique". Davantage encore que par le passé, ils n'auront pas le droit de travailler au Canada à moins d'avoir une autorisation de travail avant d'entrer au pays, ils n'auront pas le droit de rester au Canada une fois leur autorisation échue et encore moins le droit de demander la résidence permanente pendant qu'ils travailleront au pays; ils n'auront pas même droit, d'après la loi ou en pratique, aux divers programmes de "sécurité sociale" (assurance-chômage, assurance-maladie, allocations familiales, etc.), tout en étant obligés de payer les cotisations pour ces divers régimes!

Comme on peut le constater, tous ces travailleurs, qui sont les plus souvent exploités par leurs divers employeurs, seront les bienvenus au Canada... dans la mesure où ils contribueront à notre prospérité et ne manifesteront pas le désir d'y participer de façon permanente!

Appel à la population

Les éléments nouveaux qu'apporte le projet de loi entrent surtout dans la catégorie des mesures répressives. Quant aux aspects positifs, ils ne sont la plupart du temps qu'une codification législative des principales décisions jurisprudentielles ou des pratiques administratives déjà appliquées. Pendant ce temps, le projet de loi omet complètement des points importants comme par exemple toutes les questions relatives au racisme, etc.

Les signataires de la présente déclaration demandent au Gouvernement fédéral de tenir une commission parlementaire publique de façon à permettre à tous les groupes intéressés de venir faire connaître leur opinion et leurs suggestions au sujet du projet de loi. Nous croyons en effet que l'importance que le gouvernement a voulu accorder à la discussion des questions d'immigration depuis la parution du Livre Vert en 1975, loin de militer en faveur de l'adoption rapide du projet de loi, justifie au contraire la tenue de la commission parlementaire. Car à quoi peut bien servir de consulter la population sur des documents de travail si on ne lui permet pas d'être entendue sur le projet de loi qui en découle?

Nous devons réagir vite et massivement car cette loi aura non seulement des conséquences importantes et dangereuses sur la vie quotidienne de milliers d'immigrants pour les nombreuses années à venir, mais elle nous engage tous collectivement un peu plus loin sur la voie de l'instauration d'un état policier.

au fil des mots

DÉMYTHIFICATION

par Louis-Paul Béguin

Avant que le Larousse commence une nouvelle édition de son "Petit", il faudrait bien que quelqu'un se décide à envoyer une version officielle de ce qu'est le joual. Remarquez que je n'ai pas dit "définition". Car on ne peut définir ce phénomène de décadence linguistique qui est, je crois, en voie de démythification. Démythifié ou pas, il serait bon de savoir que le mot joual n'est pas, comme on le croit souvent une invention d'abord du grand André Laurendeau qui l'aurait créé en octobre 1959, ni ensuite du Frère Untel puisque ce dernier en attribue la paternité à André Laurendeau dans ses Insolences. Alors, d'où vient-il ce vocable? Si je dis de Hollande, me croirez-vous?

Je viens de recevoir une lettre de M. Henri Charbonneau d'ottawa qui me donne des éclaircissements sur l'origine de joual. Puisqu'on devra, pour en expliquer le sens, constituer un dossier bien détaillé, il est important de savoir de qui suit, et je cite M. Charbonneau:

"M. Laurendeau a peut-être été en effet le premier à appliquer ce terme au parler négligé de certains de nos compatriotes. Il n'est pas sans intérêt de savoir que quelque quatorze ans plus tôt, il y avait déjà des milliers de Canadiens qui employaient ce terme couramment pour désigner une autre langue. Cela se passait en Hollande en 1945; ces Canadiens, militaires, membres des unités de langue française en service aux Pays-Bas... désignaient du mot joual... le *néerlandais*... Ce terme ne comportait alors aucun mépris mais bien plutôt de l'étonnement pour cette langue plutôt déconcertante de prime abord..."

"En 1945, quelques milliers de militaires canadiens-français en Hollande, regroupés dans une demi-douzaine d'unités, dont le Royal 22e, après un long séjour de deux ans sur le front italien, venait d'être affecté aux opérations en cours dans le nord-ouest de l'Europe... Exposés à un tel point à l'italien... que leur argot militaire de tous les jours en avait été fortement marqué... Cependant autant l'adaptation linguistique avait été facile en Italie, autant cette immersion soudaine dans le contexte néerlandais semblait rébarbative... L'argot militaire se modifia rapidement: le "genever" se substitua progressivement au "vino" d'antan... Un bon jour, je suppose, l'un des nôtres lança le mot joual pour désigner le néerlandais... Le mot connut un grand succès et fit bientôt partie de l'argot courant de tous les jours. J'ai entendu dire à maintes reprises par exemple: "Tu parles joual, toi; va donc demander à ces gens-là ce qu'ils veulent." ...Je pouvais lire, traduire, comprendre le néerlandais et le parler suffisamment pour me tirer d'affaires. Je suis parfois tenté de revendiquer l'honneur, pourtant discutable, d'avoir été un des tout premiers Canadiens à parler joual."

Voilà ce que nous dit M. Charbonneau et je le remercie très vivement pour ce que son témoignage ajoute au dossier. Je vais envoyer sa lettre à Larousse, avant qu'ils fassent une nouvelle édition du Petit Larousse avec la même "définition". J'espère que l'Académie canadienne-française voudra bien essayer de faire cette définition, comme l'avait demandé la maison Larousse l'été dernier. Quant à moi, je laisse le tout dormir: pas de définition de ma part, et d'ailleurs je suis assez content, puisque le joual, et son horrible son, son charabia de cuisine se meurt. Le dernier coup de talon pour le faire disparaître dans la boue épaisse du lac Baragouin je suis prêt à le donner.

20 janvier

par la PC et l'AP

John F. Kennedy prononçait son discours inaugural sur les marches du Capitole de Washington il y a 16 ans aujourd'hui, le 20 janvier 1961. Il avait remporté la victoire contre Richard Nixon, vice-président de l'administration Eisenhower sortante. C'est au cours de ce discours qu'il déclara: "Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays".

1975 — La Grande-Bretagne abandonne le projet de tunnel sous la Manche.

1960 — A Bruxelles, la conférence du Congo belge se prononce pour l'indépendance totale.

1959 — Un avion ayant à son bord le vice-premier ministre soviétique Anastase Mikoyan se pose d'urgence à Terre-Neuve au cours d'un vol entre New York et Copenhague.

1958 — L'URSS menace la Grèce de sanctions économiques si elle accepte l'installation de bases de missiles de l'OTAN sur son territoire.

1946 — Le général de Gaulle abandonne la présidence du gouvernement provisoire.

1941 — Franklin Roosevelt entame son troisième mandat présidentiel.

1936 — Édouard VIII monte sur le trône d'Angleterre à la mort de George V.

1925 — L'URSS et le Japon concluent une alliance. La Grande-Bretagne et la Chine signent le traité de Pékin.

1265 — Première réunion du Parlement anglais.

Ils sont nés un 20 janvier: l'abbé Jean-Jacques Barthélémy, écrivain et numismate français (1716-1795); Paul Cambon, diplomate français (1843-1924); Patricia Neal, actrice américaine (1926).

Tutelle: Chevrette prévoit des amendements à la loi

par
Louis-Gilles Francoeur

"Les lois qui ont suivi le rapport Cliche et en particulier celle qui crée la tutelle gouvernementale dans quatre syndicats ne respectent pas l'esprit de la réforme envisagé par la commission et, dans la mesure du possible, nous allons tenter d'apporter des correctifs à court et à moyen terme afin que les travailleurs de cette industrie puissent bénéficier d'un climat de travail serein".

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR l'adjoint parlementaire du ministre du Travail, M. Guy Chevrette, chargé de produire un rapport sur l'ensemble des problèmes de cette industrie d'ici à la fin de février.

En tant que bras droit du ministre, M. Chevrette ne prend pas directement les décisions dans ce domaine. Par contre, ses connaissances des problèmes de la construction, acquises à l'occasion des travaux de la commission dont il était l'un des trois membres, en font un conseiller tout désigné pour des mandats précis dans ce domaine particulièrement complexe!

M. Chevrette ne se cache pas cependant pour dire qu'il a "évolué" sur un certain nombre de sujets depuis l'époque de la célèbre commission. Pour se "recycler", il doit rencontrer, le 15 février, les trois membres de l'Office de la construction et les tuteurs gouvernementaux responsables des plombiers, des électriciens, des opérateurs de machinerie lourde et mécaniciens d'ascenseurs, de la FTQ Construction.

Donnant un avant-goût de la façon dont il abordera dorénavant les problèmes de la construction, M. Chevrette commence par donner son opinion générale sur l'évolution du dossier depuis les célèbres audiences.

"Le rapport n'a pas été appliqué comme il faut! On voulait fondamentalement permettre aux syndiqués de reprendre en mains leurs syndicats. Néanmoins, on a vu que ce n'est pas 75% mais 50% des syndiqués de la construction qui étaient représentés à l'occasion de la dernière négociation. On suggérait des mesures draconiennes pour accélérer le règlement des griefs: on est loin de ça aujourd'hui. On peut mentionner aussi la sécurité et les tutelles. Et il ne faut pas oublier les recommandations concernant la planification des travaux de construction afin de réduire les variations cycliques de l'emploi et la négociation de formules de sécurité du revenu, dont il n'a pas été question lors des dernières négociations", indique l'adjoint parlementaire.

M. Chevrette ne se surprend pas par ailleurs de ce qui se passe au niveau des tutelles gouvernementales. "La tutelle constituée par la loi vise surtout des objectifs administratifs. On voulait lui donner plutôt comme objectif de regénérer la vie syndicale pour permettre aux syndiqués de reprendre leurs affaires en mains. Concrètement, il aurait fallu mettre des obligations précises aux tuteurs afin d'orienter clairement leur travail", dit-il en laissant prévoir des amendements à cette loi.

Cette probabilité devient d'autant plus évidente que M. Chevrette décrit cette loi comme étant "pleine de trous". On y a notamment oublié, énumère-t-il, de mettre en tutelle la partie du local 144 des plombiers qui tombe sous la juridiction de la loi des syndicats professionnels et surtout, on a oublié de mettre en tutelle la fameuse association sportive du local 144, dont André Desjardins, l'ex-roi de la construction, est président.

M. Chevrette se surprend à demi d'apprendre que certaines vedettes de la commission ont été promus gérant d'affaires chez les mécaniciens d'ascenseurs et agent d'affaires chez les plombiers avec la bénédiction des tuteurs. Il s'agit dans ce cas-ci de Charles Canning, questionné par les commissaires sur des incendies criminels et de Guy Devos, dont les papiers avaient disparu lorsque les commissaires ont voulu examiner la comptabilité de l'Association sportive du local 144. En outre, on peut aussi citer le cas d'André Bruno, ancien bras droit d'André Desjardins, lui aussi nommé agent d'affaires du 144 par les tuteurs.

"On ne doit pas se surprendre car le mal n'a pas été enrayé à sa racine. Avec une mauvaise loi, les tuteurs sont handicapés. Par contre, je ne puis m'empêcher de me poser de sérieuses questions sur les faits publiés dans ce domaine depuis un an. Mais ici, je ne veux pour l'instant blâmer personne. Je devrai d'abord rencontrer les tuteurs et me faire une idée à partir de leurs explications", ajoute l'adjoint du ministre avec une prudence quasi-ministérielle.

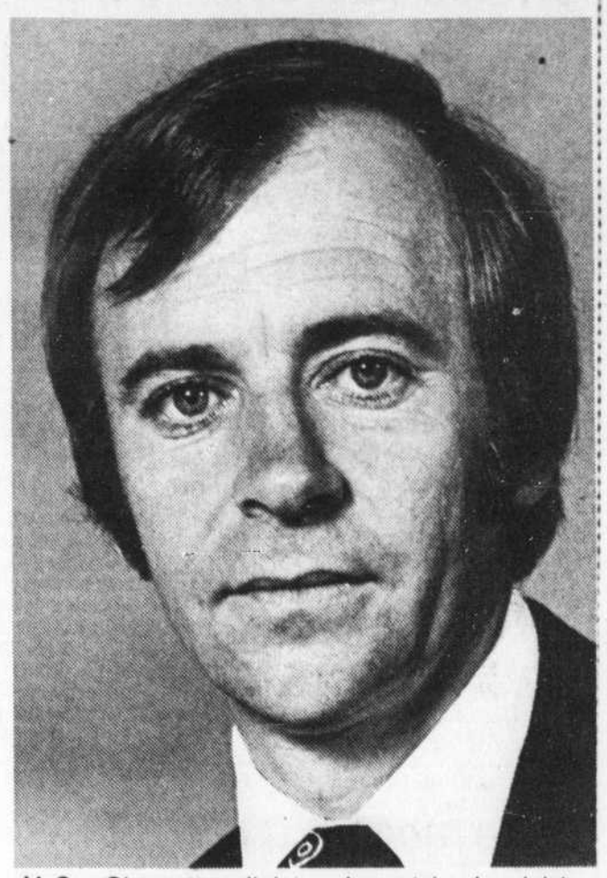
M. Chevrette, par ailleurs, ne prend pas le rapport Cliche pour une bible. Alors que la célèbre commission proposait de confier le placement des syndiqués à l'Office de la construction, l'ex-commissaire admet que d'autres hypothèses, comme le placement intersyndical pourrait être envisagées dans la mesure où, dit-il, elles permettraient de mettre fin "au chantage, à l'extorsion et au trafic des emplois".

"On ne pouvait pas à l'époque envisager autre chose qu'un placement centralisé car personne ne pouvait concevoir que les deux plus importantes centrales de cette industrie puissent sereinement s'asseoir et négocier ensemble une formule de placement conjoint, offrant toutes les garanties requises. La conjoncture a changé et les modalités des futures solutions pourront peut-être varier", dit-il.

M. Chevrette ajoute par ailleurs que la construction devrait être integree, du moins a priori, à la politique de main-d'oeuvre générale "qui fait défaut au Québec". "Cette politique de main-d'oeuvre integrée, dit-il, devra être élaborée en priorité. Mais s'il est vrai d'une part que les syndiqués de la construction auraient peut-être intérêt à participer à cette politique générale, il est évident qu'il faudra par contre doter cette industrie d'agents spécialisés à cause de leurs problèmes particuliers".

M. Chevrette attend de rencontrer les dirigeants de l'Office de la construction pour discuter de ces problèmes à cause du mandat de l'OCQ dans le domaine de la main-d'oeuvre. Le ministre par contre n'a donné aucune indication sur le moment choisi par le gouvernement pour publier le projet de règlement de l'Office en matière de placement. "Il y a plein de bonnes choses dans ce projet, notamment les dispositions régissant l'emploi en vue d'une meilleure stabilité. Sur la question du placement, c'est à discuter", ajoute-t-il.

Déjà débordé de travail dans un bureau où les appels lui parviennent souvent directement, M. Chevrette n'a pas renoncé aux objectifs qui l'ont amené à la commission Cliche. Mais, dit-il, "il n'est Pas question de provoquer de guerre pour le plaisir de la chose. Il y a beaucoup de bonnes choses en place. Le problème est maintenant d'évaluer où doivent être apportés les correctifs pour stabiliser cette industrie. On espère en même temps compter sur la clairvoyance, l'intégrité et la fermeté de tous... conclut-il avec un peu de scepticisme dans la voix.



M. Guy Chevrette, adjoint parlementaire du ministre du Travail.

Le SPIQ entend défendre son droit de poursuivre le service à domicile

par Marie Laurier

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a déclaré à plusieurs reprises depuis le 16 novembre qu'il allait accorder une attention particulière à l'extension des services de soins à domicile. Encore cette semaine, il affirmait cette intention à Trois-Rivières.

Et pourtant tout ne tourne pas rond dans la négociation avec les infirmières de l'Association des services de soins à domicile de la région de Québec, une corporation privée affiliée au Syndicat professionnel des infirmières du Québec (SPIQ) qui regroupe quelque 12,000 membres. Ce syndicat a dénoncé hier à Québec, au cours d'une conférence de presse, les intentions du MAS d'intégrer cette association dans le secteur public et de la remettre ainsi aux mains des Centres hospitaliers et des Départements de santé communautaire et un jour aux CLSC, ce qui est de nature à diminuer considérablement la qualité des soins dispensés à 3,000 patients des régions de Québec, de la Mauricie et des Cantons de l'est desservis à la maison par 80 infirmières.

"La négociation est en cours depuis le 1er août, a souligné hier au DEVOIR Mlle Denise Boire au cours d'une entrevue téléphonique. Nous avons tout lieu de croire que les hauts fonctionnaires du MAS ont pour mission de forcer l'intégration des infirmières de services de soins à domicile, ce qui nous apparaît profondément injustifié. C'est à se demander si le ministre Denis Lazure désire vraiment humaniser et personnaliser les traitements dispensés aux malades, comme il le proclame, alors que ses représentants aux tables de négociations continuent de favoriser l'intégration quand eux-mêmes avouent en coulisse que cette politique a déjà lésé bien du monde." Mlle Boire est conseillère technique auprès du SPIQ.

Le SPIQ entend continuer à défendre âprement son droit fondamental de poursuivre le service des soins à domicile qui sont déjà très bien rodés dans les régions concernées depuis une dizaine d'années. "C'est le type de nursing de l'avenir, précise Denise Boire, puisqu'il rejoint le patient dans son milieu, coûte moins cher à l'État et inspire justement une approche plus humaine et plus personnalisée aux malades. De plus, l'infirmière mobile peut détecter beaucoup plus facilement que dans le brouhaha de l'hôpital l'ensemble des problèmes sociaux de la famille visitée et sensibiliser ainsi les autres professionnels de la santé au traitement de ces malaises."

Les négociations achoppent donc sur cette question bien particulière et l'on presse le SPIQ de signer un protocole d'entente prévoyant l'intégration des 80 infirmières, effectif que l'on trouve déjà bien minime pour répondre aux besoins de la population. Le SPIQ y fera obstruction tant et aussi longtemps que la clause du maintien des services de soins à domicile ne sera pas entérinée puisque leur intégration dans le magma des structures déjà fort complexes du milieu hospitalier risque de diminuer la qualité des soins et de faire disparaître une chose acquise qui a fait ses preuves d'efficacité et d'humanité auprès des bénéficiaires.

Les patients traités à la maison sont surtout des personnes qui viennent de subir une intervention chirurgicale et des personnes âgées. Selon Mlle Boire, il en coûte $14 par jour à l'État pour une visite à domicile tandis qu'à l'hôpital ces frais sont de $140 et au DSC, $45...

Les "irréductibles"

La décision de M. Morin est attendue aujourd'hui

La controverse suscitée par une résolution de la Commission des écoles catholiques de Montréal de légaliser la situation des "irréductibles de la loi 22" en leur prodiguant un enseignement bilingue, au coût de $1 million, connaîtra son dénouement aujourd'hui quand le ministre de l'Éducation du Québec communiquera son avis officiel.

M. Jacques-Yvan Morin doit en effet rendre sa décision au sujet de la subvention que nécessiterait l'implantation du programme spécial de la CECM, d'ici la fin de l'année scolaire, à l'intention des "irréductibles".

Il s'agit de 837 enfants, en majorité d'origine italienne et dont 748 sont en âge de fréquenter la maternelle, et qui, dans un geste de défi la loi 22, occupaient en septembre dernier 38 écoles anglophones de la CECM. Ils y suivent depuis, grâce à des parents et des enseignants à leur retraite, des cours parallèles.

Jeudi dernier, les commissaires montréalais adoptaient à la quasi unanimité une résolution d'enseignement anglais et français, dans des écoles anglophones, pour ces enfants, à la condition que le MEQ accepte d'en assumer le coût.

"La résolution, que nous n'avons reçue que lundi, a des implications juridiques et financières extrêmement sérieuses, et elle suppose une étude après consultations", déclarait hier M. Léo Jacques, chef de cabinet du ministre de l'Éducation, à la suite d'une rencontre à Québec entre M. Morin et deux délégués de la CECM, le Dr Luc Larrivée, président, et M. Jean-Paul Tardif, directeur général.

"MM. Larrivée et Tardif ont fait connaître les motifs justifiant l'adoption de cette résolution à M. Morin, et ce dernier leur a fait connaître ses réactions, a ajouté M. Jacques. Et à moins d'un accrochage de dernière heure, le ministre devrait rendre son avis officiel au cours de la journée de jeudi."

Une assemblée régulière de la CECM est prévue pour aujourd'hui à 14 h.

Entretemps, quelques organismes, dont le Mouvement national des Québécois, qui regroupe une majorité des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, et la Fédération des principaux québécois, ont dénoncé publiquement la décision de la CECM et demandé au ministre Morin de refuser la subvention demandée.

Léger incendie à l'usine Tricofil

SAINT-JEROME (Le DEVOIR) — Un incendie d'origine encore indéterminée a légèrement endommagé l'usine autogérée de Tricofil, à Saint-Jérôme hier matin, arrêtant la production pour la journée.

"L'incendie a été rapidement circonscrit par les pompiers, et une fois la fumée dissipée, nous nous sommes rendu compte que c'était loin d'être aussi sérieux que nous l'avions d'abord craint", a commenté Jacques Hamelin, relationniste pour Tricofil.

Le feu a éclaté vers 7 h au rez-de-chaussée d'une aile située à l'arrière de l'usine, sur la berge de la rivière du Nord, rendant l'accès plutôt difficile pour les [illegible]rs. Ceux-ci en venaient néanmoins à bout après deux heures de travail, malgré la fumée dense qui se répandait partout.

"Cette section était occasionnellement utilisée par le département de la teinturerie, ajoute M. Hamelin. Mais juste à côté, nous avions entreposé pour $80,000 de marchandise prête à être expédiée. Une corvée nous a permis de la sortir de là et de la remiser ailleurs en sécurité, évitant ainsi que ces stocks soient affectés par la fumée. C'aura été tout au plus une journée perdue pour les 155 personnes travaillant à l'usine, car la production doit reprendre normalement demain matin (aujourd'hui)."

L'usine de Tricofil avait subi de légers dommages au début de décembre, quand le feu avait éclaté dans une partie non utilisée de l'immense bâtisse. Tout a été réparé depuis dans cette section réservée à la location.

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

Vente de disques
Valable jusqu'au 29 janvier



THE KARAJAN SUPER CONCERT - Brahms Smetana, Sibelius, Ravel, Mozart, Strauss, Beethoven, Tchaikovsky Orchestre Philharmonique de Berlin 2721 117 Deutsche Grammophon. Prix sugg. $8.98.



L'HEPTADE - HARMONIUM - Comme un fou - Chanson noire - Comme un sage - 2 disques PGF 90348. Prix sugg. $9.98.



YEHUDI MENUHIN - Bach. Deux concertos pour violon. Conducteur. Yehudi Menuhin. Orchestre de Chambre, Robert Masters. - S-60258. Sugg.: $4.98.



MAHLER - Le chant de la terre. Dietrich Fischer - Dieskau, Murry Dickie Orchestre Philharmonia. Conducteur: Paul Kletzki. S-60260. Sugg.: $4.98



ALBINONI, PACHELBEL, BOCCHERINI, RESPIGHI ADAGIO - Orchestre Philharmonique de Berlin. Conducteur Herbert von Karajan. 2530247 Sugg.: $8.98



CLAUDE GERVAISE - joue Vigneault: Tout l'monde est malheureux. Solo - SO-25503. Sugg.: 7.98.



GÉRARD LENORMAN - Gentil dauphin triste, Michel, Le temps, Drôle de chanson, Les cathédrales. CBS. PFS - 90393. SUGG.: $7.98



SEGUIN - Festin d'amour, Le silence, Alison, Crépuscule, Refus global, V'la l'bon vent. CBS PFS 90385 Sugg.: $7.98



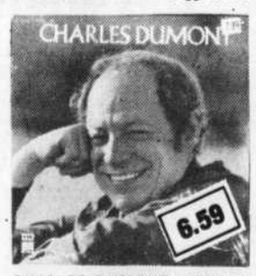
LES PETITS VIOLONS - Direction Jean Cousineau. Suites québécoises, Mistassini, La légende du feu, Airedale. LCL 505. Sugg.: $7.98



FACIO SANTILAN - Les grands succès Barclai. Fiesta, A Himara, La Partida, Isla Saca, Tarapaca. Barclai 75023 Sugg.: $8.98 Album double



CARL ORFF - Carmina Burana dirige Eugen Jochum. Choeur et orchestre de Berlin. DGG. 139362. SUGG. $8.98



CHARLES DUMONT - L'or du temps: Toi la femme mariée, elle a seize ans, L'âme soeur. Pathé 67376 Sugg.: $7.98

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL H1Y 1B5
TÉL.: 729-2831

le plan d'épargne-retraite de votre Caisse populaire
UNE FORME DE LIBERTÉ



Vieillir n'est pas une forme de dépendance quand on a le plan d'épargne-retraite de la Caisse populaire.

Notre plan enregistré d'épargne-retraite est une forme de liberté.

En effet, tout en vous donnant l'occasion de reporter l'impôt sur vos économies, il vous accorde cette indépendance qui vous revient de droit et que vous espérez tant avoir à votre retraite. Les experts-conseils de votre Coopérative d'épargne et de crédit vous remettront avec plaisir le dépliant qui vous permettra de l'apprécier à sa juste valeur. Vous constaterez qu'il est souple et avantageux, que ses frais sont minimes et que son rendement est très intéressant.

Si vous avez déjà un plan d'épargne-retraite ailleurs, parlez-nous en; peut-être jugerez-vous préférable de nous le confier.

Après tout pour une plus grande liberté...

la Caisse populaire
c'est le bon moyen
...parce que ça vous appartient!

Un plan enregistré d'épargne-retraite émis et administré par la Fiducie du Québec

Moscou: dissidents suspects après l'explosion du métro

MOSCOU (AFP) — Le secrétaire du groupe russe de l'organisation Amnesty International, M. Vladimir Albrecht, a annoncé qu'il avait été interrogé hier, par des "collaborateurs du KGB" (services secrets soviétiques) sur son "éventuelle participation" à l'explosion qui s'est produite dans le métro de Moscou.

La famille Sakharov a également indiqué hier qu'un de ses proches avait été interrogé dans les mêmes conditions.

M. Vladimir Albrecht a expliqué par téléphone aux correspondants de la presse que trois personnes se présentant comme auxiliaires de police, s'étaient présentées à l'endroit où il travaille et lui avaient demandé son emploi du temps entre 16 et 19 heures le lundi 8 janvier, date de l'explosion dans le métro de Moscou. Les trois personnes, a-t-il indiqué, lui ont précisé qu'il pourrait être convoqué plus tard "comme accusé ou témoin" dans cette affaire.

M. Albrecht a ajouté que ces trois personnes avaient refusé de présenter des documents d'identité, mais qu'il connaissait déjà l'une d'entre elles "comme étant un collaborateur du KGB".

M. Albrecht a encore indiqué que les trois hommes avaient fouillé son sac dans lequel se trouvaient des documents du groupe russe d'Amnesty International et notamment des comptes rendus de conversations téléphoniques avec la famille du secrétaire général du parti communiste chilien, M. Luis Corvolan, à propos de son échange avec M. Vladimir Boukovski.

M. Albrecht occupe le poste de secrétaire d'Amnesty International depuis l'arrestation en mars 1976 de son prédécesseur, Andrei Tverdokhlebov.

De son côté, Mme Helena Bonheur, la femme du prix Nobel de la paix, Andrei Sakharov, a indiqué qu'un proche de sa famille, M. Vladimir Roubtsov, électricien, avait lui aussi été interrogé dans les mêmes conditions, il y a une semaine.

Pour sa part, Andrei Sakharov a précisé au téléphone que "ces faits semblent confirmer la déclaration qu'il a faite au sujet de cette explosion", qui, selon lui, "pourrait constituer une provocation des organes de répression".

L'explosion du métro avait fait, selon des sources convergentes, plusieurs morts et plus d'une dizaine de blessés.

Vladimir Boukovski à Paris

"Je lutte pour que les Soviétiques puissent exprimer leurs convictions"

par JEAN-PIERRE LANGELIER
rédacteur au MONDE

"Ils jouent le tout pour le tout. Pour rester des êtres humains, pour ne pas être privés de leurs droits, ces droits qui leur sont plus chers que la vie." Le regard intense éclairant un visage encore hâve, la voix douce et ferme, M. Vladimir Boukovski témoigne. Enchaînant cigarette sur cigarette, il parle avec ferveur et gravité de ses trente camarades, prisonniers politiques à Vladimir, en grève de la faim depuis trois semaines, qui exigent, conformément à la Constitution soviétique et au règlement de la prison, de pouvoir lire et correspondre avec l'extérieur. C'est pour rendre compte de cet âpre combat de l'ombre qu'il se trouve, ce samedi 15 janvier, à la tribune du grand amphithéâtre de l'université de Paris-IX-Dauphine, à l'invitation du "groupe de soutien aux prisonniers de Vladimir". Il est la vedette du débat, auquel assistent plus de mille personnes. À la tribune, se tiennent MM. Pierre Emmanuel, Pierre Daix et Pavil Tigrid. Dans la salle, on remarque notamment MM. Vadim Delaunay, Leonid Pliouchtch, Dimitri Panine.

Vladimir? À 180 kilomètres au nord-est de Moscou, une prison "qui ressemble à toutes celles d'Union soviétique". Mille cinq cents détenus, dont quelques dizaines de "politiques". De vieux bâtiments aux murs épais et suintants. "À Vladimir, dit M. Boukovski, la privation de nourriture est un instrument de répression." Une répression "modulée" selon la gravité des cas. On compte jusqu'à douze régimes alimentaires différents. Le "régime sévère", qui peut durer six mois, est réservé aux irréductibles. Ceux-ci sont nourris un jour sur deux de 60 grammes de poisson séché et 250 grammes de kacha (bouillie de sarrasin).

Les détenus politiques de Vladimir ne peuvent ni écrire ni lire la presse, fût-elle communiste. Seul lien avec l'extérieur: les émissions des radios étrangères (B.B.C., Radio-Liberté), qu'écoutent "scrupuleusement" les gardiens. En vertu d'une ordonnance secrète du ministère de l'intérieur, explique M. Boukovski, les détenus, après trois jours de grève, sont isolés, privés de promenade et réputés "malades". Lorsque se manifestent des "signes apparents de délabrement physique", ils sont alimentés artificiellement au moyen d'un tube introduit dans l'oesophage. Le procédé est très douloureux.

Il évoque les ombres de Vladimir, ceux qui "ont décidé de mettre leur santé et leur vie sur la table", les "jambes enflées" de Vassili Fedorenko, condamné à quinze ans de prison pour "trahison de la patrie". Il rend hommage au courage d'un détenu croyant qui cessa de manger pendant trente-cinq jours avant qu'on lui restitue sa bible, dénonce le "chantage" de l'administration pénitentiaire, qui, pour prix de sa tranquillité, menace de transférer les grévistes de la faim vers un asile d'aliénés. Il a connu au moins deux victimes de cette pratique, qui est courante à Vladimir.

Et puis il y a les autres, tous les autres: Borrissov, interné précisément dans un hôpital psychiatrique, Paradjanov, le cinéaste des Chevaux de feu, dont il est sans nouvelle, ceux qui, comme Youri Orlov, président du "Groupe de surveillance des accords d'Helsinki", sont encore libres, mais en butte à d'incessantes tracasseries policières, à la merci d'un "procès politique". M. Boukovski ne veut mettre en avant aucun cas particulier. Il affirme simplement représenter "tous ceux qui souffrent". "La lutte des minorités nationales, des Ukrainiens, des Arméniens, précise-t-il, ne peut être distinguée de la lutte générale pour la libération."

Il a foi dans la force de l'opinion publique internationale qui est à l'origine de sa propre libération. Aucune action, à ses yeux, n'est inutile, aucun geste négligeable, fût-il le plus humble. Par exemple, l'envoi massif de cartes postales à des hommes qui, dans l'univers gris et sombre de la prison, souffrent d'une "faim de couleurs". La plupart ne parviendront pas à leur destinataire. Mais il suffit d'une... "Pendant mon séjour à Vladimir, relate M. Boukovski, j'ai reçu trois cartes de voeux. C'était un privilège extrêmement rare. Une vraie fête."

Il dénonce la détente et ses chimères: "Après la signature de l'acte final de la conférence d'Helsinki, la condition des prisonniers soviétiques s'est gravement détériorée. Ce n'est pas un hasard, mais le résultat de la politique de l'Occident envers l'U.R.S.S. et de la conception unilatérale que les dirigeants soviétiques ont de la détente." Comment interprète-t-il le récent attentat du métro de Moscou? "Aucun de mes amis n'est impliqué dans cette affaire. Il ne fait aucun doute que les autorités se serviront de cet incident pour nous calomnier, nous rabaisser aux yeux de la population." Les échanges de prisonniers entre dictatures rivales? Il souhaite la poursuite de cette pratique qui "est favorable aux détenus politiques du monde entier". Il avoue avoir "été assez surpris" des propos de M. Luis Corvalan. À ses yeux, le dirigeant communiste chilien, malgré sa libération est "toujours un prisonnier politique". Prisonnier de ses hôtes soviétiques, prisonnier de lui-même.

M. Vladimir Boukovski est resté quelques heures à Paris. Il reviendra en France le 4 février à l'invitation du Pen-Club. À Saint-Nazaire, il inaugurera une "semaine de lutte contre l'internement en asile psychiatrique". Avant de s'envoler pour les Pays-Bas, où il est l'invité de l'université de Leyde, il rappelle le sens de son combat: "Je n'ai jamais fait de politique. Je lutte pour que les Soviétiques puissent exprimer librement leurs convictions." Pour M. Pierre Emmanuel qui l'accompagne, M. Boukovski, trente-quatre ans, dont douze en détention, est "la preuve vivante d'une force de conviction absolue".

"Faire renaître une dignité morale"

Charte 77: plus de trois cents signataires malgré les pressions

PRAGUE (d'après AFP et Reuter) — Le nombre de signatures de la Charte 77 dépasse maintenant largement trois cents, grâce à de nouvelles adhésions recueillies au cours des derniers jours, a déclaré hier le philosophe tchécoslovaque Jan Patocka, l'un des trois porte-parole de la Charte.

M. Patocka a indiqué que le manifeste qui avait été signé initialement par 241 personnes, continuait à circuler sous le manteau dans différentes villes de Tchécoslovaquie. Il a d'autre part confirmé qu'un certain nombre de personnes, dont l'ancien membre du présidium du PC en 1968, M. Zdenek Mlynar, avaient été licenciés, à la suite de leur adhésion au manifeste. Selon M. Patocka, il semble toutefois qu'il s'agisse "d'initiatives isolées de chefs d'entreprise qui font preuve d'un excès de fermeté par crainte de perdre eux-mêmes leur situation, si la police découvre qu'ils ont des signataires parmi leurs employés". La liste des signataires, en effet, n'a pas été publiée.

"Nous pouvons également en déduire que c'est la police qui a fourni toutes les informations nécessaires aux employeurs", a-t-il ajouté.

En ce qui concerne les motivations qui ont amené les intellectuels à rédiger leur charte, M. Patocka a expliqué: "Nous pensions que nous avions là une occasion unique de faire preuve d'un certain civisme et de faire renaître au sein du peuple une certaine dignité morale." "Cette dignité se fait déjà sentir par la manière avec laquelle les gens réagissent face à la campagne dont la charte est la cible".

La nouvelle moisson de signatures "prouve bien que ce dont se plaint la charte, à savoir l'absence de respect des droits de l'homme, est vrai", a expliqué le philosophe aux correspondants occidentaux.

Il a notamment cité le cas de Mme Helena Seidl, évincée du musée de littérature tchèque, de Ivan Medek, critique musical à la firme Supraphon, qui produit des disques, et de Jaromir Litera, un ancien cadre du Parti communiste qui a été congédié de l'usine pragoise qui l'employait.

En 1972, Jan Litera avait déjà été condamné à deux ans et demi de prison pour avoir rédigé et distribué des tracts visant à nuire "au processus de consolidation". Ancien secrétaire au comité du parti dans la capitale, il a été l'un des principaux théoriciens du Printemps de Prague.

On apprend d'autre part de source informée que le journaliste Jiri Lederer a été inculpé sous l'accusation d'atteinte aux intérêts de la Tchécoslovaquie, à l'étranger, en vertu d'une clause du code pénal qui prévoit une peine maximum de trois ans de prison.

On ignore en revanche si des accusations analogues ont été retenues contre les personnes arrêtées comme lui lundi; le dramaturge Vaclav Havel et les anciens directeurs de théâtres Otto Ernest et Frantisek Pavlicek.

D'autre part, la campagne de pétitions contre la charte et ses signataires se poursuit sans relâche et continue à recevoir une énorme publicité dans la presse écrite et parlée. Dans certaines écoles, des débats auxquels participent des cadres du parti, sont organisés, et les élèves, invités à signer des pétitions.

En marge de cette campagne, l'hebdomadaire culturel du comité central, Ivorba, a publié hier un article mettant en cause le dramaturge Pavel Kohout. Selon cet article, la maison d'éditions suisse Bucher qui publie les oeuvres de Pavel Kohout, reçoit des subsides des services secrets ouest-allemands.

Rude Pravo, l'organe du PC, dément que les autorités se livrent à une chasse aux sorcières contre les signataires de la charte et s'en prend au chancelier autrichien Bruno Kreisky qui a annoncé mardi qu'il allait consulter les dirigeants socialistes européens sur la meilleure façon de venir en aide aux contestataires.

Répondant à l'ancien secrétaire du parti Zdenek Mlynar qui avait demandé aux partis communistes et socialistes d'Europe occidentale de faire en sorte que les partisans des libertés ne soient pas écrasés une deuxième fois en une décennie, Rude Pravo l'accuse d'avoir "aggravé la crise de 1968 par ses actes de trapèze politique".

"Parmi les pamphlétistes qu'il essaie de faire passer pour des combattants des droits de l'homme, il y a des "ressuscités" de 1968 qui sont pleins de haine," ajoute le journal.

L'organe du PC répond ensuite à Pavel Kohout qui a préconisé l'envoi de "missions de bonne volonté" d'autres pays qui étudieraient la situation sur place. Il évoque à ce propos la mission de Lord Runciman sur la question des Sudètes en 1938. Lord Runciman avait enquêté sur les prétensions de l'Allemagne nazie sur le territoire des Sudètes. Sa mission avait entraîné l'accord de Munich et l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes hitlériennes.

"Si M. Kohout veut que l'Occident envoie des espèces de missions de bonne volonté dans ce pays pour qu'elles s'ingèrent dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie, nous lui rappellerons que nous ne sommes plus en 1938."

D'autre part, le Morning Star, organe du parti communiste britannique, publié en première page un éditorial dans lequel il demande aux autorités de Prague de faire en sorte que les opinions contenues dans la charte 77 soient débattues dans une atmosphère de calme et de liberté.

"Il est difficile d'imaginer qu'on puisse qualifier la charte de subversive, alors qu'elle ne fait que réclamer le respect de la déclaration des droits de l'homme de l'ONU et les clauses sur les libertés individuelles de l'acte final d'Helsinki. Or, les signataires n'ont pas obtenu la possibilité d'exposer publiquement leurs opinions sur les problèmes soulevés en Tchécoslovaquie."

Le Morning Star ajoute: "Les autorités tchécoslovaques ont fait très clairement savoir que ni la charte, ni même des extraits, ne seront publiés par la presse nationale. Mais quand les signataires cherchent à faire connaître leur point de vue par d'autres moyens, notamment par le biais des agences de presse internationales, ils sont condamnés et ceci constitue une situation intolérable."

Après avoir évoqué les critiques émises à l'encontre des signataires par des travailleurs qui n'ont même pas lu la charte, le journal affirme: "Ce n'est pas la meilleure façon de conduire un débat démocratique, si vital au développement du socialisme. Les insultes et le langage de la chasse aux sorcières ne remplacent pas l'argumentation politique".

Enfin, les députés communistes au Parlement portugais ont été les seuls à voter mardi soir contre une motion condamnant les arrestations de dissidents tchécoslovaques. La motion, présentée par les socialistes, condamne la croissance de l'oppression stalinienne en Tchécoslovaquie. Le président de la Chambre la transmettra à l'ambassadeur de ce pays à Lisbonne. M. Carlos Brito, au nom du parti communiste, a déclaré que la motion constituait une provocation, et confirmait la politique anticommuniste du gouvernement.

Bijedic: difficile équilibre à respecter

BELGRADE (AFP) — Des consultations entre les diverses républiques de la fédération yougoslave se tiendront après le retour à Belgrade du président Tito en vue de désigner le successeur de Dzemal Bijedic, premier ministre fédéral, mort mardi dans un accident d'avion, apprend-on à Belgarde.

La procédure de désignation du chef de gouvernement en Yougoslavie est évidemment inscrite dans la constitution, mais elle se complique du fait qu'une loi non écrite, mais généralement respectée, le "système de la rotation", applicable à tous les postes administratifs, depuis les ministres jusqu'aux secrétaires d'ambassade, prévoit une alternance à ces postes pour permettre aux représentants des six nationalités yougoslaves de les occuper à tour de rôle.

L'avis du président Tito est cependant prédominant en ce qui concerne le choix de ce haut fonctionnaire qui, dans le système yougoslave, reste strictement un exécutant.

Auparavant, des consultations ont lieu entre les six républiques yougoslaves, appelées à s'accorder sur un candidat qui doit refléter le caractère multinational de la Yougoslavie.

Depuis qu'existent les fonctions de premier ministre, elles ont été successivement exercées par un Serbe, un Croate, un Slovene et, en la personne de M. Bijedic, un Bosniaque. Selon le système de la "rotation", le prochain premier ministre devrait donc être un Monténégrin ou un Macédonien.

Mais le choix entre ces deux nationalités (si le système de la "rotation" est observé) se complique cependant du fait que le hasard de la "rotation" a déjà confié un poste-clé à chacune d'entre elles: la présidence du Parlement au Macédonien Kiro Gligorov, et la vice-présidence de la république au Monténégrin Vidoje Zarkovic.

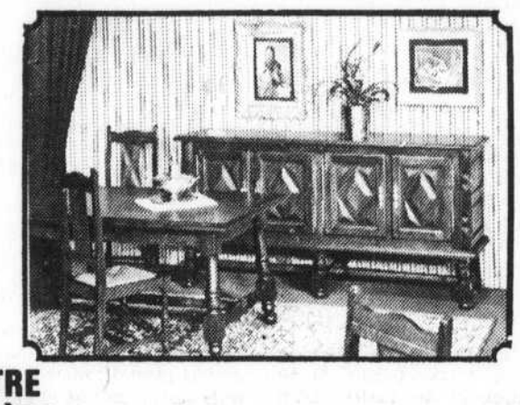
Hussein reçoit un Palestinien

AMMAN (Reuter) — Pour la première fois depuis la répression en 1971 des activités des fedayine en Jordanie, le roi Hussein s'est entretenu hier avec une personnalité palestinienne de premier plan: M. Khaled al-Fahoum, président du conseil national palestinien (parlement en exil).

M. Fahoum est venu assister à Amman à une session de l'union parlementaire inter-arabe. Son entretien avec le souverain jordanien a porté sur l'évolution de la situation dans le monde arabe et les initiatives à venir tant à l'échelon arabe qu'international, déclare-t-on de source autorisée.

Ces problèmes ont été repris dans le courant de la journée au cours d'entretiens du roi Hussein avec le président du conseil populaire syrien, M. Mohammed Al-Halabi, et le président du Parlement libanais, M. Kamel Al-Asaad, ajoute-t-on de même source.

L'entretien avec M. Fahoum intervient dans la foulée d'une visite du roi Hussein au Caire et d'initiatives tendant à un commandement politique commun qui engloberait la Syrie, l'Égypte, la Jordanie et peut-être l'OLP.

FABRIQUONS À LA MAIN
SALON, CUISINE, CHAMBRE (complet ou séparément)
EN REPRODUCTION DE MEUBLES D'ÉPOQUE À DES PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION
ATELIER DES PIONNIERS DU MEUBLE QUÉBECOIS

SALLE DE MONTRE
6286 LA COURSIÈRE
323-1719
PAR LANGELIER
ATELIER — 8695 LAFRENAIE
Service de renseignements par tél. de 9 hres à 21 hres — 7 jours par sem. une décoration A.M.B. Ltd, nous fabriquons aussi ameublements de bureau avec pointe de diamant sur commande.

Plaisirs de la Table

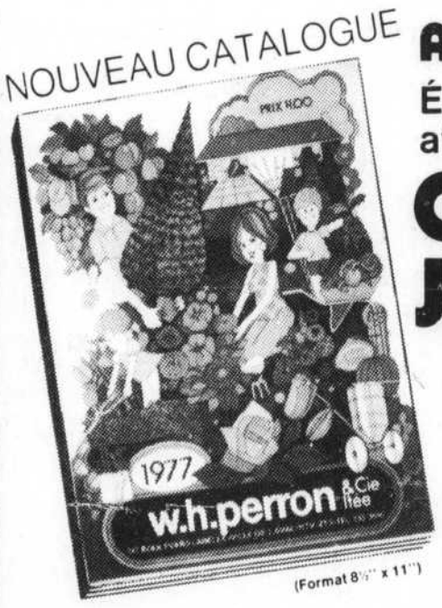
À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

au poulet doré
340 est, sainte-catherine
288-2441

Une marche; de marche en marche!
PARTICIPACTION ©
Marchez. Dès aujourd'hui.

w.h.perron
NOUVEAU CATALOGUE


(Format 8½" x 11")
Amateurs de jardins
Écrivez aujourd'hui afin de recevoir le
GUIDE DU JARDINIER 77
Un guide précieux pour mieux soigner votre jardin renfermant de nombreuses pages sur les soins à y apporter.
Prix $1.00 seulement, remboursable avec toute commande de $5.00
• Un catalogue de format 8½" x 11"
• 120 pages abondamment illustrées
• 44 pages aux belles couleurs naturelles
• Semences pour fleurs et légumes
• Dahlias — Glaieuls — Bulbes, etc.
• Arbustes et arbres fruitiers, plantes vertes, roses, arbrisseaux, etc.
• Semences à gazon, fertilisants, insecticides, etc.
• Outils et accessoires pour le jardinage, tracteurs, livres et brochures, etc.
w.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval, Québec. H7V 2T3
Remplir et poster le bon dès aujourd'hui. Joindre $1.00 en indiquant si vous désirez le guide en français ou en anglais.
Pas de C.O.D.
☐ FRANÇAIS ☐ ANGLAIS
Nom .....
Adresse ..... App. .....
Ville ..... Prov. ..... Code .....
L.P

Vorster est satisfait des progrès de Richard

LE CAP (d'après Reuter et AFP) — M. John Vorster, premier ministre sud-africain, et M. Ivor Richard, président de la conférence sur l'avenir de la Rhodésie, se sont à nouveau entretenus hier — pendant deux heures un quart — des perspectives d'accession au pouvoir de la majorité noire en Rhodésie et des nouvelles propositions britanniques destinées à mettre fin à l'impasse entre les délégations blanche et noire aux pourparlers ajournés de Genève.

Selon des sources bien informées, M. Vorster a réagi favorablement aux progrès réalisés par M. Richard durant sa tournée en Afrique australe. Il a accepté que les nouvelles idées du négociateur britannique servent de base à une négociation sérieuse lors de la reprise de la conférence.

À l'issue de l'entretien, M. Richard a déclaré devant les journalistes qu'il avait été utile, mais il a ajouté qu'il n'avait pas demandé une aide particulière à M. Vorster. M. Richard se rendra à Salisbury aujourd'hui où il présentera ses nouvelles suggestions à M. Ian Smith, premier ministre, et à Mgr Abel Muzorewa, le plus modéré des dirigeants nationalistes rhodésiens. Le président de la conférence ira également en province pour rencontrer d'autres Rhodésiens. Il quittera le pays dimanche soir ou lundi matin.

De source britannique, on indique que M. Richard considère l'avis de M. Vorster comme extrêmement important dans la phase actuelle, car il préfigure en partie les réactions de M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, aux nouvelles propositions britanniques. On souligne de même source que les propositions écrites emportées par M. Richard sont sensiblement différentes de celles que M. Smith a reçues lors du premier passage de M. Richard à Salisbury.

Les raisons de la hâte de Mme Gandhi

NEW DELHI (AFP) — Des raisons politiques et économiques sont à l'origine de la décision de Mme Indira Gandhi de dissoudre la chambre basse du Parlement et d'organiser des élections en mars.

Le chef du gouvernement indien a probablement jugé le moment opportun, plus d'un an après l'entrée sur la scène politique de son fils cadet Sanjay, 31 ans, membre du comité exécutif des jeunesses du parti du Congrès. Celui-ci a parcouru depuis janvier 1976 des dizaines de milliers de kilomètres et a tenu des centaines de réunions publiques au cours desquelles il a pris la défense de la politique gouvernementale.

Sanjay Gandhi, acclamé par des dizaines de milliers de personnes dans de nombreuses localités, s'est fait l'apôtre d'un programme en cinq points basé sur des thèmes simples. Se voulant l'héritier spirituel du Mahatma Gandhi, il a demandé inlassablement aux foules de suivre les conseils suivants: limiter les naissances à deux enfants par foyer, lutter contre l'analphabétisme, améliorer l'environnement, éliminer le système des castes et supprimer la dot.

Il ne fait aucun doute que Sanjay Gandhi sera candidat lors des prochaines élections. Il obtiendra probablement qu'un nombre important de membres des jeunesses du Congrès soient candidats avec l'investiture de la formation gouvernementale.

Parmi les facteurs négatifs qui ont peut-être encouragé le premier ministre à avancer la date de cette consultation, prévue en principe pour mars 1978, figurent aussi les difficultés croissantes qu'elle rencontre avec l'opposition dans certains États de la fédération, comme le Bengale occidental, le Tamil Nadu et l'Orissa.

D'autre part, les dirigeants du congrès craignaient sans doute un renforcement dans les campagnes, de l'audience des communistes prosoviétiques qui s'opposent à des mesures autoritaires pour limiter les naissances et réclament des avantages sociaux pour les travailleurs.

La campagne déclenchée le 23 décembre par Mme Gandhi contre les communistes n'était peut-être pas étrangère à la perspective des élections. De nombreux communistes et syndicalistes ont été appréhendés récemment et le pouvoir, profitant des dispositions sur l'état d'urgence, donne l'impression qu'il veut en neutraliser le plus possible avant la consultation.

D'aun autre côté, sur ordre du gouvernement, plusieurs parlementaires et personnalités de l'opposition ont été libérés depuis un mois, y compris mardi M. Morarji Desai, personnalité nationaliste de l'opposition, détenu depuis la proclamation de l'état d'urgence en juin 1975.

La reprise très nette de l'inflation au cours des derniers mois, l'accroissement du nombre des chômeurs recensés (dix millions) et la perspective d'une récolte d'hiver médiocre ont sans doute joué.

Mme Gandhi sera vraisemblablement candidate. Membre du Lok Sabha, elle avait été élue en 1971 dans l'Utta Pradesh, mais son élection avait été invalidée pour "irrégularités" le 12 juin 1975, à la suite d'une action intentée par son rival malheureux, le socialiste Raj Narain, actuellement en prison.

La Chambre basse, où le parti du Congrès de Mme Gandhi détenait la majorité des deux tiers, comptait 523 parlementaires. La prochaine en aura 542.

Madrid satisfait en partie les revendications basques

MADRID (Reuter) — Le gouvernement espagnol a énoncé hier les mesures qu'il est disposé à prendre pour satisfaire les revendications du pays basque.

Ces dernières ont été présentées mardi par cinq maires de la région à M. Rodolfo Martin Villa, ministre de l'Intérieur. Ses services ont publié très tôt hier un communiqué pour exposer les concessions.

Le gouvernement examine la possibilité d'étendre l'amnistie royale de juillet dernier aux quelque deux cents prisonniers politiques encore derrière les barreaux et dont cent soixante sont des Basques, précise le document.

Il souligne toutefois que l'enlèvement le 11 décembre dernier de M. Antonio Maria de Oriol y Urquijo, président du conseil d'État, toujours détenu par ses ravisseurs, a empêché le gouvernement d'agir.

Un secteur de l'opinion espagnole pense que le rapt est le fait d'éléments d'extrême-droite qui auraient ainsi voulu empêcher l'évolution du pays vers la démocratie. La responsabilité de l'enlèvement a été revendiquée par un mouvement d'extrême-gauche.

Le communiqué du ministère de l'Intérieur précise que le drapeau basque rouge, blanc et vert, l'Ikurrina, interdit sous le général Franco, pourra de nouveau flotter tant que la préséance sera réservée au drapeau espagnol rouge et or.

Les gouverneurs civils des quatre provinces basques — Guipuzcoa, Biscaye, Alava et Navarre — ont reçu l'ordre de ne pas envoyer la police pour décrocher l'Ikurrina si le drapeau faisait son apparition dans le pays basque, poursuit le communiqué.

En ce qui concerne la demande d'un statut du basque égal à celui du castillan, langue officielle de l'Espagne, le texte précise que cette disposition serait appliquée progressivement car la situation est différente selon les régions du pays basque où tout le monde ne parle pas cette langue ancienne et fort compliquée pour les étrangers.

Le communiqué ajoute que le problème du rétablissement des droits régionaux supprimés par le général Franco après la guerre civile de 1936-39, devait être soumis à l'examen du Parlement qui sera élu au suffrage universel en juin prochain.

La décision du gouvernement d'autoriser l'Ikurrina à flotter sur les bâtiments officiels, n'a pas été unanimement appréciée dans les provinces basques du nord du pays.

Paris: candidat à la mairie, Chirac défie encore Giscard

PARIS (AFP) – M. Jacques Chirac, ancien premier ministre, a engagé une nouvelle fois tout son avenir politique en décidant de se lancer lui-même dans la bataille des élections municipales à Paris.

M. Chirac, qui avait démissionné avec fracas de son poste de premier ministre le 25 août dernier, s'oppose de nouveau avec cette candidature, au président Giscard d'Estaing en se présentant contre "son candidat", M. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie, membre du parti giscardien des républicains indépendants.

Le président RPR (ex-UDR, gaulliste) a annoncé sa décision après s'être entretenu avec le premier ministre Raymond Barre, qu'il a informé de sa candidature.

Les prochaines élections municipales "ouvriront et engageront qu'on le veuille ou non, dans une large mesure la prochaine campagne législative" a déclaré M. Chirac.

"L'heure n'est plus aux négociations de couloirs ni au compromis des partis" a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il était urgent de s'engager avec plus de résolution pour éviter que "la capitale de la France ne court le risque de tomber entre les mains des socialo-communistes". "Fidèle à l'engagement que j'ai pris de tout mettre en oeuvre pour combattre le collectivisme, j'ai décidé de me présenter à Paris à la tête de tous ceux qui se rassemblent pour mener le même combat" a conclu M. Chirac.

On attendait M. Michel d'Ornano "candidat de l'Élysée" au tournant des élections municipales à Paris et voilà qu'arrive M. Jacques Chirac. En annonçant alors que nul ne s'y attendait sa candidature à la mairie de Paris, l'ancien premier ministre lance indirectement un véritable défi au président Giscard d'Estaing.

L'Élysée se retranchera sans doute, au moins dans un premier temps, derrière les procédures qui ont été appliquées par M. Raymond Barre pour charger M. d'Ornano d'une mission d'organisation des troupes de la majorité dans la capitale. Mais il n'en reste pas moins que le ministre de l'Industrie qui a annoncé sa candidature sur le perron de l'Élysée après avoir été reçu par le chef de l'Etat, apparaît clairement aux yeux des électeurs comme le candidat du président.

Qu'un autre homme d'envergure nationale se présente lui aussi et il apparaît comme l'adversaire du candidat présidentiel. C'est le cas de M. Jacques Chirac.

La majorité, a constaté M. Giscard d'Estaing au cours de sa dernière conférence de presse, est "pluraliste". M. Chirac en donne la démonstration éclatante.

Le forfait sports d'hiver du Château Montebello



$38 par personne, par jour, deux personnes par chambre. Trois repas inclus.

Ce prix tout à fait spécial vous donne droit à tous les sports d'hiver qui se pratiquent dans le décor sauvage de notre forêt de 105 milles carrés:

☐ le ski de randonnée sur des pistes bien jalonnées – tracées pour toutes les catégories de skieurs; ☐ le curling; ☐ le patin; ☐ la raquette; ☐ le toboggan; ☐ la natation.

Vous pouvez profiter de notre sauna ou encore vous prélasser devant notre immense cheminée à six âtres.

Ce forfait vous donne en plus droit à: ☐ 3 excellents repas par jour; ☐ une chambre luxueuse avec baignoire.

Le Château Montebello, notre magnifique château de bois rond confortable, douillet, où l'accueil et le service sont chaleureux, vous attend.

Pour faire vos réservations, **appeler sans frais 1-800-261-9420,** ou communiquer avec votre agent de voyages.

Cette offre s'applique du dimanche au jeudi, chaque semaine, jusqu'au 1er avril 1977.

CP Hôtels
Le Château Montebello

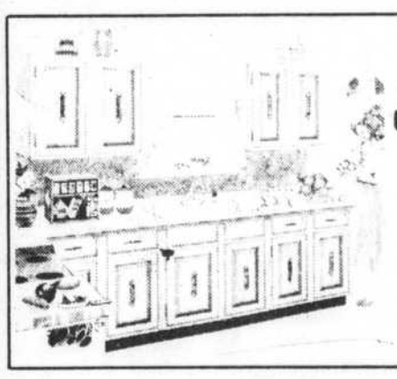
Montebello, Québec. J0V 1L0, (819) 423-6431. 80 milles à l'ouest de Montréal, 40 milles à l'est d'Ottawa.

VENEZ VISITER NOTRE FABULEUSE SALLE DE MONTRE!

RABAIS DE 20% à 30% SUR LES CUISINES pour un temps limité

METROPOLITAIN CONNAÎT LES GOÛTS DES QUÉBÉCOIS

HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE SALLE DE MONTRE
Dimanche 11.00 A.M. à 5.00 P.M.
Samedi 9 A.M. à 4.00 P.M.
Lundi au mercredi, 9.00 A.M. à 5.00 P.M. Jeudi, vendredi 9.00 A.M. à 9.00 P.M.
VENEZ DÉCOUVRIR LES NOUVELLES IDÉES DE MHS



La cuisine de vos rêves avec les armoires en bois solide signées MARTEL



La cuisine est un lieu de rencontre que GREGG sait rendre plus chaleureux.



LES LUXUEUSES CUISINES Vous offrent des caractéristiques rationnellement conçues pour vous épargner du travail. Mais pourquoi vous arrêter là? Nous pouvons tout faire. Peut-être aimeriez-vous refaire le parquet, le plafond ou les murs pour mieux harmoniser l'ensemble. Metropolitain peut s'en charger. Nous vous montrerons des centaines de façons de faire de votre cuisine une cuisine de rêve.

Depuis le temps que vous rêvez de cette magnifique cuisine... venez jeter un coup d'oeil dans notre salle de montre. Et cette salle de jeux qui réjouirait tant les enfants! Vous avez le choix des panneaux, du plancher et de la finition. Vous désirez rénover votre salle de bains ou vous trouvez peut-être qu'une seule ne suffit plus... De toute façon, venez voir notre fabuleuse salle de montre. Vous y trouverez des idées à votre goût.

QUEL SONT VOS BESOINS?
☐ BUREAUX BIBLIOTHÈQUE
☐ GARAGE 1.2.3 PLACES
☐ RAJOUT
☐ GRENIER
☐ TOITURE
☐ DORTOIR
☐ TRAVAUX DE CIMENT
VITRES
SALLES DE JEUX
TRAVAUX DE MENUISERIE
REVÊTEMENT D'ALUMINIUM



SALLES DE JEUX
MHS fera naître sous vos yeux la plus magnifique des salles de jeux. MHS connaît bien les besoins d'une jeune famille et vous indiquera toutes les possibilités offertes par une salle de jeu bien aménagée. N'oubliez pas le rabais sur toutes les salles de jeux.



SALLES DE JEUX
C'est le temps de construire votre salle de jeux. Les salles de jeux construites par MHS sont très spéciales. Vous avez le choix des panneaux du plancher et de la finition. Les prix comprennent l'installation du système électrique.



SALLES DE JEUX
C'est maintenant le temps de vous faire une salle de jeu. Les salles de jeu construites par SRM sont très spéciales. Elles sont faites selon vos goûts. Nous offrons un choix complet de panneaux muraux, de couvre-planchers et de carreaux de plafond. Isolation complète. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.

NOUS FABRIQUONS VOTRE CUISINE AU COMPLET POUR LE PRIX DU RECOUVREMENT





SALLES DE BAINS
Ajoutez une salle de bains ou rénovez celle que vous avez présentement. Styles et couleurs à votre choix. Mur à mur, vanités, etc., etc.



SALLE DE BAINS
MHS peut réaliser la salle de bains de vos rêves. Choisissez parmi une vaste gamme de coloris et d'idées de décoration.

NOTRE ÉQUIPE
Gérant: N. Lévesque
Ass. Gérant: François Gauthier
décorateurs: L. Lebelle
décorateurs: Paul Boulanger
décorateurs: Charles Lacourte
dessinateur: Paul Lefaivre

4058 O., JEAN-TALON
AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE
482-0600
ENTRE VICTORIA ET CÔTE-DES-NEIGES

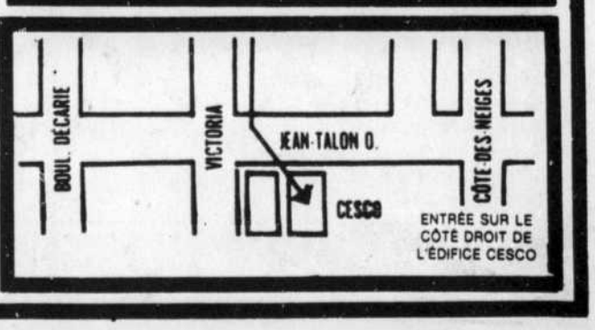
RABAIS DE 20% EN JANVIER ET FÉVRIER!



Durant les mois de janvier et février, nous offrons 20% de rabais sur les travaux de peinture et de nettoyage. Nous n'offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface en bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en! N'attendez pas au printemps! 20% de rabais.

C'EST TOUTE UNE AUBAINE!





cinéma

Barry à la recherche d'un réalisateur

par Jean-Pierre Tadros

Yank Barry n'avait pas lu *Le Prophète*; il ignorait jusqu'au nom de son auteur, Khalil Gibran. Mais c'était il y a onze mois. Depuis, le hasard lui aura appris que dans la vie et l'oeuvre de cet auteur, ultra-célèbre dans le monde anglo-saxon et en Orient, il y avait un film à faire, et surtout un film à succès. Le producteur qu'est Yank Barry — qui est (se dit) l'inventeur du système quadraphonique — n'aura donc pas perdu de temps à chercher à acquérir les droits sur la volumineuse biographie écrite par Jean et Kahlil Gibran, ce dernier étant le troisième cousin du poète. Et hier, ils donnaient tous les trois une conférence de presse à Montréal pour souligner l'événement.

Quant au film, il ne sortira pas sur les écrans avant 1979, en même temps que paraîtra la première édition de poche du *Prophète*. Il faut dire qu'on en est toujours à chercher un réalisateur. Celui qu'on voudrait n'est nul autre que David Lean, qui nous a donné le célèbre "Dr Jivago" à quoi on voudrait bien que le film sur Gibran ressemble. Mais David Lean tourne actuellement, et surtout se fait vieux. Aura-t-il la force et le courage d'entreprendre ce film qui coûtera de $11 à $12 millions? C'est la question que se pose Yank Barry qui ne prend aucune chance; ainsi Brian de Palma est sur sa liste de remplaçant possible, et quelques autres réalisateurs actuellement fort populaires.

Côté comédiens, on aimerait confier le rôle principal à Al Pacino. Dans la version arabe, le Gibran rongé par la maladie sera interprété par nul autre que Omar Sharif. Mais n'allez pas me demander comment va se faire le passage, dans un même film, de Gibran-Pacino à Gibran-Sharif. En tout cas la version anglaise n'aura pas à réaliser ce tour de force, car de toute évidence notre marché peut bien se passer de la vedette arabe. On parle aussi de Faye Dunaway...

Et le film, nous assure-t-on, sera accessible parce que décrivant simplement la vie de cet homme qui fut extrêmement pauvre et cruellement frappé par le malheur plusieurs fois. "Il y a dans cette vie, nous expliquera Mme Jean Gibran, beaucoup d'éléments dramatiques, et suffisamment d'action pour rendre le film passionnant. Sans oublier que les gens qui ont côtoyé Gibran sont très intéressants." Autant vous dire qu'elle croit à ce film dont elle a déjà écrit un long synopsis, et dont elle espère bien rédiger le scénario final avec son mari. Mais ce scénario ne sera écrit qu'après qu'on aura trouvé un réalisateur... Tout reste donc à faire.

variétés

Mon cher Jean-Guy, c'est à ton tour ...

par Nathalie Petrowski

Alors que les lumières viennent de s'éteindre dans la salle, que la scène est encore noire, la voix grave de Felix Leclerc nous parvient des haut-parleurs, voix divine qui souhaite longue vie à l'enfant qui vient de naître et sert d'entrée en matière au rêve de René. Les rideaux se lèvent et dans la pénombre, entouré d'un symbolique nuage de fumée, on aperçoit René Lévesque: la ressemblance est frappante et va en s'accentuant à mesure qu'il se confie et qu'il nous avoue qu'il est, chaque nuit, assailli par des rêves étranges et sans fin.

Mon cher René, c'est à ton tour, est jusqu'à présent le meilleur spectacle de Jean-Guy Moreau, le spectacle le plus concis au niveau de la structure, et le mieux exécuté tant au niveau de l'imitation qu'au niveau visuel. Le tour de force se situe surtout dans la personnalité très attachante de Lévesque, dans la tendresse que Moreau manifeste à son égard, dans son habilité à lui laisser toute la place, à nous le décrire d'un oeil lucide, humble et humain, essayant toujours de rétablir l'équilibre entre les forces menaçantes sans se laisser dépasser par les événements. C'est l'imitation dans laquelle Moreau est le plus à l'aise, le personnage qu'il saisit et transcende le mieux. "J'ai un faible pour René, expliquait Moreau, mais j'ai aussi un faible pour l'opposition". En fait, son opposition ne se situe pas dans la personne du premier ministre, mais chez tous ceux qui entourent Lévesque, innombrables personnages qui viennent le solliciter dans ses rêves et lui expliquer leur façon de voir les choses. Les imitations de ces derniers ne sont pas toujours à point car il y a certains personnages que Moreau a de la difficulté à cerner mais le rythme du spectacle n'en est pas brisé pour autant. Parfois ennuyant dans ses parodies un peu usées de Charlebois, Raymond Lévesque, Michel Chartrand, il se rattrape avec Michel Rivard de Beau Dommage, Serge Fiori d'Harmonium, Plume et Lucien Francoeur. Subtil et enfin mordant, il ne se contente pas seulement de les imiter mais exagère certains traits caractéristiques, déforme leurs textes en se moquant gentiment d'eux et de l'image qu'ils projettent. C'est souvent lorsqu'il s'attaque aux images et se permet quelques commentaires entre les lignes qu'il est le plus incisif: Michel Fugain déguisé en boy scout et remerciant les Cana-québécois d'encourager l'économie française, est une des meilleures caricatures; l'imitation dépasse la simple reproduction et véhicule un message bien précis, celui de la colonisation culturelle que nous subissions quotidiennement.

Outre certaines défectuosités sonores et des blancs de mémoire de la part de Moreau, le spectacle est techniquement impeccable, sans bavures. Pour ne pas briser le rythme lorsqu'il se change, il utilise des bandes enregistrées qui assurent et facilitent les enchaînements. De plus, ces voix enregistrées s'inscrivent dans un contexte, celui de l'émission Showbizz pour Pierre Lalonde, celui du commercial Timex pour Gaétan Montreuil et celui de CFGL pour Guy Godin, chaque personnage servant de maître de cérémonie dans les différentes étapes du rêve de René. Visuellement, Moreau a concentré ses efforts sur des accessoires-clefs qu'il a grossis outre mesure. Ici, on sent nettement l'oeil observateur et déformant du caricaturiste: un immense paquet de cigarettes sert de paravent pour les changements de costumes, une bouteille de bière géante emprisonne le pauvre Moreau, reflet avilissant de la publicité dans nos vies, un jeu d'échecs composé de bouteilles de Coke et de 7Up explique bien le match qui se joue entre Trudeau et Lévesque.

Moins aride et mieux construit que *Tabaslak, Mon cher René* fait le procès de la société québécoise, un procès qui n'est pas forcément sarcastique mais qui n'en perd pas moins de son intérêt. Il est certain que Lévesque est épargné, que sans faire de propagande péquiste, Moreau montre clairement sa sympathie pour le bonhomme, qu'il ne risque pas la moindre critique à son égard même s'il se permet de régler le sort du Québec pour lui, à la fin du spectacle. D'inspiration essentiellement humaine, il ne faut pas voir *Mon cher René*, comme une prise de position politique mais comme l'interprétation poétique et imaginaire d'un Québec en état de transition.

musique

Une exécution admirable

par Gilles Potvin

On ne le dira jamais assez. Si jamais un administrateur d'orchestre a un jour visé juste, c'est bien Pierre Béique, ce grand architecte de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui engageait en octobre 1960 un chef indien peu connu de 24 ans, Zubin Mehta, pour remplacer au pied levé Igor Markevitch malade. On sait le reste. Quelques mois plus tard, Mehta devenait directeur artistique de l'orchestre montréalais, puis de celui de Los Angeles et ensuite conseiller artistique de la Philharmonique d'Israël. En février 1976, Mehta était nommé à la tête de l'Orchestre philharmonique de New York, succédant à Pierre Boulez, un poste qu'il occupera effectivement à compter de l'an prochain.

C'est donc auréolé de son nouveau titre que Zubin Mehta revenait mardi diriger son ancien orchestre, salle Wilfrid-Pelletier, dans la série des Grands concerts. C'est non sans fierté que les abonnés revoyaient le musicien de 40 ans qui est aujourd'hui au sommet de sa profession mais dont la carrière devrait se prolonger encore durant plusieurs décennies s'il suit l'exemple de plusieurs de ses illustres ainés.

De par sa formation surtout viennoise, Mehta possède une affinité particulière pour la musique d'Anton Bruckner. Il a précédemment dirigé ici plusieurs de ses symphonies, notamment la septième lors de sa dernière visite ici en septembre à la tête de la Philharmonique d'Israël. Cette fois, il avait choisi la *Symphonie no 4, en mi bémol majeur*, la plus célèbre, à laquelle le compositeur donna, l'on ne sait trop pourquoi, le surnom de "romantique". On sent que Mehta a totalement assimilé l'univers et le langage brucknériens où se côtoient la grandeur, la grandiloquence, la simplicité et même la naïveté. Pour rendre justice à ces longues symphonies, il faut qu'un chef en assure la cohérence du discours et la logique de leur construction. Mehta, plus que la plupart des chefs, réussit admirablement dans cette tâche et l'on peut qualifier d'absolument transcendante sa direction du très beau mouvement initial ainsi que du scherzo. Malheureusement, l'andante est moins inspiré que d'autres mouvements lents de ce compositeur et le long finale montre des signes d'épuisement. A la tête de l'OSM, Mehta a néanmoins dirigé une exécution admirable, peut-être même idéale, donnant l'impression d'avoir atteint cet équilibre entre la préparation et l'improvisation qui, selon Wilhelm Furtwängler, doit être l'objectif ultime de tout chef d'orchestre. Un orchestre en grande forme, particulièrement du côté des cuivres, a suivi pas à pas le chef.

Mehta ramenait avec lui le jeune pianiste israélien Yefim Bronfman qu'il nous faisait connaître au Forum il y a un peu plus de deux ans. Sa prodigieuse technique est entièrement mise au service des exigences musicales d'une oeuvre aussi intérieure que le Concerto no 3, en do mineur, de Beethoven. Bronfman possède, à 18 ans, tous les attributs d'un grand pianiste et d'un véritable musicien. A tous moments, son jeu brillant et contrasté, ses attaques incisives et son phrasé naturel suscitent l'admiration. Mehta et l'OSM lui ont apporté une collaboration soignée et attentive.

Louis de Funes · Coluche
RENÉ MALO présente
POUR TOUS
l'Aile ou la Cuisse
4e semaine de rire
PAPINEAU 1 — PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635
Le PARISIEN 4 — 486 STE-CATHERINE O 866-3856
RIVOLI 2 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
GREENFIELD PARK 2 — PL GREENFIELD PARK 671-6129

DES DEMAIN
Une merveilleuse histoire d'amour, emportée par un mouvement fou ... –LE FIGARO
Une "Fiesta" exubérante dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du monde. –VALEURS ACTUELLES
Un chef d'oeuvre, étonnant, bouillant, explosif –TELERAMA
Magique et ensoleillé, un film grouillant de vie et de joie, le miracle-Camus –RADIO LUXEMBOURG
Débordant de joie, une fête perpétuelle –LES NOUVELLES
Un miracle, plein de couleurs, de chants et de danses ... MAGNIFIQUE –BONNE SOIREE
Un spectacle fabuleux et magnifique.. –EUROPE NO. 1
Une telle rutilance de musique, de couleurs, de farces et de sortilèges qu'on en sort ébloui, heureux, et comme en meilleure santé... –FRANCE SOIR

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
POUR TOUS
Après "Orfeu Négro"... ...le nouveau film de Marcel Camus
Une merveilleuse histoire d'amour dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du Brésil.
OTALIA DE BAHIA
le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRÉS D'IBERVILLE 721-6060
DEMAIN "OTALIA" À 7.30 - 9.30
DERNIER JOUR: "ON AURA TOUT VU!"

Après Emmanuelle et l'Antivierge
Bientôt a l'écran
emmanuelle arsan
nea
opta
le nouveau chef-d'oeuvre érotique d'EMMANUELLE ARSAN

LE THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE présente au CENTAUR
LES TROIS SOEURS
Adaptation québécoise de Robert Lalonde d'après Tchekov
"La production de la Manufacture est de qualité, comme les deux précédentes que la troupe a mises sur pied. L'équilibre de la distribution est remarquable. En somme *Les trois Soeurs* de la Manufacture constituent un spectacle difficile et intéressant parce que de qualité, riche et beau". A. Gruslin, *Le Devoir*
DU 11 AU 30 JANVIER
THÉÂTRE CENTAUR I
453, St-François Xavier
Renseignements: 288-1229

élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
14 ANS
le critique, après avoir délibéré, déclare recevables interprétation et réalisation et condamne le film au succès
JEAN-PAUL GROUSSET, LE CANARD ENCHAINÉ
Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...
FRANÇOIS FORESTIER, L'EXPRESS
L'un film de BERTRAND TAVERNIER
Le Juge et l'Assassin
PHILIPPE NOIRET MICHEL GALABRU
SALLE EISENSTEIN — 5e semaine
Michel Piccoli
LA FAILLE
Ugo Tognazzi, Adriane Asti, Peter Fleischmann

POUR TOUS
MADO
CLAUDE SAUTET
cinéma complexe desjardins
tél 288 3141

Beau Bec et CKOI-FM présentent à l'OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
CHARLES MINGUS — 22 JAN. à 7h.30 et 10h.00
RAVI SHANKAR — 23 FÉV. à 7h.30 et 10h.00
Billets 4.00 en vente tous les jours au Cinéma Outremont de midi à 10 h et à l'Alternatif

pierre calvé présente
JULIE AREL à la boîte à chansons
du 12 au 30 jan. incl.
merc. au sam. 21 h. et 23 h. dim. 20 h.
HOTEL MERIDIEN MONTREAL
Complexe Desjardins, Basilaire 2 Rés: 285-1450

PILOBOLUS DANCE THEATRE
UNE VISION NOUVELLE DU SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE
"Dépassant Paul Taylor dans le domaine du gag, les danseurs de Pilobolus réinventent littéralement la danse avec autant d'originalité qu'un Nikolais." André-Philippe Hersin, *Les Saisons de la Danse*
1-2-3 FÉVRIER 20H30 — Billets: $10 $8 $6 $5 $4
Commandes postales avec chèque, mandat à l'ordre de:
Concerts et Artistes Canadiens (1976) Inc.
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5
Montréal H3H 1G5.
Chargex 935-0678 Master Charge
THÉÂTRE MAISONNEUVE, PLACE DES ARTS, Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

14 Ans
une dramatique histoire d'amour
6e grande semaine
l'œuvre ultime de LUCHINO VISCONTI
L'INNOCENT
CINEMA FLEUR DE LYS — 858 Ste-Catherine Est 288-3303 BERRI DE MONTIGNY
Lundi à ven.: 7.15 - 9.30 Sam.: 2. - 4.30 - 7. - 9.30 Dim.: 1. - 3.30 - 6.00 - 8.30

UNE EXCITANTE AVENTURE, LES BEAUTÉS DE LA JUNGLE TELLES QUE JAMAIS RACONTÉES AUPARAVANT
POUR TOUS
Voici l'afrique sauvage indomptée! Indomptable! C'est LA FETE SAUVAGE
D'une rare beauté! incroyablement vraie!
Un film à ne pas manquer, pour toute la famille
LA FÊTE SAUVAGE
un film de FREDERIC ROSSIF
EN COULEUR
distribution Paramount
ENFANTS: moins de 14 ans, $1.25
ADULTES: (matinées) $2.00
DÈS DEMAIN !
Le PARISIEN 2 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

Beau Bec, Luc Phaneuf et CKOI-FM présentent
André Gagnon
26 au 29 janvier à 9h30 $4.00
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
Billets (sièges rés) en vente de midi à 10h00 au cinema

Universol présente
Un spectacle ABSOLUNATIQUE
"LE DÉFICIENT MANTEAU"
du 7 fév. au 20 mars, à 20h30
Sem. $3.50 $4.50 $6.50 $7.50
Sam. $4.50 $5.50 $7.50 $8.50
En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard
THÉÂTRE MAISONNEUVE, PLACE DES ARTS, Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

le panier à provisions

Un peu de fraises dans votre confiture de sucre?

par Renée Rowan

Avez-vous déjà mangé des confitures de "sucre"? Je parierais que oui. Pourtant, vous aviez bien pensé acheter un pot de confiture de fraises.

Normalement, vous auriez été en droit de vous attendre à ce que les fraises constituent l'ingrédient le plus important de cette préparation. Or, plus souvent qu'autrement, il n'en est rien.

En vertu d'une loi du ministère de la Consommation et des Corporations, tous les ingrédients entrant dans la composition de produits alimentaires doivent être indiqués sur l'étiquette par ordre d'importance.

Prenez la peine d'examiner soigneusement l'étiquette des pots de confiture de fraises (cette recommandation vaut, bien sûr, pour tous les autres produits que vous achetez); cette petite lecture vous réserve des surprises.

Un relevé fait entre le 15 novembre et le 15 décembre dernier, dans la région de Valleyfield par la section locale de l'Association des consommateurs du Canada (Québec) révèle que sur les 12 marques différentes étudiées, il y en avait seulement quatre où les fraises étaient en tête de liste. Dans les huit autres cas, c'était le sucre! $1.44 pour un pot de 24 onces (marque Steinberg), c'est payer bien cher pour une confiture de "sucre", d'autant que le prix de cet ingrédient, en novembre dernier, était d'un peu moins de 20 cents la livre (au prix de détail), prix qui est encore bien moins élevé quand le sucre est acheté sur une base industrielle. Rappelons que le sucre ne contient que des calories vides et n'est d'aucun apport sur le plan nutritif.

Du jus de pomme à votre santé — Vous aurez noté, depuis quelques semaines, une forte augmentation des prix du jus de pomme, en particulier des marques nationales.

Chez Steinberg et Dominion, les marques privées se vendent 67 cents le format de 24 onces; la marque Cooprix, 70 cents. Le même format, de marque Rougemont, coûte 76 cents chez Dominion, 78 cents chez Steinberg; le Allan, 75 cents à Cooprix et 76 cents chez Steinberg et Dominion. Si vous achetez le jus en pot de verre, vous paierez encore davantage: 81 cent pour le FBI (Dominion et Steinberg) et 85 cents pour le Rougemont (Steinberg).

Dans le bulletin d'information publié à la mi-décembre par le service des relations publiques des supermarchés Dominion, on explique que la mise en conserve a été affectée par une pauvre récolte due aux gels prématurés dans les régions productrices et aux importants achats américains de pommes. Les coûts ont augmenté de 30% depuis l'automne et le jus de pomme pourrait encore, d'ici la fin de l'hiver, enregistrer une nouvelle hausse de 5 à 8%.

Pourquoi l'augmentation n'est-elle pas aussi considérable sur les marques maisons que sur les marques nationales? "Parce que le jus de pomme est un bon vendeur, explique le porte-parole d'une chaîne de supermarchés. Nous pouvons, dans ce cas, nous permettre de nous en servir comme d'un produit de promotion".

Rappelons, d'autre part, que tous les jus de pomme, quelle que soit la marque, sont maintenant vitaminés. Pourquoi donc ne pas profiter de cette différence de prix fort avantageuse pour le consommateur.

Marque	Poids	Prix	Ingrédient en tête de liste
Kraft	24 onces	$1.29	fraises
Laura Secord	24 onces	1.59	fraises
Maîtres Frères (import.)	15½ onces	1.30	fraises
E.D. Smith	9 onces	.89	fraises
Dominion	24 onces	.99	sucre
Orchard King	24 onces	1.09	sucre
Vachon	24 onces	1.19	sucre
Canadiana	24 onces	1.19	sucre
Métro	12 onces	.65	sucre
Habitant	24 onces	1.39	sucre
Steinberg	24 onces	1.44	sucre
Carmélite	24 onces	1.69	sucre

Des légumes inabordables — Le mauvais temps, décidément, est responsable de bien des hausses de coût. C'est ainsi que les prix des haricots et des fèves jaunes, des tomates et des salades comme l'escarole et la chicorée, autant de légumes importés de Floride, enregistrent cette semaine de nouvelles augmentations à cause du froid qui continue toujours de sévir dans cette région.

Cela vaut également pour les légumes importés de la Californie et du Mexique: le céleri, les petits oignons verts, la laitue Iceberg et le chou-fleur. Le piment vert a atteint le prix astronomique de 89 cents la livre dans presque tous les supermarchés.

Les réserves de choux du Québec de l'été dernier étant presque épuisées, les prix ont grimpé de six cents la livre au cours des derniers jours. Il faudra donc nous rabattre sur les pommes de terre, les carottes et le navet frais. Le brocoli de la Californie, à 69 cents un gros paquet, représente également un achat intéressant.

Si les légumes sont inabordables... ou presque, les fruits par contre viennent à notre aide: plusieurs variétés de pommes sont offertes entre 39 et 49 cents la livre (ce n'est pas bon marché, je le concède), les bananes coûtent entre 17 et 20 cents la livre et tous les agrumes — oranges, pamplemousses roses et blancs, tangerines et citrons — sont à leur meilleur. Nous avons noté, chez Dominion entre autres, des pamplemousses roses, de la Floride, Indian River, de grosseur moyenne, à 10 pour 78 cents.

A l'étal du boucher, le porc et le poulet sont en vedette: nous avons noté chez Steinberg, du poulet surgelé, moins de quatre livres, à 48 cents la livre; à Boniprix, cat. A, entre trois à quatre livres, 53 cents la livre. Au Dominion, le porc frais, bout des côtes, environ 3½ livres, ne coûte que 74 cents la livre, le bout du filet, même poids environ, 84 cents. Chez votre voisin Métro, vous le paierez 95 cents le bout des côtes et $1.05 le bout du filet. La qualité est-elle la même? C'est presque impossible pour le consommateur de s'en rendre compte à l'oeil. Il faut toutefois surveiller la quantité de gras, la grosseur des os et la couleur de la viande.

Poulet divan — Déposer au fond d'un plat à gratin un rang de brocoli déjà cuit. Couvrir de tranches de poulet cuit, assez épaisses, et masquer de béchamel ou de sauce au fromage. Si vous voulez allonger encore davantage légume et volaille, commencer d'abord par mettre dans le fond du plat beurré un rang de riz déjà cuit ou de nouilles, puis procéder de la façon déjà énoncée.



Photo Alain Renaud

Parsemer de chapelure, de fromage râpé et de petits morceaux de beurre ou de margarine. Cuire à four modéré, préchauffé à 350°F, jusqu'à ce que la composition commence à mijoter et que le dessus soit gratiné.

La lutte contre le tabac s'organise dans les écoles

par Marie Laurier

On a beaucoup parlé ces derniers temps des méfaits du tabac, des droits des non-fumeurs et l'idée fait son chemin lentement.

A la Polyvalente Mgr-Parent de Saint-Hubert, une campagne contre la consommation de la cigarette à l'école est déjà amorcée depuis le mois de septembre. L'initiative est venue des responsables du comité d'école du premier cycle, c'est-à-dire Secondaire I et II pour sensibiliser au moins les 12-14 ans sur les dangers d'une habitude qu'ils n'ont pas encore contractée mais qu'ils peuvent sciemment éviter.

Deux mères de famille, Mmes Angèle Levasseur et Fernande Lemelin, respectivement présidente et secrétaire du comité d'école des deux premières années du secondaire ont pris l'affaire en main, encouragées par la direction de l'école, le service de santé sous la direction de l'infirmière Gaudreau et des professeurs d'éducation physique.

Première victoire du comité: à la dernière réunion avec les enseignants, personne n'a fumé!

Si bien que le mois prochain, en février, c'est toute l'école qui est conviée à participer à une semaine anti-tabac, ponctuée d'un programme d'information et d'éducation sur les conséquences désastreuses de l'usage du tabac sur la santé.

Comme première amorce à cette campagne, Mmes Levasseur et Lemelin voudraient au moins que le règlement interdisant la cigarette dans les autobus scolaires soit respecté. "Cela est long et difficile à obtenir mais je crois que l'on y viendra peu à peu. Cette campagne de février sera décisive pour convaincre les autorités du transport scolaire à ne pas hésiter à se montrer fermes sur le respect du règlement, et à transmettre des directives strictes aux chauffeurs d'autobus" précise Mme Levasseur.

"Nous ne voulons empêcher personne de fumer, puisque cette décision reste personnelle, enchaîne Mme Lemelin qui croit à la liberté de la personne. Cependant, il faut être conscient du fait que des lois existent dans les écoles et qu'elles doivent être suivies. Ainsi à la Polyvalente Mgr-Parent, il est défendu par exemple de fumer dans les salles de cours, à la bibliothèque, à l'auditorium et pourtant cela est toléré, ce qui brime les non-fumeurs ou est de nature à les inciter à commencer. Et vous savez, une fois l'habitude prise, il est bien difficile de s'en débarrasser."

Et elle parle en connaissance de cause puisqu'elle a cessé de fumer depuis deux ans et ne s'en porte que mieux.

Pour les responsables du comité d'école, il y a suffisamment de locaux où l'on permet aux étudiants de fumer et ils se demandent logiquement: pourquoi n'y en aurait-il pas un jour pour ceux qui s'en abstiennent? Pour l'instant, ce système apparaît irréaliste en raison du manque d'espace même dans une grande école comme Mgr-Parent qui accueille près de 3,000 étudiants et dont les salles de cours sont constamment occupées. Cependant, à la suite de la campagne de février, on envisage la possibilité de créer une association de non-fumeurs à l'école.

Au cours de la campagne anti-tabac qui s'adresse à l'ensemble des étudiants, ces derniers pourront voir des films de l'ONF et de la Ligue antituberculeuse sur les ravages causés par la nicotine et le goudron dans l'organisme. Ils entendront aussi le témoignage de personnes ayant renoncé à la cigarette le jour où leur santé a été menacée, comme celui du comédien Yvan Ducharme qui se remet d'une intervention chirurgicale et qui a promis "s'il est bien" de raconter ses "20 ans d'esclavage" à l'endroit de la cigarette. Yvan Ducharme dit: "J'ai fumé comme un cave pendant vingt ans et voyez où cela m'a conduit..." A l'hôpital.

La dernière journée de la semaine en sera une de "non-fumage" dans toute l'école, selon les bonnes intentions de chacun. Geste symbolique qui pourra avoir des répercussions positives, pensent les parents. Un peu plus tard, un sondage sera fait auprès de tous les étudiants et du personnel de l'école pour évaluer les résultats de cette campagne.

Selon les statistiques compilées par le comité d'école Mgr-Parent, 75% des jeunes du secondaire I et II ne fument pas, tandis que les autres, soit 25% fument de une à 16 cigarettes par jour.

Chose étonnante, la plupart des jeunes avouent fumer "par distraction", d'autres ne "savent pas pourquoi", tandis que leurs compagnons disent qu'ils fument pour "faire homme", quelques-uns aussi pour "passer le temps". Un seul a admis fumer "par besoin".

Une consolation: à la suite de la projection de quelques films sur les méfaits de la cigarette récemment, quelques étudiants dont on ne précise pas le nombre exact ont cessé de fumer.

D'autres institutions scolaires ont déjà entrepris une campagne contre l'usage du tabac, notamment au Cégep Edouard-Montpetit de Longueuil. Il doit bien y en avoir d'autres...

Il ne suffit pas de réduire la teneur en goudron et nicotine

On aurait tort de croire que la diminution de la teneur en goudron et en nicotine des cigarettes puisse éliminer tous les effets dommageables de la fumée de cigarette, affirme une équipe de chercheurs australiens en faisant état de ses expériences sur des souris, dans un récent numéro de la revue scientifique Archives of Environmental Health.

Ces chercheurs avaient déjà démontré dans le passé que la fumée de tabac, en plus de provoquer directement des lésions, diminuait aussi l'efficacité de l'ensemble du système immunitaire, rendant ainsi les fumeurs vulnérables à une large gamme de maladies.

Dans leur dernière publication, ils montrent que certains effets néfastes semblent être atténués lorsqu'on abaisse la teneur en goudron et en nicotine mais que d'autres effets ne sont guère diminués par ce changement.

Pour leurs expériences, ils sont exposé des souris à de la fumée diluée de cigarette à forte ou à faible teneur en goudron et en nicotine pendant six mois, à raison de sept ou huit minutes par jour, cinq fois par semaine. Les cigarettes "faibles" contenaient 6 mg de goudron et 0.3 mg de nicotine, ce qui les place dans la catégorie des Viscount ou des Craven A "Special mild", soit environ deux fois plus faible que les Vantage ou les Belmont. Les cigarettes "fortes" contenaient 16 mg de goudron, et 1.1 mg de nicotine, c'est-à-dire à peu près l'équivalent des Players, des Export A, des Alpine, des Du Morier ou des Rothmans.

L'examen des poumons des souris, à l'issue de l'expérience, a démontré que le groupe contrôle, qui n'avait pas été exposé à la fumée avait notablement moins de dommages pulmonaires que les souris soumises à la fumée. Toutefois, au sein de cette dernière catégorie, celles qui avaient été exposées à des cigarettes "faibles" étaient aussi moins affectées que les autres. Les souris exposées à la fumée des cigarettes "fortes" montraient des signes évidents de "bronchite chronique", de lésions diverses et de dommages importants aux cellules ciliées chargées de l'évacuation du mucus. Elles étaient aussi plus sujettes aux infections pulmonaires.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les aventures de Chaperonnette à Pois
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux: "Périple scandinave"
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Crainquebille" (comédie — Français 1953)
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 L'île au trésor
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
6.30 Ici et là
7.00 Les exclus
7.30 Les grands films: "La statue en or massif" (drame — Américain 1965)
10.00 Chronique de France: Impression d'un Noël Basque
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Mesdames et messieurs
12.05 Brigade spéciale
1.05 Téléjournal

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "Le chevalier masqué" (cape et d'épée — Italien 1965)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Capitaine Scarlet
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "Un jeune homme normal" (comédie — Italien 1971)
9.30 S.W.A.T.
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 L'avant ski
11.05 La couleur du temps
11.25 Mannix
12.25 Cinéma: "La brigade des cowboys" (drame de guerre — Américain 1969)
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.30 Intermède musical
15.30 Les marmitons
16.00 D'une école à l'autre
16.30 Surville
17.00 Laissez-passer
18.00 Chacun son tour
18.30 L'âge de la parole
19.00 Ce coin de pays: Et Dieu créa l'été.
19.30 Dossier: "Une part équitable".
20.00 Portraits de l'univers
21.00 Le sens de la vie
22.00 A vrai dire

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Québec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
1u.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Vision On
5.00 What's New
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 The Watson Report
9.30 Classics Dark and Dangerous
10.00 Upstairs downstairs
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
12.57 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "The Sand Pebbles" (drame — Américain 1966)
2.30 Pay cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Grand Old Country
7.30 Sanford and Son
8.00 Mystery movie
9.30 Maclear
10.00 Streets of San Francisco
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Once you kiss a stranger" (drame — 1970)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Nickelodeon" 12.30, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin, Cousine" 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "It shouldn't happen to a Vet" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Hot Nasties" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35. "All about sex" 1.30, 4.20, 7.10, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denix 288-2115 "Monsieur St-Yves" 2.45, 6.20, 10.00 et "El Pistolero" 12.45, 4.20, 8.00.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine 866-8057 "Si c'était à refaire" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La malédiction" 2.25, 5.35, 9.30 et "Intervention Delta" 12.55, 4.25, 7.55. (Salle II) "Barry Lyndon" 1.15, 4.45, 8.15.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "2001 odyssée de l'espace" 12.20, 3.05, 5.55, 8.45.
CINÉCENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (Salle I) "Rock around the clock" 1.00 et "Elvis: that's the way it is" 2.15 et "Let the good times roll" 4.30 et "Deep end" 7.00 et "Johnny s'en va-t-en guerre" 9.30. (Salle II): "The scarlet empress" 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Frenesie" 7.30 et "Complot de famille" 9.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7395 "Network" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "L'affaire Matteotti" 1.25, 3.50, 6.15, 8.40. (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50. (Salle III) "Adolescentes devant plaisir" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20. (Salle IV) "Cousin cousine" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.25.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "Barry Lyndon" 8.00
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 821-6060 (Salle Renoir) "On aura tout vu" 7.30, 9.30. (Salle McLaren) "Police Python 357" 7.15, 9.30.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "Le juge et l'assassin" 7.20, 9.30. (Salle Eisenstein) "La cage" 7.20, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 6.30, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Shout at the Devil" 1.30, 3.45, 6.10, 8.40, (Salle II) "King Kong" (ang.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00 (Salle III) "King Kong" (fr.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle IV) "King Kong" (ang.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle V) "Shoot" 12.10, 2.15, 4.35, 6.55, 9.10.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "La toile d'araignée" 7.30 et "L'exorciste" 9.20
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Monsieur St-Yves" 6.15, 9.45 et "El Pistolero" 7.50.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "The Ritz" 1.00, 5.05, 9.10 "Outlaw Josey Wales" 2.40, 6.45.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "La dernière femme" 7.00 et "Ti-Mine, Bernie pis la gang" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The Enforcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Spermula" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40, (Salle II) "Les vacanciers" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 (Salle III) "Victoire à Entebbe" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30 (Salle IV) "L'aile ou la cuisse" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle V) "Fille du garde barrière" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
PIERROT: 1590 St-Denis. "Je suis loin de toi mignonne" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 861-4595 "Seven per cent solution" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma): "Carrie" 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.40, 9.35.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand cinéma) "Silver Streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.
PUSSYCAT: 4015 Laurent 845-5315 "3 A.M." 12.00, 2.50, 4.45, 8.40 et "Clamdigger's daughter" 1.20, 4.15, 7.05, 10.00.
SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "Silver streak" 7.10, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Shaggy D.A." 7.35, 9.15.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Monsieur St-Yves" 6.20, 9.50 et "El Pistolero" 7.50.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La malédiction" 6.00, 9.15 et "Intervention Delta" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-6978 "The Pink Panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349 "The Eleanor Roosevelt Story" (de R. Kaplin — Américain 1964) 7.00 "The Blue Angel" 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 "Les trois soeurs" Adaptation de R. Lalonde. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi. (Centaur II) "Artichoke" de J.M. Glass, du mardi à samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées mercredi 13 h 00 et samedi 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460 Le groupe Maneige
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Mademoiselle Julie" de Strinberg. Lundi au mercredi 14 h 30. Jeudi, vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche dimanche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Sylvain Lelièvre. Semaine et dim.: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Les nerfs à l'air" mercredi, jeudi, vendredi et dim.: 20 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Joe Dassin 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Chpeux pas rester on m'attend" de Sauvageau. Tous les soirs 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Jean-Guy Moreau 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine, ouest 861-0563 "Pygmalion" de J.B. Shaw — mardi à vendredi à 20 h. Samedi à 17 h et 21 h. Dimanche à 19 h. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Je veux voir Mioussov" de Valentin Kataïev — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 355 rue Gilfrod — 845-0267 "Les jeux de la nuit" de F.D. Gilroy — du mardi au samedi 20 h 00. Relâche: dimanche et lundi.

Carrières et Professions

LA COMMISSION SCOLAIRE DES MANOIRS

requiert les services de:

(5) PROFESSEURS
(hommes ou femmes)

pour enseigner le français et les mathématiques (récupération) au niveau secondaire I.

Modalités:

Faire parvenir votre curriculum vitae le/ou avant le 27 janvier 1977 au:

Service du personnel
Commission Scolaire des Manoirs
775, rue St-Louis
Terrebonne, P.Q.
J6W 1J7

ASSISTANT DE RECHERCHE

FONCTIONS:
Sous la direction du responsable du groupe de recherche:
Oeuvrer dans un laboratoire de recherche sur les plasmas et procédés à hautes températures. Le domaine de recherche s'étend aux diagnostics de plasmas, à l'utilisation des plasmas pour des réactions chimiques en phases homogènes et hétérogènes et à la photochimie en plasmas.
Etudes de cinétiques de réactions en réacteurs différentiels à hautes températures et effets catalytiques dans ces conditions. Montage de l'appareillage nécessaire, conduite des essais, transmission des résultats.

EXIGENCES:
Etre titulaire d'un baccalauréat en sciences d'une université reconnue (génie chimique, chimie, physique, génie métallurgique).

TRAITEMENT:
Selon les qualifications.

DUREE DE L'EMPLOI:
Contrat d'une année, renouvelable.
On fait parvenir son offre de service avant 17h le 1er février 1977 à:

Professeur Paul Meubus
Département des sciences appliquées
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

PRATICIEN SOCIAL

ENDROIT:
Service des Ressources: 4 jours à Hull et 1 jour à Maniwaki

FONCTIONS:
Mettre sur pied et prendre en charge un réseau de familles d'accueil pour personnes âgées et autres adultes.

QUALIFICATIONS:
Diplôme de technicien en assistance sociale.

SALAIRE:
Selon les échelles de la convention collective.

Prière de faire parvenir toute demande avant 15 jours à compter d'aujourd'hui.

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre des Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boulevard Sacré-Coeur,
HULL, Québec,
J8X 1C5

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

PRATICIEN SOCIAL

ENDROIT:
Service des Ressources; 4 jours à Gatineau et 1 jour à Mont-Laurier.

FONCTIONS:
Mettre sur pied et prendre en charge un réseau de familles d'accueil pour personnes âgées et autres adultes;

QUALIFICATIONS:
Diplôme de technicien en assistance sociale;

SALAIRE:
Selon les échelles de la convention collective.

Prière de faire parvenir toute demande avant 15 jours à compter d'aujourd'hui.

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre des Services Sociaux
de l'Outaouais,
105, boul. Sacré-Coeur,
HULL, Québec.
J8X 1C5

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 janvier, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à David Shaky trading alone under the name and style of N.D. Woodwork a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7ième jour de janvier 1977, sous le numéro 2750493. Ce 13ième jour de janvier, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Prenez avis que Gabriel Haché Ltée, St-Isidore, N.B. et 3355 rue Petit, St-Hubert, P. Qué. détenteur du permis No 1140 du Nouveau Brunswick s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat —

De Montréal à la frontière Qué., N.B. (tout port d'entrée) à destination d'Edmundston, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Caraquet et St-Isidore pour le transport de produits pétroliers en paquets et en contenants, et retour avec contenants ainsi qu'avec marchandise rejetés ou endommagés, pour le compte de Shell Canada Ltd.

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Première publication: 18 janvier 1977
Deuxième publication: 19 janvier 1977
Troisième publication: 20 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que CHET'S TRANSPORT INC., Charlotte, Maine 04666, U.S.A., au Québec: 200 ouest, rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisé à donner le service suivant: Transport Restreint — Longue Distance — Route Restreinte — De Montréal à la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Blackpool) corridor à travers les Etats-Unis "in bond" (port d'entrée: St-Stephens) sur la frontière Etats-Unis/Nouveau-Brunswick, corridor à travers le Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, à destination de la traverse qui conduit à l'Ile de Terre-Neuve. Destination tous les points de la province de Terre-Neuve pour le transport de fruits et légumes ainsi que viande fraîche et congelée, et retour. Droit additionnel: le requérant aura le droit d'utiliser des unités à température contrôlée. Durée: 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 janvier 1977
2ème publication: 21 janvier 1977
3ème publication: 22 janvier 1977

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-066285-770

DAME MARY SARAH SWASSON,
Requérante
-vs-
DOUGLAS FRANCIS,
Intimé

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 17 janvier 1977.

A. BEAULIEU
Registraire des divorces
Division de Montréal

BAATZ, SYLVESTRE, CYR & COHEN
2383, rue Grand Trunk
Montréal, Qué.
Tél: 933-8432
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 11412-V
G. DAVID RENNIE TRANSPORT LTÉE
requérante

AVIS

G. David Rennie Transport Ltée, qui détient un permis portant le numéro 11412-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, en vertu d'un permis spécial, le service suivant:

CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

SERVICE: De Huntingdon (province de Québec) à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière Beaudette) (destination: Winchester, Ontario) pour le transport de lait en camions citernes et en remorques citernes, originant de La Coopérative Agricole de Granby (succursale de Huntingdon).

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 3 mois
1ière publication: 18 janvier 1977
2ième publication: 19 janvier 1977
3ième publication: 20 janvier 1977

CORBEIL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Suite 605
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-024662-767

ALCIDE PERREAULT, résidant et domicilié en la cité de St-Lambert, district de Montréal,
DEMANDEUR
-vs-
LES JARDINS de BRUXELLES INC., corporation légalement constituée autrefois ayant son siège social et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DÉFENDERESSE
-et-
ARMAND WAELPUT & ALS
MIS EN CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse LES JARDINS DE BRUXELLES INC., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 14 janvier 1977

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes BRISSETTE & ST-JACQUES
3 ouest St-Charles,
Longueuil, Qué.
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis spécial — Section 5

AVIS

GAS INCORPORATED une Compagnie dûment incorporée ayant son siège social à Lowell, Mass., E.U. et sa place d'affaires au Québec, à Montréal,
Requérante

AVIS est par les présentes donné que la requérante déposera à la Commission des Transports du Québec une demande pour l'obtention d'un permis spécial conformément à la Section 5 des règles de pratique de la Commission, pour effectuer le transport de gaz naturel liquéfié par véhicules cryogéniques de Montréal, Québec à Lowell, Massachussetts, E.U. pour le compte de Columbia Gas of Pennsylvania Inc. ayant sa principale place d'affaires à Columbus, Ohio, ses filiales et compagnies associés.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la date de la dernière publication.

SIGNÉ: Me Louise Martin-Côté

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS
& TETRAULT
630 ouest, boul. Dorchester
Suite 2220
Montréal, Québec
Procureurs de la Requérante

1ère publication: 20 janvier 1977
2ième publication: 21 janvier 1977
3ième publication: 22 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042764-766

CONSTRUCTION SORESCO LTÉE, corps politique dûment incorporé en vertu des lois du Québec, ayant sa principale place d'affaires au 1877 rue Favard, en les Cité et District de Montréal,
demanderesse
-vs-
ALFRED NORTH (alias Richard Silverman), présentement d'adresse inconnue,

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de deux mille six cent soixante-deux dollars et trente-neuf sous ($2,662.39) plus les intérêts et frais. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées à votre attention au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, et vous êtes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

MM. Stikeman, Elliott, Tamaki,
Mercier & Robb
1155 Ouest, rue Dorchester
Chambre 3900, Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

NESEL FAST FREIGHT INC.,
Requérante

ANNEXE

PRENEZ AVIS QUE la requérante NESEL FAST FREIGHT INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée de tirer les remorques vides ou chargées de NESEL MOVING & STORAGE LTD, en vertu des clauses du permis no 12612-VM de NESEL MOVING & STORAGE LTD., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.

La présente demande est faire en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 12 (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Châpitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 19 janvier 1977
2ème publication: 20 janvier 1977
3ème publication: 21 janvier 1977

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET &
GROLEAU
200 ouest, St-Jacques,
Suite 900,
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-047041-764

INTRA TAXI CO. LTD., corps politique et incorporé dûment constitué selon la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 6275 rue Casgrain en les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
GUY DUPUIS, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur GUY DUPUIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 janvier 1977

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, No 23
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL

EXCURSIONS MARITIMES
MISS MONTRÉAL INC.,
C.P. 29 — Station "A",
Longueuil, Québec.
Requérante,

La requérante, EXCURSIONS MARITIMES MISS MONTRÉAL INC., détentrice du permis no 246-N-D-1 et dont le Service no 2 se lit comme suit:

"Excursions touristiques sur le Fleuve St-Laurent; départ de la rue McGill, Montréal, pour se rendre jusqu'à la Marina sur l'Ile La Ronde, et retour; ainsi que pour les excursions entre Lachine et Repentigny".

demande qu'à l'avenir le Service no 2 se lise comme suit: "Excursions maritimes sur le Fleuve St-Laurent; départ de Montréal, pour se rendre jusqu'à la Marina sur l'Ile La Ronde, et retour; ainsi que pour les excursions entre Lachine et Repentigny".

Cette requête fait suite à un avis du Conseil des Ports Nationaux obligeant la requérante à transférer son point de départ et de retour au quai Victoria. A cause de l'éventualité d'un nouveau déménagement obligatoire, la requête est faite pour "départ de Montréal" et non pour le "qual Victoria" seulement.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande de permis spécial peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication.

Première publication: 20 janvier 1977
Deuxième publication: 21 janvier 1977
Troisième publication: 22 janvier 1977

GEOFFRION, PRUD'HOMME & ASSOCIÉS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 14-004364-766

JEAN LOUIS MASSON
requérant
vs
LIONEL MASSON
JULIETTE MASSON-RUFIANGE
CAROLE MASSON
CLAUDE MASSON
GILLES MASSON
JACQUES MASSON
LISE MASSON-BOURBONNIERE
CHRISTIANE MASSON-MENDES
intimés

AVIS est donné par les présentes que le 28 mars 1977, à 9:30 heures de l'avant-midi, JEAN-LOUIS MASSON, retraité, résidant et domicilié au 3175 boul. Lapointe, en les cité et district de Montréal, s'adressera à l'un des juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal, en chambre 2.16, au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame à Montréal, pour demander des lettres de vérification attestant que les seuls héritiers de GERTRUDE MASSON, en son vivant vendeuse et domiciliée au 2045 rue Aylwin, en les cité et district de Montréal, sont les personnes dont les noms suivent:

1. pour un cinquième à Lionel Masson, frère de ladite GERTRUDE MASSON;
2. pour un cinquième au requérant Jean-Louis Masson, frère de ladite GERTRUDE MASSON;
3. pour un cinquième à Juliette Masson-Rufiange, soeur de ladite GERTRUDE MASSON;
4. pour un cinquième indivis à Claude Masson, Gilles Masson, Jacques Masson, Lise Masson-Bourbonnière, Christiane Masson-Mendes, tous neveux et nièces de ladite GERTRUDE MASSON, étant les enfants légitimes de Ernest Masson, prédécédé, frère de ladite GERTRUDE MASSON;
5. pour un cinquième à Carole Masson, nièce de ladite GERTRUDE MASSON et elle-même fille de Paul Masson, prédécédé, frère de ladite GERTRUDE MASSON;

Montréal ce 17 janvier 1977
MES SAVOIE SMITH LEGER ET LUSSIER, avocats
615 ouest boul. Dorchester
suite 700
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012655-765

FIDUCIE CANADA PERMANENT, corps politique dûment incorporé ayant sa place d'affaires au 4964 Chemin de la Reine-Marie, Montréal dit district.
DEMANDERESSE PRINCIPALE
-vs-
CHARLES EDOUARD VALLÉE, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal
DÉFENDEUR PRINCIPAL
-et-
CHARLES EDOUARD VALLÉE,
DEMANDEUR EN GARANTIE
-vs-
AL VETCHER et TOM POULOS, autrefois tous deux résidant et domiciliés en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DÉFENDEURS EN GARANTIE

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs en garantie AL VETCHER et TOM POULOS sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.

MONTRÉAL, ce 14 janvier 1977

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes GOULET & ST-AMOUR
3250 est Jean-Talon
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU DEMANDEUR EN GARANTIE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-065907-762

JACQUELINE LAFORTUNE, domiciliée et résidant au 1844, rue Leclaire, à Montréal dit district,
Requérante
-vs-
RAYMOND ÉTHIER, de domicile inconnu,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, RAYMOND ÉTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 12 janvier 1977

A. BEAULIEU
Régistraire adj. des divorces

Mes Laberge Toulet & Lord,
1010 est, Ste-Catherine,
Suite 530,
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 860-V

MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTÉE
226, rue Principale Nord
Windsor
Cté Richmond, P.Q.
Requérante

AVIS

PRENEZ AVIS que MICHEL TRANSPORT (Windsor) Ltée qui détient un permis portant le numéro 860-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause a) de son permis qui se lit comme suit:

a) TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE -

a) De Windsor Mills à Sherbrooke et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à Windsor Mills ou en provenant.

le droit additionnel suivant:

En donnant le service autorisé par la clause a) de son permis, la requérante Michel Transport (Windsor) Ltée, conformément à l'article 13B de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage et à l'article 2.59.3 des Règles de Pratique de la Commission, est autorisée à utiliser des remorques immatriculées aux noms de: DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED, ou qui sont légalement en possession desdites compagnies.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 374 jours
1ère publication: 18 janvier 1977
2ième publication: 19 janvier 1977
3ième publication: 20 janvier 1977

CORBEIL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Suite 605
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 décembre, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Chaussures de l'Estrie Limitée Estrie Footwear Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7ième jour de janvier 1977, sous le numéro 2750491. Ce 13ième jour de janvier, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO: 12-065-687-760

DAME MONIQUE BILODEAU
Requérante
-vs-
DANIEL CHALIFOUX
Intimé

L'intimé est par les présents requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, Division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'obtenir contre vous par défaut un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Mtre Simon Richter
455 rue Craig Ouest, Ch. 303
Montréal, Québec
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-066202-775

DAME HELENA T. DZIATKO, resident et domiciliée a 310 Milton, Otterburn Park, District de Montréal
Requérante
C.
TADEUSZ P. SICINSKI, d'adresse inconnue;
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé TADEUSZ P. SICINSKI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ST-HUBERT, le 14 janvier 1977

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

Lamarre Lafontaine Laviolette
& Tremblay
3258 Grande-Allée
St-Hubert

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis 4373-V

MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue Union
Arthabaska
Cté Arthabaska, P.Q.
Requérante

AVIS

PRENEZ AVIS que Michel Transport Inc., qui détient un permis portant le numéro 4373-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause ff) de son permis qui se lit comme suit:

ff) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT -

ff) De East Angus et Windsor à ailleurs dans la Province, dans un rayon de cent cinquante (150) milles, et retour, pour le transport de marchandises, pour le compte des compagnies suivantes: DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED.

le droit additionnel suivant:

En donnant le service autorisé par la clause ff), et conformément à l'article 13B de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage et à l'article 2.59.3 des Règles de Pratique de la Commission, la détentrice Michel Transport Inc. est autorisée à utiliser des remorques appartenant aux compagnies expéditrices y mentionnées ou étant légalement en leur possession.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 364 jours

1ère publication: 18 janvier 1977
2ième publication: 19 janvier 1977
3ième publication: 20 janvier 1977

CORBEIL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Suite 605
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 700-12-001638-766

LORENZO LAMARRE, domicilié à 28, rue Millway, Lachute, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne,
Requérant,
-vs-
NOELLA POMERLEAU, d'adresse inconnue,
Intimée

La cour ordonne à l'intimée, NOELLA POMERLEAU, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

VOus êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Saint-Jérôme, ce
6ième jour de janvier 1977

MARIE L.-PREVOST,
REGISTRAIRE-ADJOINT C.S.T.
DIVISION DES DIVORCES

Me Jean-Claude Paquin, avocat,
597 rue Principale,
Lachute, P.Q.
Avocat du requérant

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 77-0016
Date de fermeture:
pour 15h30
heure de Montréal
Jeudi, le 3 février 1977

FOURNITURE D'UN (1) FARDIER DE 125 TONNES.

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de
l'approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000.), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

CITÉ DE WESTMOUNT

Avis public est par les présentes donné, conformément avec l'autorité accordée par les status revisés du Québec, 1964, chapitre 193, section 61, tel qu'amendé, le Conseil de la Cité de Westmount, a élu MURIEL KAPLAN, du 735 avenue Upper Belmont, pour combler le poste de conseiller pour le siège no 1, dans le secteur no 2, devenu vacant le 4 janvier 1977, par la démission du conseiller J. L. Thom.

Donné à Westmount, P.Q.
ce 18e jour de janvier 1977

R.B. Seaman
Greffier

CITÉ DE WESTMOUNT

RÔLE DE PERCEPTION 1977

Conformément aux Articles 540 et 541, tels qu'amendés, de la Loi des Cité et Villes, avis public est par les présentes donné à tous les contribuables et citoyens de la Cité de Westmount et à tous ceux qui peuvent être concernés:

QUE le rôle de Perception de la Cité de Westmount, pour l'année 1977, préparé par le Trésorier de la Cité de Westmount, a été déposé le 14ième jour de janvier 1977 au Bureau du Trésorier de la Cité, à l'hôtel de ville de Westmount, 4333 ouest, rue Sherbrooke, où il sera à la portée du public pour fins de vérification par les personnes intéressées ou leurs représentants. Les comptes de taxes seront envoyés jusqu'au délai alloué, et sont payables aux dates indiquées dans chaque avis.

Les contribuables qui n'ont pas reçu leurs avis de taxe peuvent en obtenir une copie à l'hôtel de ville de Westmount.

Donné à Westmount, ce 14ième
jour de janvier 1977

G.R. Boyer,
Trésorier, Cité de Westmount

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 827

Aux propriétaires d'immeubles qui le 4 janvier 1977, étaient inscrits au rôle d'évaluation, alors en vigueur dans la Cité de Westmount, en ce qui concerne un immeuble situé dans un district zoné et d'une partie adjacente au district zoné R-1.

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Greffier de la Cité de Westmount,

QUE, lors de son assemblée tenue le 4 janvier 1977, le Conseil de la Cité de Westmount a adopté le règlement 827 intitulé **"RÈGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE RÈGLEMENT 655 RÉGLEMENTANT LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES"** afin de permettre un garage du côté de la ligne du lot 21 chemin Edgehill.

QUE les limites des dits districts zonés ou des parties adjacentes sont comme ce qui suit:

R1- Borné à l'Est par les limites est de la Cité; au Sud par The Boulevard; à l'Ouest par l'arrière des lignes du lot sur le côté ouest de l'avenue Lexington; au Nord par les limites nord de la Cité.

Tout ceci est décrit au complet dans le règlement 655 tel qu'amendé.

QUE les propriétaires d'immeubles qui sont inscrits au rôle d'évaluation alors en vigueur dans Westmount, en ce qui concerne une propriété immobilière ici spécifiée, et dans le cas de personnes aptes, qui sont en âge et citoyens canadiens en date du 4 janvier 1977, et qui ont rempli les exigences dans le délai prescrit au paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Villes et Cités, et dans le cas de corporations, entreprises commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement no 827 soit soumis à un vote conformément aux articles 399 à 410 de ladite Loi;

QUE cette requête est faite conformément à l'enregistrement de la procédure prévue, selon les articles 398a à 398o de la Loi des Villes et Cités, et à l'instar de ladite procédure, les personnes qualifiées pour voter sur le règlement en question, auront accès au registre mis à leur disposition de 9:00 a.m. à 7:00 p.m. le 26 janvier 1977 et le 27 janvier 1977, au bureau du Greffier, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount;

QUE le nombre de signatures requises pour mettre aux voix le Règlement 827, est de 60, à défaut de ce nombre, le règlement sera jugé comme ayant été approuvé par les personnes ayant le droit de vote.

QUE toutes les personnes qualifiées pour voter peuvent consulter le règlement au bureau de la municipalité pendant les heures régulières de bureau, et les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation sera annoncé le 27 janvier 1977, à la Salle du Conseil de la Cité de Westmount, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, P.Q. à 7:15 P.M.

Donné à Westmount, P.Q. ce 17e jour de janvier, mil neuf cent soixante-dix-sept.

R.B. Seaman
Greffier

CITÉ DE WESTMOUNT

Je, par les présentes proclame qu'à l'expiration du délai fixé pour la nomination d'un candidat au poste de Fiduciaire de la Bibliothèque, n'ayant reçu qu'une seule candidateure pour ledit poste, je déclare donc

M. John Newton Mappin
598 Artyle Avenue
Westmount, P.Q.

être élu ipso facto Fiduciaire de la Bibliothèque.

Donné à Westmount ce dix-septième jour de janvier 1977.

R.B. Seaman
Officier du Scrutin

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 832

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le RÈGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE RÈGLEMENT 535 CONCERNANT LES CHIENS ET LEUR LICENCE" était adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Westmount lors d'une assemblée générale tenue à L'Hôtel de ville, le 17 janvier 1977.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 832 lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du Greffier, hôtel de ville, Westmount

Donné à Westmount, ce 18e jour de janvier 1977

R.B. Seaman
Greffier

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

SERVICE

Appel d'offres no 77M-005P - Nettoyage intérieur et entretien du terrain. Bureau de poste "Saint-Martin", 3475, boul. du Souvenir, LAVAL (Québec).

Date limite: le mardi 15 février 1977.
Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des
Services financiers et administratifs
Région du Québec

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

ACZ-60087,F
Mardi,
15 février 1977
FOURNITURE D'ESSENCE AUTOMOBILE ET D'HUILE COMBUSTIBLE DIESEL
DIVERS ENDROITS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC
Garantie de soumission: $25,000.

EAP. 63004.F
Mardi,
15 février 1977
FOURNITURE DE CONDUITS ET ACCESSOIRES EN P.V.C. (HAUTE TEMPÉRATURE 130oC)
Garantie de soumission: $30,000.
Aucune soumission partielle acceptée

ACZ.60088.F
Mardi,
15 février 1977
FOURNITURE DE PINCES D'ENTRÉ DE SERVICES EN ALUMINIUM
Garantie de soumission: $15,000.

LAE.62976.F
Mardi,
15 février 1977
FOURNITURE D'UN MODULE DE RÉCHAUFFAGE D'HUILE ISOLANTE
VARENNES
Garantie de soumission: $4,000.
Aucune soumission partielle acceptée

AOR.60499.F
Mardi,
15 février 1977
FOURNITURE DE 10,000,000 D'ENVELOPPES DE RETOUR
Garantie de soumission: $8,000.
Aucune soumission partielle acceptée

ACZ-70003-F
Mardi,
22 février 1977
FOURNITURE DE CARTES MÉCANOGRAPHIQUES
Garantie de soumission: $9,000.
Aucune soumission partielle acceptée

ACZ.60085.F
Mardi,
15 février 1977
FOURNITURE DE CONNECTEURS COMPRESSIBLES EN ALUMINIUM
Garantie de soumission: $20,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Lise-Marie Morerod gagne le slalom spécial de Schrunz mais termine deuxième dans le combiné

SCHRUNS-TSCHAGGUNS (d'après AFP, Reuter et CP) — La Suissesse Lise-Marie Morerod a remporté hier à Schruns-Tschagguns le slalom spécial comptant pour la coupe du Monde de ski, devant la Française Fabienne Serrat, mais les 25 points qui honorent la victoire dans le combiné sont allés à Hanni Wenzel, du Liechtenstein.

L'avance de Morerod, qui aura 21 ans en avril, n'a pas été suffisante, en dépit de deux manches impeccablement négociées, pour combler le retard qu'elle avait accumulé la veille en descente, où elle s'était classée 19ème. Plus régulière, Hanni Wenzel avait été 9ème et se classe 4ème en slalom, ce qui lui apporte la victoire dans le combiné.

Morerod fait toutefois ainsi un grand bond en avant en coupe du Monde, où elle accède, avec 140 points, à la 25ème place du classement général, derrière Annemarie Moser-Proell, qui reste en tête malgré sa chute en descente et en dépit de son 9ème rang hier.

Il aurait fallu que Morerod — victorieuse déjà dans les deux slaloms spéciaux de cette saison, le 16 décembre à Cortina d'Ampezzo et le 3 janvier à Oberstaufen — soit plus rapide d'une seconde, ou Hanni Wenzel plus lente d'autant, pour que le règlement des "points FIS" permettent à la Suissesse de remporter le combiné et prendre de la sorte le commandement en coupe du Monde.

Morerod avait pourtant remporté la deuxième manche, comme déjà la première. Elle s'imposait, sur ce second parcours ("les trois tours", 550 mètres de long pour 180m de dénivelé et 55 portes piquetées par le Français Sylvain Dao-Lena) en 49.41, battant de 8/100èmes de seconde "la jeune française Perrine Pelen, qui a ainsi fourni à nouveau la preuve de son talent exceptionnel, de 9/100èmes la double championne du monde Fabienne Serrat, qui est en progrès, de 37/100ème la jeune Autrichienne Regina Sackl, et de 41/100èmes Wenzel.

Au passage intermédiaire de cette seconde manche, Morerod était déjà en tête en 25.68: elle précédait de 19/100èmes Sackl très rapide, de 28/100èmes Pelen, etc, alors que Wenzel avait le sixième meilleur temps, à une demi-seconde de la Suissesse.

Au total, Morerod s'est imposée en 1.38.30: elle battait ainsi assez nettement les autres, Fabienne Serrat venant en seconde position à 78/100èmes, puis l'Allemande de l'Ouest Pamela Behr, très régulière, à 88/100èmes, Hanni Wenzel à 1.14 et Perrine Pelen 5ème à 1.16. Après l'Allemande Christa Zechmeister (1.39.54), Sackl (1.39.72), Monika Kaserer (1.39.78), l'Italienne Claudia Giordani et Moser-Proell se classent neuvièmes ex-aequo en 1.39.89, reléguant la française Daniele Debernard (1.40.02) hors de portée des points de coupe du Monde.

Les courses de Schruns-Tsachagguns auront, en somme, apporté quelques enseignements, alors que la coupe du Monde 1976/1977 en arrive à mi-chemin.

● Après son extraordinaire retour consécutif à plus d'un an d'absence de la compétition, Annemarie Moser-Proell est tout-à-fait capable de remporter une nouvelle fois le "trophée Evian", mais elle manque indéniablement encore de condition physique.

● Lise-Marie Morerod compte parmi ses rivales les plus dangereuses, notamment en slalom où elle a remporté toutes les épreuves depuis le début de la saison, et où 5 compétitions sont encore au programme (contre trois descentes seulement).

● Les Françaises sont incontestablement en progrès. On peut toujours compter sur les "valeurs sûres" comme Fabienne Serrat et Danièle Debernard, mais l'exemple de la jeune Perrine Pelen montre que même pour l'avenir tous les espoirs restent permis.

Enfin on aura assisté, à une "grève" des filles, en descente, soutenues en cela par plusieurs chefs d'équipe, ainsi qu'à la démission, chose jamais vue, d'un délégué technique de la FIS, de l'Italien Erich Demetz. Le conseil de la FIS en a été saisi, et il doit, en principe, statuer sous peu...

Pour les filles, les compétitions de coupe du Monde se poursuivront aujourd'hui, avec un slalom géant à Arosa (Suisse).

Susan Clifford, d'Old Chelsea, au Québec, a été la seule Canadienne à terminer la course, 31ème en 1.48:56. Kathy Kreiner, de Timmins, a réussi un des meilleurs temps moyens dans sa première descente, mais a raté une porte à la deuxième, et a été disqualifiée.



Ernie Banks. (Téléphoto AP)

À sa première tentative

Banks entre au Temple de la renommée du baseball

NEW YORK (d'après AP) — Ernie Banks a été élu hier au Temple de la renommée du baseball, hier, en étant le seul joueur proposé à être sélectionné. Banks, qui a joué 19 ans pour les Cubs de Chicago a été nommé à sa première tentative de recevoir les 75% des suffrages exprimés nécessaires à son admission. Il est seulement le huitième joueur de l'histoire du Temple honoré si rapidement.

Banks a recueilli 321 des 383 votes exprimés par les membres de l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique, alors qu'il n'en avait besoin que de 288. Eddie Matthews, un autre joueur d'intérieur qui a réussi 512 coups de circuit au cours de sa carrière — le même total que Banks — a reçu 239 votes, et Gil Hodges, maintenant décédé, a terminé troisième au suffrage avec 224. Le suivaient Enos Slaughter, avec 222 et Duke Snider, avec 212.

Tous ces joueurs étaient des contemporains de Banks, qui a joué 19 ans avec les Cubs, d'abord à l'arrêt court puis au premier but. Il est arrivé à Chicago en 1953, timide, incertain d'avoir la capacité de jouer avec les professionnels, à cause de sa petite taille.

Trois ans plus tôt, cependant, il avait été choisi dans l'équipes toutes étoiles de Jackie Robinson, pour une tournée d'hiver mémorable. Ce dernier l'avait alors rassuré sur ses possibilités. "Et vous ne savez pas la meilleure, raconte Banks; à ma première partie au Wrigley Field, nous jouions contre les Dodgers de Brooklyn. Robinson est venu me voir et m'a dit: "Tu vois, je te l'avais dit que tu pourrais le faire!"

"Ce sont des encouragements comme ceux-là, de ma famille, de mes amis, qui m'ont permis de tenir et m'ont donné mon optimisme. Je pose chaque geste de ma vie avec le sourire et une bonne pensée au coeur."

C'est ainsi qu'à chaque fois qu'Ernie Banks parle du Wrigley Field de Chicago, il dit "le beau Wrigley Field", et des amateurs de baseball qui assistent aux matches des Cubs, "la famille." Pour lui, Chicago est le paradis et Wrigley Field la maison.

"Il n'y a rien, dit-il, comme de s'asseoir dans les estrades populaires de Wrigley Field avec un hot dog, d'enlever sa chemise et de regarder le match."

En 2,528 parties avec les Cubs, Banks a conservé une moyenne au bâton de .274, avec 1,636 points produits. Il a frappé plus de 40 circuits au cours de cinq saisons et remporté le titre de joueur par excellence dans la Ligue nationale en 1958 et 1959.

●

HARTFORD (AP) — Les Fighting Saints du Minnesota, de l'AMH, ont obtenu leur dernier sursis mardi, alors que le propriétaire Nick Mileti s'est vu accorder jusqu'à ce soir pour vendre le club. Sinon, il sera démembré, a déclaré Ben Hatskin, président du bureau de direction du circuit.

Dans un communiqué de quatre paragraphes signé par Hatskin, émis deux heures avant le match d'étoiles de l'AMH, les fiduciaires ont aussi approuvé la vente controversée de sept joueurs conclue par Minnesota dans un geste de dernière heure pour obtenir du capital.

"Tous les autres joueurs deviendront agents libres dans la soirée de jeudi, en attendant la décision finale sur la concession. Leurs droits seront sujets aux opérations régulières de l'AMH. Un calendrier revisé a été préparé et sera émis si nécessaire", énonce ce communiqué.

L'approbation de la vente des sept joueurs signifierait que le gardien Louis Levasseur, le défenseur Bill Butters, les frères Steve et Jack Carlson ainsi que les ailiers Mike Antonovich, John McKenzie et Dave Keon évolueraient à Edmonton.

Toutefois, les conflits entourant ces joueurs laissent leur avenir aussi incertain que celui des Saints. Keon et McKenzie possèdent des contrats où figure une clause empêchant leur vente. Les frères Carlson, eux appartiendraient aux Whalers de la Nouvelle-Angleterre, tandis que Levasseur ne voudrait pas aller à Edmonton.

De plus, selon les règlements du circuit, les clubs ne peuvent compter que 25 joueurs sous contrat alors que les Oilers en comptaient déjà 23 avant l'achat des sept joueurs impliqués.

Quant au cinquième match d'étoiles de l'AMH, la section est, menée à l'attaque par Réal Cloutier et Marc Tardif, des Nordiques de Québec, l'a emporté 4-2.

La Ligue canadienne de football modifie ses règlements sur la rudesse

EDMONTON (d'après CP) — Le comité des règlements de la Ligue canadienne de football a adopté hier un système de punitions plus sévères contre les infractions au règlement sur l'immunité, lors des retours de bottés. Le comité a en effet porté de 10 à 15 verges les punitions contre une équipe dont l'instructeur ordonnerait à ses hommes de ne pas respecter l'immunité au botteur, afin d'empêcher les longs retours.

Quelques autres réaménagements des règlements ont aussi été adoptés, et le comité a introduit une réglementation visant à protéger les demis qui retournent un dégagement, en donnant une punition de 15 à 25 verges — la la discrétion de l'arbitre — au lieu de 10, à l'équipe qui enfreint l'immunité.

Le comité a aussi décidé que le ballon sera mort lors des tentatives de transformations bloquées, ce qui rendra impossible le jeu de deux points sur course ou passe. De plus, on a modifié le règlement selon lequel une équipe hors-jeu sur un dégagement subissait une punition de 10 verges, réduisant la pénalité à cinq seulement.

Le comité demande qu'on applique à la lettre le règlement qui indique qu'un joueur blessé doit quitter le terrain lors du temps mort prévu à cet effet, afin d'être soigné sur le champ.

Un autre nouveau règlement veut que tout joueur de ligne offensive puisse bloquer devant le porteur lorsqu'une passe est complétée. Auparavant, les joueurs de ligne n'avaient pas le droit de bloquer, passé la ligne de mêlée.

Si un joueur échappe le ballon dans les buts de l'équipe adverse, et s'il est recouvré par la défensive, on ramènera automatiquement le ballon à la ligne de 10 verges, et l'équipe qui aura perdu le ballon n'aura plus le point que lui accordait le règlement antérieur.

Un autre règlement s'applique à la rétention d'un adversaire au moyen de son protège-figure: la punition de perte de terrin pour cette infraction demeure de cinq verges, mais ne donnera plus droit à un premier jeu. Par le passé, ce genre d'infraction tombait sous la juridiction du règlement sur la rudesse, et coûtait à l'auteur un premier jeu automatique.

On a rejeté une proposition qui voulait que les dégagements se fassent de la ligne de 40 au lieu de 45, après un touché, et à la ligne de 35 après un placement. Cette proposition allait de pair avec une suggestion des Alouettes de Montréal demandant que l'on introduise le règlement du "fair catch" sur les dégagements. Ce "fair catch", en vigueur dans la Ligue nationale aux États-Unis, stipule que le récepteur qui lève un bras sur un dégagement bénéficie automatiquement de l'immunité, mais n'a plus le droit d'avancer.

Premier gain de Washington contre les Sabres de Buffalo

Bob Sirois a marqué deux buts hier soir quand il a conduit les Capitals de Washington à une victoire de 4-2 contre les Sabres de Buffalo, soit la première victoire des Capitals contre les Sabres depuis leur arrivée dans la Ligue nationale. Les Capitals avaient perdu 12 matches et avaient fait match nul une fois contre les Sabres en trois saisons.

Al Smith, qui n'avait joué qu'un match complet cette saison, était devant les filets pour les Sabres.

Les Sabres ont pris les devants en première grâce au but de Richard Martin lors d'un avantage numérique. C'était son 26e de la saison. Mais les Capitals ont riposté avec deux buts avant la fin de l'engagement, ceux de Blair Stewart et Gerry Meehan.

Les deux buts de Sirois ont porté le compte 4-2 pour Washington avant que Jim Schoenfeld ne marque le deuxième but des Sabres à 12:34 de la troisième.

À Cleveland, Dennis Maruk et Frank Spring ont marqué en moins de deux minutes en troisième période pour permettre aux Barons d'arracher un verdict nul de 3-3 aux Rangers de New York.

Phil Esposito, Ron Greschner et Steve Vickers avaient donné les devants 3-1 aux Rangers mais Maruk a réduit l'avance avec son deuxième but du match et Spring a créé l'égalité.

Les trois buts des Barons, qui n'ont pas subi la défaite au cours de leurs trois derniers matches, ont tous été marqués lors d'avantages numériques.

Enfin à Chicago, le défenseur Gilles Marotte a profité d'une rondelle libre devant le filet pour compter et les Blues de Saint-Louis ont défait les Hawks 5-3. Saint-Louis prend donc une avance de six points devant Chicago au sommet de la division Smythe.

sommaires

Washington 4, Buffalo 2

1ère période

1—BUFFALO: R. Martin (28) Perreault, Forab 6:21
2—WASHINGTON: Stewart (3) Riley, Meehan 12:21
3—WASHINGTON: Meehan (10) Charron, Riley 13:57
Pénalités: Lane Wash 4:59, Smith Wash 6:06, Lorentz Buf 7:05, Guevremont Buf 13:17, Smith Wash 15:53.

2ème période

4—WASHINGTON: Sirois (7) Labre, Bragnalo 15:51
Pénalités: Smith Wash 4:18, R. Martin Buf 4:18, Schoenfeld Buf 5:25, Schoenfeld Buf 7:50, Korab Buf 13:16, Low Wash purgée par Stewart 17:40, Lane Wash, Korab Buf 20:00.

3ème période

5—WASHINGTON: Sirois (8) Charron 7:42
6—BUFFALO: Schoenfeld (3) Lorentz, Ramsay 12:34
Pénalités: Fogolin Buf 6:26, Meechan Wash 10:34, Lynch Wash, R. Martin Buf 19:10.

Tirs au but

Washington	8	6	5	—19
Buffalo	13	7	14	—34

Gardiens: Low, Washington; Smith, Buffalo.
Assistance: 16,433.

Rangers 3, Cleveland 3

1ère période

1—CLEVELAND: Maruk (18) MacAdam, Meeke 12:36
2—RANGERS: Greaschner (7) Parrish, Tkaczuk 13:02
3—RANGERS: Vickers (14) Vadnais, Murdock 18:59
Pénalités — Maloney NYR 1:14, Ranger banc purgée par Fottu 3:26, Frig Cle. 6:05, Greschner NYR 8:05, Hodge NYR 10:44, Stewart Cle. Frig Cle. 17:42.

2e période

Aucun but.
Pénalités — Murdoch NYR 7:50, Vadnais NYR 10:04, Maloney NYR, MacAdam Cle. 10:27.

3e période

4—RANGERS: Esposito (24) Murdoch, McEwen 10:19
5—CLEVELAND: Maruk (19) Spring, MacAdam 12:14
6—CLEVELAND, Spring (8) Hampton, Merrick 14:38
Pénalités — Vadnais NYR, Fiddler Cle. 5:13, Gardner Cle. 9:15, Parrish NYR 10:27, Ranger banc purgée par Dillon 13:56.

Tirs au but

Rangers	10	14	7	—31
Cleveland	13	15	9	—37

Gardiens— Soetaert, Rangers; Meloche, Cleveland.
Assistance: 4,648.

St-Louis 5, Chicago 3

Première période

1—ST. LOUIS: Larose (16) Patey 5:12
2—ST. LOUIS: Larose (17) MacMillan, Patey 8:45
3—ST. LOUIS: Unger (19) Plante, Lefley 14:59
Pénalités: Russell Chi 10:33, Patey StL 11:59, Russell Chi double mineure, Patey StL 18:57.

Deuxième période

4—CHICAGO: Bowman (7) Russell, Orr 15:20
Pénalités: Marotte StL 13:25, Larose StL 15:03, Martin Chi 15:29, Murray Chi 18:42.

Troisième période

5—CHICAGO: Redmond (14) Martin, Mikita 1:21
6—CHICAGO: Mikita (8) 1:34
7—ST. LOUIS: Marotte (6) Unger, Plante 3:35
8—ST. LOUIS: Butler (7) Irvine 19:51
Pénalités: Gassoff StL, Mulvey Chi majeures 2:06.

Tirs au but

St. Louis	13	14	12	—39
Chicago	3	4	10	—17

Gardiens: Grant, St. Louis; Esposito, Chicago.
Assistance: 10,300.

hockey

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 3, Washington 0
Islanders NY 7, Minnesota 2
Chicago 7, Colorado 7
Los Angeles 6, Toronto 3

Hier soir

Rangers NY 3, Cleveland 3
Washington 4, Buffalo 2
Pittsburgh, Vancouver
St-Louis 5, Chicago 3

Ce soir

Islanders NY à Boston
Montréal à Philadelphie
Atlanta à Minnesota
Pittsburgh à Los Angeles
Colorado à Détroit

Association Mondiale

Match des étoiles. Section Est 4, Section Ouest 2

Hier soir

Québec à Birmingham partie remise (température)

Ce soir

Edmonton à San Diego
Québec à N.-Angleterre
Cincinnati à Phoenix

Demain

Calgary à Indianapolis
Minnesota à Houston

Ligue Majeure du Québec

Mardi

Trois-Rivières 7, Laval 4
Chicoutimi 5, Sorel 4

Hier soir

Québec 1, Sherbrooke 3

Ce soir

Trois-Rivières à Cornwall

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	45	27	9	9	175	121	63
NY ISLANDERS	44	27	10	7	160	109	61
ATLANTA	45	22	16	7	152	142	51
NY RANGERS	47	17	18	12	173	167	46
Section Connie Smythe							
ST. LOUIS	45	19	21	5	131	154	43
CHICAGO	46	16	23	7	147	167	39
MINNESOTA	44	10	24	10	127	179	30
COLORADO	45	11	26	8	128	169	30
VANCOUVER	47	13	30	4	130	187	30
Section Charles Adams							
BUFFALO	44	28	12	4	165	118	60
BOSTON	45	28	13	4	173	137	60
TORONTO	46	21	19	6	163	153	48
CLEVELAND	45	14	24	7	135	161	35
Section James Norris							
MONTREAL	47	34	7	6	228	108	74
PITTSBURGH	44	18	18	8	141	147	44
LOS ANGELES	47	15	22	10	147	159	40
DETROIT	44	13	26	5	120	161	31
WASHINGTON	46	12	27	7	115	174	31

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	41	25	15	1	185	145	51
INDIANAPOLIS	42	22	18	2	142	150	46
CINCINNATI	42	22	18	2	193	149	44
x-MINNESOTA	42	19	18	5	136	129	43
N.-ANGLETERRE	46	17	25	4	148	173	38
BIRMINGHAM	47	15	31	1	154	189	31
x-abandon							
Section Ouest							
SAN DIEGO	44	25	17	2	148	140	52
HOUSTON	43	22	16	5	148	133	49
WINNIPEG	40	23	16	1	183	142	47
EDMONTON	45	19	25	1	121	158	39
CALGARY	41	18	21	2	129	131	38
PHOENIX	43	17	24	2	146	194	36

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	45	26	14	5	239	187	57
TROIS-RIVIÈRES	44	25	13	6	269	200	56
CHICOUTIMI	44	26	15	3	245	204	55
SHAWINIGAN	43	10	24	9	158	215	29
SOREL	46	9	32	5	194	281	23
Section Ouest							
SHERBROOKE	44	24	13	7	231	206	55
CORNWALL	46	25	17	4	215	181	55
HULL	44	18	20	6	181	185	42
MONTRÉAL	44	18	20	6	186	214	42
LAVAL	44	12	25	7	192	237	31

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 12

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Sublistatique Internationale Inc. — International Sublistatic Inc. ayant sa seule place d'affaires à Ville Mont-Royal, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 14 juin 1976, a été enregistré à Montréal, le 15 juin 1976, sous le numéro 2699924.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 18 janvier 1977.

AVIS est donné que LES ENTREPRISES EDOUARD FRIEDMAN INCORPORÉE, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au secrétaire de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 17ième jour de janvier 1977.
ALBERT GOMBERG
PROCUREUR DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPÉRIEURE
No: 705-05-001348-76
DAME NICOLE DELAGE, résidant et domiciliée au 1 de la rue Bergeron, à St-Charles de Mandeville, district de Joliette,
Requérante
-VS-
MONSIEUR RICHARD CORRIVEAU d'adresse inconnue.
Intimé,
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Richard Corriveau, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été laissée à la Cour Supérieure à Joliette, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, le 15 décembre 1976
MM Landreville & Bourduas
Avocats
348 rue Notre-Dame
Joliette, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 janvier, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Nahama Shaky and David Shaky trading alone under the name and style of Rose Clock Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7ième jour de janvier 1977, sous le numéro 2750492. Ce 13ième jour de janvier, 1977.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Prenez avis que la partie requérante Victor Transport Ltée, détentrice du permis 4221-V demande à la Commission des Transports du Québec, de lui accorder un permis spécial autorisant le service suivant:
Transport restreint — longue distance — route restreinte — CONTRAT
de East-Broughton à Lacolle pour le transport de l'amiante par containers, containers sur roues et/ou remorques pour le compte de Carey Canadian Mines et retour avec containers vides.
Quiconque désire s'opposer à cette demande peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la date de la 1ère publication dans le journal Le Devoir.
Victor Transport Ltée
St-Victor, Co. Beauce
Permis 4221-V
1ère publication: 20 janvier 1977
2e publication: 21 janvier 1977
3e publication: 22 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-025430-768
JEAN THIVIERGE
ANDRÉE THIVIERGE
Partie Demanderesse
C.
DENIS TAILLON
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse Denis Taillon est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, ce 17 janvier 1977
A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.
Me Jean Lagacé, avocat
3303 Ontario est
Montréal, P.Q.
Tél: 526-4441
n/d: 6812

DÉCISION

Ottawa, le 13 janvier 1977.

À la suite de l'audience publique tenue à Québec, (Québec) à partir du 14 décembre 1976, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

Décision CRTC 77-31

MONTRÉAL (QUÉBEC) — 760553800

Multiple Access Limited

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CFCX Montréal (Québec), qui expire le 31 mars 1977.

Décision: **APPROUVÉ.**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1977 au 31 mars 1980 aux conditions qui y seront spécifiées. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps qui celui d'autres licences de radio de la région.

Guy Lefebvre
Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4925 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

À coeur joie
ski dans l'est



Appelez-nous pour les conditions de neige.
Mont Orford Tel: 878-4468
Mont Sutton Tel: 866-7718
Bromont Tel: 861-6152
Jay Peak Tel: 866-1284
Owl's Head Tel: 878-1453



100 milles de pistes
28 monte-pentes (plus de 15 télésièges doubles).
Élévation jusqu'à 4,000 pieds avec dénivellation verticale jusqu'à 2,100 pieds.
Téléphérique à Jay Peak.
Semaines de ski interchangeables avec ou sans leçons. Écoles de ski certifiées. Le plus récent équipement dans l'entretien des pistes.

EAST ski DANS L'EST

toronto

Pétroles en vedette

Les cours ont fait de grands progrès, hier à la Bourse de Toronto qui a connu sa séance la plus animée depuis le 22 décembre dernier.

Le grand indice 300 a monté de 4.41 et atteint 996.39, et trois des quatre groupes principaux ont marqué des gains.

Les valeurs minières ont progressé de 10.75 à 1,105.61, les pétrolières de 7.97 à 1,090.52 et les services financiers de 6.28 à 912.36. Mais les produits industriels ont reculé de 2.13 pour s'arrêter à 910.67.

Six des 10 groupes restants au sein de l'indice composé ont connu des gains. Les transports ont été les grands vainqueurs, avec une hausse de 7.80 à 1,080 et les sociétés de gestion ont monté de 3.75 à 1,052.77. Les plus lourdes pertes ont été observées dans le secteur immobilier, qui a reculé de 4.85 à 971.96, et les aurifères, qui sont tombées de 3.68 à 852.07.

Mercredi, on notait 218 titres en avance, 165 en recul et 243 stationnaires.

Le volume d'actions échangées au cours de la journée s'établit à 2.3 millions et la valeur à $21.48 millions.

Dome Petroleum a monté de 1 à $42, Hamilton Trust de 7-8 à $18 5-8, B.C. Forest Products de 5-8 à $24 3-4 et Bow Valley Industries de 5-8 à $23 7-8.

Monarch Investment a régressé de 1 à $6, Walker-Goodham A de 5-8 à $27 1-2 et Consolidated Bathurst A de 5-8 à $27 3-8.

Kerr Addison A a progressé de 1-2 à $13 3-4, Teck Corp. A de 1-2 à $6.

Denison Mines a baissé de 1 à $56 3-4.

Ranger Oil Canada a gagné 1 5-8 à $23 1-2 et Alberta Eastern Gas a monté de 3-4 à $16.

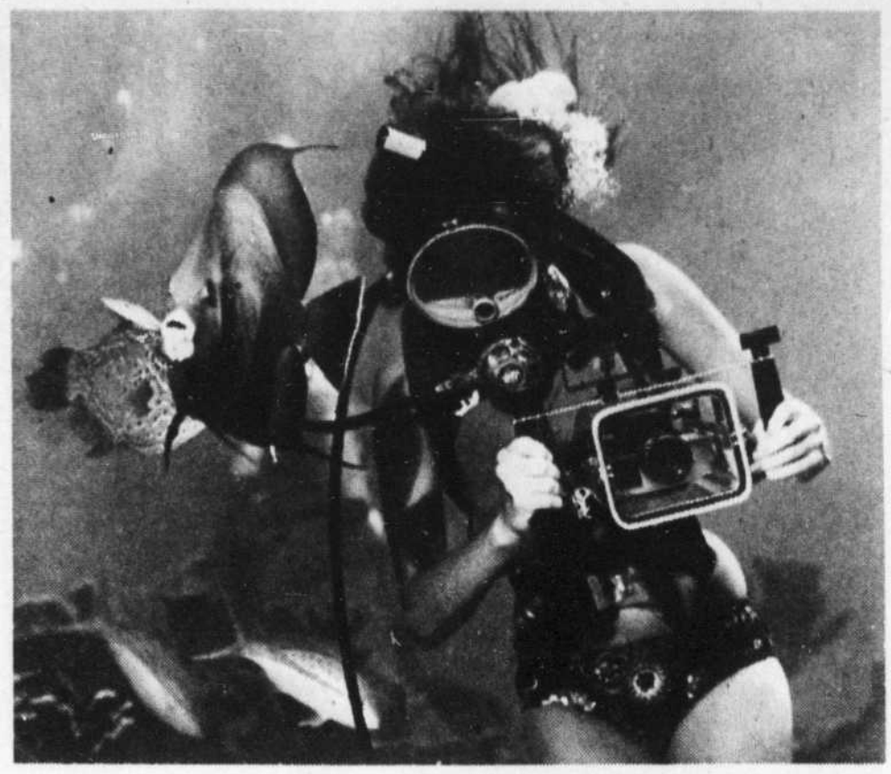
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	400	166	166	166	+ 1
Abby Gln A	1508	$6¾	6¾	6¾	
Abitibi	1908	$9⅞	9¾	9¾	
Abitbi 7½p	z25	$40	40	40	
Abitbi 10	190	$52	52	52	
Acklands	100	$12⅞	12⅞	12⅞	
Acme Gas	1000	3½	7½	7½	+ ½
Adanac M	2000	20	20	20	
Agnico E	950	365	355	365	+ 5
Agra Ind A	1400	$6⅛	6	6⅛	
Albany	29700	37½	36	37	+ 5
Alt East G	2900	$16	15¼	16	+ ¾
Alt Energy	2968	$12	11¾	12	
Alta Gas A	9990	$14	13¾	13⅞	
Alta G C p	250	$60	60	60	+ ½
Alta G F	400	$27¾	27½	27¾	+ ⅛
Alta G 9.76	1125	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Alcan	33698	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
Algoma St	1151	$18⅛	18	18	
AStel p	2800	$27	26⅞	26⅞	— ⅛
All-Can B	1500	290	280	289	— 9
Allarco Dv	600	$11	11	11	
Alliance B	1500	400	400	400	+10
Alminex	39645	$8⅜	8⅛	8½	+ ⅜
Alum 3rd p	200	$28	28	28	
Am Bonza	38960	$8⅛	8¼	8½	+ ¼
Am Larder	2500	17	17	17	
Am Eagle	3500	56	56	56	+ 1
Am Leduc	17500	8	8	8	+ 1
Andres W	570	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Ang CT 4½	z55	$23½	23½	23½	
Ang CT 265	z20	$26¼	26¼	26¼	
Ang CT 315	100	$32¼	32¼	32¼	+ ½
Ang U Dev	2000	81	81	81	— 1
Aquitaine	4200	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅛
Argus B pr	700	$29¾	29¾	29¾	
Argus C pr	150	$12½	12½	12½	+ ¼
Asamera	19400	$13½	13¾	13¾	
Asbestos	625	$22¼	22½	22½	— ¼
Ashland C	2400	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Asoc Porc	z104	51	51	51	
Atco A	4100	$13½	13⅜	13½	+ ¼
Atl C Cop	3738	34	32	34	+4½
Auric Res	5722	25	25	25	— 3
BC Sugar A	550	$25¾	25½	25¾	— ¼
BP Can	3700	$9⅛	9	9	— ⅛
Banister C	23600	$13½	12¾	13½	— ½
Bank BC	276	$21¼	21¼	21¼	
Bank Mtl	12186	$14½	13⅜	14½	+ ¼
Bank N S	15289	$21½	20¾	20¾	— ⅛
Bankeno	3700	180	170	180	+10
Barry Expl	2200	48	48	48	
Bathrst p	z50	$10½	10½	10½	
Baton B	2000	$8¼	8¼	8¼	+ ⅜
Bell Canad	11664	$47⅜	47½	47⅜	+ ⅛
Bell A pr	z31	$47⅜	47	47⅜	
Bell B pr	310	$47⅜	47¾	47¾	+ ⅛
Bell C pr	300	$26	26	26	
Bell D pr	825	$50½	50½	50½	+ ¼
Bell 2.28	8090	$27⅛	27	27	— ¼
Bell 1.80	950	$20⅜	20¼	20¼	— ⅛
Bell Can W	9700	310	305	310	+ 5
Beth Cop A	2297	$12¼	11½	12¼	+ ¼
Big Nama	z64	10	10	10	
Biltmore I	z30	125	125	125	
Biltmo A p	120	245	245	245	— 5
Blakwod A	600	400	400	400	+20
Block Bros	700	480	475	475	— 5
Bomac A	400	335	330	330	+ 5
Border C	3500	210	205	208	+ 8
Bovis Cor	3300	67	66	67	— 2
Bow Valy	10900	$24	23¼	23⅞	+ ⅜
Bow-m pr	z60	$30	30	30	
Brascan A	5069	$11⅜	11⅜	11½	
Brscn 8½p	1315	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛
Brenda M	r2499	$8	7¾	8	
Bridger	44366	$8¼	7¾	8⅛	+ ⅛
Bright A	200	$6	6	6	
Brinco	100	350	350	350	+ 5
BCFP	3704	$24¾	24½	24¾	+ ⅜
BCFP pr	z20	$35	35	35	
BC Pack A	z25	$23	23	23	
BC Phone	25400	$13⅛	13	13	
BCPh 4¾p	125	$48	48	48	+ 2
BCPh 5.15	z15	$56⅛	56⅛	56⅛	
BCPh 5¾p	z15	$62¾	62¾	62¾	
BCPh 6 pr	z15	$65½	65½	65½	
BCPh 6.80	z10	$19⅛	19⅛	19⅛	
BCP 7.04 p	600	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
BCP 10.16 p	z110	$27⅜	27⅜	27⅜	
BCP 2.32 p	1100	$28½	28	28½	
Brunswk	1000	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
Burns Fds	500	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
CAE A	2000	$8¾	8¾	8¾	— ¼
CFCN	200	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Cad Frv	2990	$8⅜	8¾	8¾	— ⅛
Cal Pow A	10045	$33	32¾	32⅞	
Cal P 4 p	z3	$44½	44½	44½	
Cal P 4½ p	z20	$50¼	50¼	50¼	
Cal P 5 p	z10	$55¼	55¼	55¼	
Cal P 9.80	500	$107	107	107	— 1
Cal P 2.36	940	$27½	27¼	27½	+ ¼
Calvrt Dle	100	221	221	221	+ 1
Calvert	1000	13	13	13	
Cam Mine	8500	34	32½	33	— 1
Camflo	2975	$9½	9	9⅛	— ¼
C Chib A	200	335	335	335	
Camp RL	700	$24	23½	23½	— ¾
Campau 7p	1300	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Can Cem A	1064	$8	7⅞	7⅞	
CCe Cp	z20	$14	14	14	
CDC pr B	893	$100	99¾	100	
Can Malt A	200	$19¾	19¼	19¼	— ¼
C Nor West	15718	$8⅜	8⅛	8⅛	
C Pakrs C	350	$18	17¾	17¾	— ¼
Can Perm	1200	$17½	17⅜	17½	+ ⅛
CS Pete	27300	360	310	345	+35
Can Trust A	200	$22½	22⅜	22⅜	+ ⅛
C Trust 72	500	$20	20	20	+ ¼
CTr w	400	$6	6	6	+ ¼
C Tung	800	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
C Cablesy	1050	$14¾	14¾	14¾	
C Cable w	561	141	141	141	
Can Cel	6500	$6⅜	5⅜	6⅜	+ ⅜
CC Man A	300	$22	22	22	
C Ex Gas	200	$6½	6½	6½	
CGE	200	$23¼	23¼	23¼	+ ½
C Hidrogas	2800	109	105	106	+ 1
C Homestd	28600	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ½
C Hydre	4400	$8⅛	7¾	8⅛	+ ½
Cl Bk Com	8267	$25⅝	25¼	25⅝	+ ½
CIL	z56	$17⅞	17⅝	17⅞	
Cl Powr A	5825	$17⅜	17⅛	17⅜	
C Manoir A	1100	440	435	435	
C Marconi	700	380	380	380	—10
C Merrill	1308	$12¾	12½	12½	
CNat R	230	360	360	360	
C Ocdental	2050	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅛
CP Inve	1160	$18⅛	18	18	
CP Inve pr	340	$36	35¾	36	
CP Ltd	14125	$16¼	16	16¼	+ ⅛
CPL A p	200	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
CPL 4 p	z38	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Reserve	7250	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
Cdn Sup O	2821	$41½	41¼	41½	+ ½
Cdn Tire	100	$39	39	39	— ½
Cdn Tire A	809	$39⅞	39⅜	39⅜	— ¼
C Utilties	3970	$13⅜	13½	13⅜	
CU 10¼	1155	$28½	28¼	28½	
C Util w	3200	475	450	475	+25
Candel Oil	150	$12	12	12	
Canray	7550	145	145	145	
Canron	1200	$22½	22¼	22½	
Capit Div	z300	20	20	20	
Carl OK	1805	305	300	305	— 5
Carl A p	100	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Carma A	550	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Cassiar	800	$6¼	6½	6½	
Casldy A p	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Celanese	2250	315	310	310	
Ctl Est A	2799	$11¼	11	11¼	+ ¼
Ctl Fund A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Cent Pat	z50	64	64	64	
Chieftan D	11324	$12⅛	11⅞	12	
Chieftain p	685	$53⅞	53½	53½	— ⅛
Chrysler	5959	$20½	20¼	20½	+ ⅜
Claiborne	2700	80	80	80	+ 5
Cockfield	1600	310	310	310	— 5
Coin Lake	5000	8	8	8	+ 2
Comb Met	1666	13	13	13	+ 2
Cominco	3104	$35¼	35¼	35¼	
ComCap Tr	100	$6¾	6¾	6¾	
CC Tr p	200	$11	11	11	
C Holiday I	1500	405	400	405	
Computel	z50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Con Bath A	2000	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅜
Con Bath p	520	$17	17	17	
Con Bldg	1500	250	245	250	
Con Fardy	1508	315	310	310	— 5
C Durham	1000	69	69	69	+ 3
C Morisn	1100	155	155	155	+ 1
Cons Prof	727	16	16	16	— 1
C Rexspar	3400	110	110	110	
Con Distr	2350	340	330	335	— 5
Cons Gas	8180	$14¼	14⅛	14⅛	
Con Gas D	250	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Conwest	300	315	310	315	— 5
Cop Fields	15600	193	185	189	+ 4
Cornat Ind	750	485	480	480	—20
Coseka R	18400	435	425	430	
Craigmt	1100	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Crain R L	179	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Crestbrk	650	425	420	420	—10
Crwn Life	z36	$43¾	43¾	43¾	
Crush Intl	10	$8¼	8¼	8¼	
Cuvier M	1000	80	80	80	— 1
Cyprus	2500	$11	10¾	10⅞	
DRG Ltd A	500	$5	5	5	
Daon Dev	1300	$9	8⅞	8⅞	
Daon A	600	$6½	6½	6½	
D Aragon	19000	22	21	22	+ ½
Debhld B p	z1	$56½	56½	56½	
Decca R	5540	$7⅜	7⅜	7½	
D Eldona	5000	65	65	65	— 1
Delhi Pac	z125	9	9	9	
Denison	5400	$58	56¾	56¾	— 1
Dicknsn	1400	415	410	410	
Dist Tr A	925	$5⅜	5¼	5⅜	
Domain I	2280	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Dome	497	$43½	43¼	43¼	— ½
Dome Pete	6886	$42	40⅞	42	+ 1
D Bridge	3770	$18⅜	18	18¼	+ ⅜
D Citrs A	100	$6½	6½	6½	+ ⅜
D Explor	8200	15	13	15	+ 2
Dofasco A	845	$25½	25⅜	25⅜	
Dofasco p	250	$54¾	54¾	54¾	+ ¼
Dom Store	620	$15¼	15	15¼	+ ¼
D Textile A	1700	$7½	7½	7½	
Domtar	12923	$15⅜	15⅜	15¾	+ ⅛
Doniee M	100	$9⅛	9⅛	9⅛	
Dunde Pal	1500	35	35	35	+ 2
Dustbane	100	$5¾	5¾	5¾	+ ½
Dylex Ltd	100	$6¾	6¾	6¾	+ ½
Dylex L A	500	$7	6⅞	7	+ ⅛
East Sul A	1300	101	100	100	
Ego Mines	2000	57	57	57	
Electro A	250	340	340	340	
Emco	200	$6¼	6¼	6⅛	— ⅜
Extndcar	350	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Falcon C	3150	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Falcon	660	$34½	34½	34½	+ ½
Fed Ind A	z130	$5¾	5¾	5¾	
Fed Pion	2600	$26½	26¼	26¼	+ ¼
Fidelity Tr	1000	300	300	300	+ 5
Fields S	1100	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Finning T	200	$11	11	11	— ⅛
Foodcrp Lt	1405	365	365	365	+15
F Seasons	300	285	285	285	
F Season w	z100	38	38	38	
Francana	3400	$6⅜	6¾	6⅜	+ ⅛
Fraser A	100	$22	22	22	— ½
Fruehauf	400	$6	6	6	
GSW Cl B	110	$6½	6½	6½	
Gaz Metr	310	$6	6	6	— ¼
Gaz 5.40 p	z20	$51	51	51	
Gaz 5½ p	100	$52	52	52	
G Distrb A	200	$7	7	7	
GMC	475	$75½	75	75½	+ ⅛
Genstar L	3365	$23	22¾	22¾	— ¼
Gnt Masct	37300	159	142	159	+13
Gibraltar	1700	$6⅜	6½	6½	
Goodyear p	z13	$30	30	30	
Granduc	200	123	123	123	
Gt Oil Sds	500	$6½	6	6	— ⅛
G L Nickl	1350	70	70	70	+ 6
GL Paper	300	$30¼	30¼	30¼	
Gt W Life	2520	$52½	52½	52½	+ ½
Gt West S	3700	290	290	290	— 5
G West wt	650	106	105	106	— 4
G Goose A	3130	$6½	6¼	6½	+ ⅜
Greyhnd	554	$16	16	16	— ¼
Guar Trst	2662	$6¼	6	6	+ ⅛
Gulf Can	1240	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛
Gulfstrem	12000	53	50	50	— 2
Hambro C	1450	305	295	305	— 5
Ham Tr	5720	$18⅜	17¾	18⅜	+ ⅜
Ham Tr pr	100	$30½	30½	30½	+2½
Hardee	1500	93	91	93	+ 2
Hard Crp A	z40	440	440	440	
Harlequin	2200	$14½	14	14¼	— ¼
Harris J A	4900	375	365	365	—10
H Wood	500	80	80	80	
Hawker A	916	460	455	460	
Hawker pr	z53	$57¼	55¼	55¼	
Hayes D A	900	$6¼	6¼	6¼	
Highmont	1100	120	120	120	— 1
Holinger A	z75	$28⅜	28¼	28⅜	
Home A	2800	$27¾	27½	27½	— ¼
Hud Bay A	4260	$18½	18¼	18⅜	
H Bay Co	565	$16	15⅜	16	+ ¼
HB Oil Gas	3316	$35½	35¼	35¼	— ⅛
Hu-Pam	z300	15	15	15	
Husky Oil	3300	$20¾	20½	20⅜	— ⅛
Husky A pr	200	$33½	33½	33½	— ½
Husky B pr	200	$34	33½	33½	— ½
Husky E w	900	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Hydre Ex	1450	22	22	22	+ 2
IAC	1630	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
IAC 4½ p	z3	$56	56	56	
IU Intl	12288	$12½	12¼	12½	+ ¼
IWC Com	4900	164	1 0	161	— 2
Imasco A	980	$24⅜	24	24	
masco A p	200	330	330	330	—10
Imp Life	z50	$63½	63½	63½	
Imp Oil A	16448	$21¼	20⅞	20⅞	
Imp Oil B	700	$21⅛	20⅞	21⅛	+ ¼
INCO A	20052	$33⅞	33½	33⅞	+ ½
Indusmin	304	$10	10	10	— ⅛
Inland G p	200	$11	11	11	
Inter-City	11675	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Inter C B p	100	$16	16	16	— ½
Inter C B w	5300	360	350	360	+15
IBM	344	$280	278	279	+ 1
Int Mogul	400	270	265	265	
Interpool	650	$17¼	17	17⅛	— ⅛
Int Pipe A	5675	$14⅛	14	14	— ⅛
Ipsco	120	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Inv Grp A	400	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Inv Grp 5 p	560	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Iron Bay T	200	$5¼	5¼	5¼	
Irwin T A	1100	220	215	220	+10
Island Tel	150	$11½	11½	11½	— ⅛
ISO	800	103	102	103	+ 3
Ivaco A	200	$6¼	6¼	6¼	
Jannock	2500	$7½	7¼	7¼	— ⅛
Jannock A	100	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
K-Tel Intl	525	$5½	5½	5½	+ ¼
Kaiser Re	7055	$14¼	14⅛	14⅛	+ ⅛
Kam Kotia	3500	59	58	58	+ 3
Kaps Tran	5900	75	75	75	+ 2
Keen Ind	500	125	125	125	—10
Kelly D A	200	$5½	5½	5½	— ¼
Kelsey H	100	$13	13	13	— ½
Kerr A A	2665	$13¾	13¼	13¾	+ ½
K Anacon	z200	18	18	18	
Koffler A	1060	490	490	490	
La Vrndr	100	450	450	450	+25
Labatt A	2251	$17⅜	17⅛	17⅜	+ ¼
Lacana	1800	385	370	380	+ 5
Laidlaw A	3325	$8	7¾	8	+ ¼
LOnt Cem	150	325	325	325	
L Shore	541	195	195	195	— 5
Lasitr Km	1000	20	20	20	— 2
Laurasia	z200	38	38	38	
Lau Fin	136	$6½	6½	6½	
Lau F 1.25	155	$14¼	14¼	14¼	
Lau F 2.00	2350	$23	23	23	
Leigh Inst	800	215	210	210	
Liberian	150	$15	15	15	
L L Lac	z32	126	126	126	
Lob Co A	1740	290	290	290	
Lob Co pr	150	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
Lochiel	32200	159	143	158	+14
Loeb M	150	310	310	310	
Logistec A	400	300	300	300	
Lost River	2300	215	209	210	— 6
Lytton M	3500	34	33	33	
MEPC	600	$5½	5⅜	5½	— ⅛
MICC	5200	$8⅜	8¼	8¼	
Mclan H A	200	$7¾	7¾	7¾	
MB Ltd	7770	$22¾	22¾	22¾	— ⅛
Madeline	8800	94	92	94	+ 4
Madsen	z200	50	50	50	
Magna Int	186	$24¾	24¼	24¾	— ¼
Magnason	600	195	195	195	— 5
Magnetcs	6000	65	61	61	— 4
Maistc Wil	2200	200	190	200	+ 1
Man Bar	4500	83	82	82	— 3
Mrtme El A	100	$8½	8½	8½	+ ⅛
Maritime	600	$18¾	18¾	18⅜	— ⅛
Mar T 940	100	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Markel F	348	470	470	470	+ 5
Martin	2000	9½	9½	9½	— ½
Mass Fer	14775	$20	19½	19⅝	+ ⅜
Mas F A	1500	$27½	27¼	27½	+ ¼
Mas F B	600	$27¼	27	27¼	
Matgmi A	625	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Mc Intyre	1050	$31	31	31	— ½
McLaghin	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
Melcor	2500	440	430	430	+ 5
Menter	100	125	125	125	
Mercantil	6397	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Merland E	21500	450	440	450	+10
Met Stor A	400	$9¼	9¼	9¼	
Met Stor s p	200	$14	14	14	+ ⅜
Mindamr	27500	12½	12½	12½	—1½
Minri Res	3950	154	150	150	— 4
Moffat A	7500	$10¼	9¾	10¼	+ ½
Molson A	235	$16	16	16	+ ⅛
Molson B	z1	$15¼	15¼	15¼	
Mon Inv	3100	$6	6	6	— 1
Mon Life	125	$25⅜	25⅜	25⅜	
Monenco A	200	$9	9	9	
Mtl Trust	302	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Moore	7948	$35¼	35	35¼	— ½
Multi Acc	1400	305	300	300	— 5
Murphy	20525	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ½
N B Cook	1500	62	62	62	+ 1
NBU Mine	1915	155	150	155	+ 5
NRD Min	2500	38	37	38	+ 1
NaChrs I	4302	$5⅞	5¾	5⅞	
Nabrs Dlg	720	$13	13	13	
Nat Drug	100	485	485	485	—15
Nat Groc p	100	$27½	27½	27½	
Nat Pete	4000	36	35	36	+ 1
Nat Trust	1100	$16½	16½	16½	
Neonex	12406	209	205	205	
NB Tel	609	$17¾	17½	17¾	+ ¼
NB Tel A p	200	$15½	15½	15½	— ¾
NB Tel 1.85	200	$20⅜	20⅜	20⅜	
N Kelore	5500	13½	12½	12½	— 1
N Provid D	500	15	15	15	— 1
N York Oil	9806	112	110	110	+ 2
Nfld L P A	325	$12½	12½	12½	
Nfld Tel	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Nor Acme	500	10	10	10	+ 2
Noranda A	15302	$29	28¾	29	+ ⅜
Norcen	6730	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Norcen B	700	$20⅜	20¼	20⅜	
Norcn 150	z50	$20	20	20	
Norcen w	2300	47	46½	47	— ½
Normick P	300	275	275	275	
NC Oils	10900	$8⅜	8¼	8⅜	— ⅛
Nor Tel	2720	$31¾	31½	31⅜	— ⅛
N Tecm B w	700	$13	12⅜	12⅜	
Northgat	2066	470	460	470	
Northld	3500	11½	10	10	— 1
N S Savngs	150	$11½	11½	11½	
Nowsco W	200	$16¾	16¾	16¾	+ ⅛
Nudlama	2093	17	17	17	+ 1
Numac	13200	$11	10¾	10¾	+ ⅛
OPI Ltd	500	$5½	5½	5½	
OSF Ind	450	300	300	300	
Oakwood P	16800	150	148	150	
Obrien	18500	127	119	127	+ 7
Ocdentl Pt	100	$25⅜	25⅜	25⅜	
Oceanus I	z100	47	47	47	
Ocelot A	1500	$10	9¾	10	+ ¼
Ocelot B	44300	$9⅞	9¾	9¾	
Orchan A	1600	230	225	230	
Oshawa A	1207	390	385	385	
Oshawa w	z25	3	3	3	
Oxford A	500	$11½	11½	11½	— ¼
Pac Coper	4600	100	100	100	
Pac Pete	3400	$27¾	27½	27½	
Page Pet	700	290	285	285	— 5
Paloma P	153	265	265	265	
Pamour A	2225	305	295	300	+ 5
Pan Centr	z549	81	78	78	
Pancana I	20600	149	133	149	+14
PanCan P	4688	$25	24¾	25	+ ¼
Pe Ben O	31800	400	340	400	+60
Pembin A	2400	420	405	410	+20
Pembin B	1150	425	410	425	+25
P Dept S	3911	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
P Jewl C	100	475	475	475	— 5
Petrofina	200	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Petrol	19240	248	238	238	— 9
Peyto Oils	23183	$5¼	5	5¼	+ ¼
Phillips Cb	100	$8¾	8¾	8¾	
Pick Crow	6200	18	18	18	— 1
Pine Point	1770	$30⅜	30⅛	30¼	+ ⅛
Pitts C	2400	460	450	450	+10
Place G	3000	42	42	42	
Placer	5769	$20½	19¾	20½	
Pominex	30500	63	57	62	+ 5
Pop Shops	8050	$5¼	495	5⅛	+17
Pow Corp A	4150	$8⅛	8	8	— ⅛
Pow C 4¾	z20	$28½	28½	28½	
Prado Exp	2300	160	150	150	—10
PrairieOil	⅞??	1⅞⅛	⅛⅛	⅛⅛	
Pre Cable	2600	$10	8¾	10	+1½
Preston	800	$14⅛	14	14	
Price Co	200	$9¾	9¾	9¾	
Qasar Pet	2000	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅜
Q Mattgmi	500	17	17	17	— 1
Ram	13456	$5⅜	5⅛	5¼	
Ranger	34450	$23½	21⅜	23½	+1⅜
Rank Org	10100	291	265	290	+26
Rayrock	1400	80	77	80	— 2

Carnet du Sud

Un paradis sous-marin en Floride

par GUY DESHAIES



Dans le Sud toutes les boutiques de souvenirs proposent des étalages abondants de coquillages: des petits, des gros, des blancs, des roses, qui font entendre le bruit de la mer et qui finissent souvent leur carrière sous forme de cendriers.

Ils sont ramassés dans la mer par toutes sortes de plongeurs qui fouillent les récifs de corail et ramènent aux boutiques leurs récoltes.

Mais en Floride les coquillages exposés en vitrine sont importés des Antilles et même de Taïwan parce que les autorités de l'État de Floride protègent la faune et la flore aquatiques.

Ainsi le principal banc de corail floridien qui se trouve au large de Key Largo, à une cinquantaine de milles au sud de Miami, est un parc national baptisé au nom du chroniqueur du Miami Herald, Mr Ed Pennekamp, qui a fait campagne pour faire de cette zone sous-marine un paradis de la photographie et de la plongée mais où il est strictement défendu de pêcher au harpon et de ramasser des coquillages.

C'est là, à l'entrée du Pennekamp Park, à Key Largo, que Bill Crawford, ancien plongeur de la Marine américaine, spécialiste et instructeur de plongée, a ses quartiers généraux sous le nom de Tropic Isle Dive Shop.

Le plus étonnant chez Bill Crawford c'est son physique. Moi en tout cas ça m'a frappé énormément. Voilà un homme un peu trapu, qui marche en sautillant légèrement, qui a des grosses lunettes circulaires sur une face toute ronde fendue d'une extrémité à l'autre par une grande bouche. Qu'on le veuille ou non ce gars-là ressemble à une grenouille. Il y a quelque chose de batracien chez ce sympathique garçon. Bref, c'est l'homme-grenouille parfait, complet, dans toute l'acceptation du terme.

Quand on le voit scruter l'onde verte sur son bateau de 48 pieds de longueur, se pencher pour voir le fond en agitant les bras, chaussé de ses "pattes de grenouille", prêt à disparaître à la brasse sous la surface, on se trouve bête de n'avoir jamais cru à la réincarnation. Dans sa vie antérieure cet homme-là était grenouille, c'est couru. Passons.

Mais dans cette étendue de plus de 100 milles carrés où les hauts fonds ont été le lieu de plusieurs naufrages mais où l'eau est si claire qu'on voit le fond à plus de douze pieds de profondeurs il y a environ 600 variétés de poissons et 40 sortes de coraux. Il y a une statue, le Christ de l'abysse, déposée dans les profondeurs en 1965 par l'Italien Egidio Cressi, manufacturier qu'équipement de plongée sous-marine. Il y a des épaves dont certaines recèlent des pièces de monnaie anciennes et autres trésors. Bill Crawford connaît tous ces endroits et dirige son bateau, complètement équipé pour la plongée, là où ses clients le désirent sans utiliser en apparence le moindre point de repère.

Pour l'amateur de plongée l'endroit est excellent parce que riche en beautés sous-marines. Ce n'est pas loin de Miami donc facilement accessible et la température de l'eau n'interdit jamais de pratiquer ce sport. Au surplus le vent, sauf exception, n'est jamais trop fort et les requins ne sont pas fréquents. Il y a bien un requin-marteau que Bill a baptisé José et qui se prélasse constamment dans le "parc" mais ne se préoccupe aucunement des plongeurs. Moi, pour tout dire, je suis du genre méfiant et c'est José qui a restreint considérablement mes ambitions de m'éloigner du bateau.

Il est entendu que pour pratiquer la plongée à cet endroit comme partout ailleurs aux États-Unis il faut détenir un permis d'une organisation reconnue. Sinon Bill donne un cours de 5 jours et octroie de permis international pour une somme d'environ $100.

Ceux qui ont de l'expérience mais qui n'ont pas plongé depuis plus de deux ans peuvent obtenir la carte en suivant un cours d'une journée pour $25. Bill loue les équipements de plongée de même que les appareils photographiques et il enseigne la photographie sous-marine.

Le mieux, pour ceux qui veulent aller passer quelques jours de plongée à Key Largo, est de louer une voiture depuis Miami et se rendre chez Bill pour pratiquer leur sport. Le soir ils peuvent se retirer dans plusieurs bons hôtels des parages dont un Holiday Inn tout près.

On peut aussi faire simplement de la plongée de surface (scuba) en louant l'équipement et en profitant des excursions à bord du "Good Time Charlie", le bateau de Bill, homme-grenouille de profession et de naissance qui organise enfin des excursions nocturnes de plongée sous-marine.

Voilà un endroit en tout cas où le plongeur, qu'il soit amateur ou expérimenté, est certain de trouver de la compétence, c'est-à-dire de la prudence et de l'équipement complet dont un appareil pour vérifier l'étanchéité des réservoirs d'air sous haute pression.

Un paradis sous-marin qui devrait servir d'exemple de conservation à plusieurs gouvernements des Caraïbes qui ne se soucient pas de voir leurs poissons tropicaux se faire transpercer de harpons et de fléchettes et dont les sous-sols sous-marins se dépouillent dangereusement du magnifique corail.

L'Acropole d'Athènes se prépare à faire peau neuve

ATHÈNES — Rien n'est plus triste qu'un monument mutilé. Pourtant, si l'on cède momentanément à la mélancolie quand on contemple les édifices prestigieux de l'Acropole que ni le Temps ni les hommes n'ont respectés, on est tout de suite après conquis par la grâce, la noblesse, la parfaite ordonnance et la symétrie rigoureuse de leurs lignes, qui chassent aussitôt tout sentiment de tristesse. Elles emplissent l'âme d'une véritable euphorie, que le poète Keats a sentencieusement résumée dans ces vers célèbres:

"A thing of beauty is a joy for ever".

Ces magnifiques oeuvres d'art courent de nos jours un grave danger. Il est vrai qu'il ne date pas d'hier mais les jours qui passent le rendent encore plus menaçant. Le Parthénon, l'Érechthéion, le temple de la Victoire Aptère et les Propylées, c'est-à-dire les quatre monuments qui dressent leur fière silhouette sur la colline sacrée de l'Acropole, sont dégradés à un point tel que toute temporisation quant à leur conservation peut leur être fatale à plus ou moins brève échéance. La corrosion avancée dont ils offrent le navrant spectacle doit être arrêtée à tout prix. Si l'on veut que les Caryatides, ces filles élancées de marbre, au port altier et au sourire engageant, qui supportent l'entablement de l'Érechthéion, continuent à exercer leur séduction sur les visiteurs, il est nécessaire de les déloger et les placer dans un lieu couvert, à l'abri des intempéries et de la pollution des gaz délétères. Les visiteurs, touristes aussi bien que nationaux, ont aussi leur part de responsabilité — une responsabilité dont ils n'ont pas conscience, il est vrai — dans la décrépitude progressive et sournoise de ces monuments illustres. Leurs foulées sont un poison qui, tout en étant administré à petites doses, ne leur confère guère l'immunité comme la mithidritisation à l'organisme humain.

C'est ainsi que le gouvernement hellénique a été amené à inscrire au programme de ses activités prioritaires les travaux de conservation de l'Acropole. Des moulages des Caryatides remplaceront les statues originales qui seront déboulonnées et déposées temporairement dans un musée, que le Service d'archéologie se propose d'élever au pied de l'Acropole. De même, le moulage de la frise de Parthénon qui est conservé au British museum de Londres, parviendra sous peu à Athènes pour être rangée à côté de ces attachantes vierges de marbre. Il est question également de détacher de ces édifices des blocs entiers de marbre, afin de remplacer les vieilles armatures de fer par d'autres en métal anti-rouille. On s'attaquera également au rocher lui-même qui a un besoin pressant de consolidation, afin de freiner les glissements qui s'observent périodiquement, susceptibles d'entraîner à la longue la destruction totale de ces structures vétustes.

La tâche, comme on le voit, est gigantesque. Placé devant les devis des experts, le gouvernement grec a déclaré forfait. Il s'avoue impuissant à entreprendre tout seul une oeuvre dont l'ampleur se traduit par une dépense de centaines de millions de drachmes dévaluées. Aussi, ne pouvant faire intervenir les "dei ex-machina" que les chrétiens chassèrent de l'Olympe, les autorités ont-elles songé à recourir aux bons offices de l'Unesco, providence des villes d'art et des temples antiques. Venise, les temples de Nubie, de Carthage et bien d'autres ensemble architecturaux des temps anciens ont déjà largement bénéficié à la fois de l'avis de ses experts, de ses fonds et de la croisade menée auprès de ses membres pour le financement de leur restauration et de leur sauvetage.

La réaction des 141 membres de cet organisme à l'appel d'aide du ministre de la Culture grec fut immédiate et spontanée. A la 19e session de l'assemblée générale de l'Unesco, tenue récemment à Naïrobi, ils ont approuvé par acclamation l'appui sollicité et semblent avoir mis dans la réalisation de ce projet leur point d'honneur.



Le directeur de l'Unesco, M. M'Bow devant l'Acropole

La suite devait être donnée sur l'Acropole. A l'endroit même où, il y a un siècle, Ernest Renan prononça sa fameuse prière à Athéna, la déesse tutélaire d'Athènes, M. Amadou-Mahtar M'Boow, directeur général de l'Unesco, a lancé, devant un parterre d'ambassadeurs et de journalistes, un appel au monde entier pour seconder, par des contributions pécuniaires, techniques ou morales, son oeuvre, qu'il poursuit conjointement avec le gouvernement hellénique pour la préservation de l'illustre rocher. Payant d'exemple, l'Unesco a mis d'ores et déjà à la disposition du ministère de la Culture grec une somme de 15 millions de dollars, qui doivent s'ajouter aux 5 millions précédemment votés par ce dernier, permettant ainsi un démarrage immédiat et un début de solution au problème.

Christian CHRISTODOULIDIS

La Tunisie, c'est la Méditerranée.

Laissez Sabena vous mener "au pays de l'exotisme envoûtant"!

Choisissez parmi ces deux séjours ensoleillés:

1) "EXPLORATION OASIS" 17 jours
$1,115.00* par personne
— tarif aérien compris
— tour escorté depuis Montréal
— hébergement en hôtels de 1ère classe
— la plupart des repas inclus
Prix basé sur GIT 14-21 jours, groupe minimum de 10 personnes. Départs le jeudi de Montréal

2) "APOTHÉOSE MÉDITERRANÉENNE" 24 JOURS
$1,022.00** par personne
— tarif aérien compris
— hébergement en hôtels de 1ère classe
— la plupart des repas inclus
Prix basé sur tarif excursion individuel 22-45 jours

Filez libre comme l'air. SABENA
lignes aériennes belges

M. le Directeur Sabena
Case Postale 747 Pointe-Claire, Québec H9R 1H1
Veuillez me faire parvenir votre dépliant "Au pays de l'exotisme envoûtant" sur les deux séjours-vacances en TUNISIE.
Nom
Adresse
Ville Province Code
Mon agent de voyages est
LD 20-2-77

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

COLOMBIE - ÉQUATEUR PÉROU - BOLIVIE - ARGENTINE - BRÉSIL
Séjour au Méridien Capacabana, à Rio
12 février au 6 mars - COMPLET
Vu les nombreuses demandes d'inscriptions, un second départ est ajouté:
5 mars avec retour le 27 mars - 22 jours
Itinéraire identique: $1,845

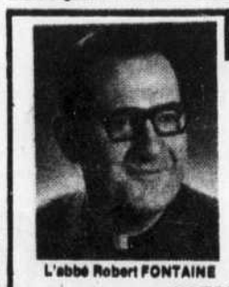
PÉROU - ARGENTINE - BRÉSIL
Séjours au MÉRIDIEN COPACABANA, à Rio
Lima — Cuzco — Machu Picchu — Buenos Ayres
Les Chutes Iguaçu — Rio de Janeiro
21 jan. au 6 fév. - 11 au 27 mars - 1er au 17 avril
16 jours - $1,390

AUTOUR DU MONDE 1977
Via le PACIFIQUE-SUD: Los Angeles - Polynésie française - Nouvelle-Zélande - Australie - Bali - Singapour - Malaisie - Sri Lanka, Ceylan - Inde - Paris
4 février au 12 mars - 36 jours $4,588

LE PACIFIQUE - SUD
Los Angeles - Polynésie française - Nouvelle-Zélande - Australie - Fidji
Même itinéraire que pour le TOUR DU MONDE depuis le départ de Montréal jusqu'au départ de Sydney, Australie.
4 février au 22 février - 18 jours $3,090

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 6h30 à 18h.
le jeudi jusqu'à 21h.
le samedi de 9h30 à 13h.
Permis 50178
IATA

voyages rim travel
388-9241
Permis No 50475
Une équipe dynamique pour vous servir.
1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1


L'abbé Robert FONTAINE

9e pèlerinage annuel en Terre Sainte
TERRE SAINTE, GRÈCE ET CROISIÈRE DANS LES ÎLES D'ITALIE
7 JUILLET AU 28 JUILLET 1977
$1940.00 (tout compris)
VOTRE ACCOMPAGNATEUR
Monsieur L'Abbé Robert FONTAINE
Presbytère Saint André, Acton Vale, Qué. Tél. (514) 546-2355
RENSEIGNEMENTS — INSCRIPTIONS
VOYAGES-MISSIONS Ltée
235 est, Dorchester, Suite 202, Montréal, P.Q. H2X-1N8, Tél. 861-8634
192 sud, rue Dorchester, Québec, P.Q. G1K-5Y9, Tél. 522-2036, 522-2037
PERMIS NO: 75-01-50268
VALIDITE DU 1er JUILLET au 31 DECEMBRE '77

DIVERS D'HIVER...
TOUT LE MONDE PEUT
vous vendre les mêmes voyages d'hiver, séjours au soleil dont vous avez tant besoin.
MAIS...
TOUT LE MONDE NE PEUT PAS
vous donner le même service: choix du produit fiable, conseils basés sur des opinions personnelles, réservations prioritaires.
TOURS MONT-ROYAL
— Martinique et Guadeloupe à partir de $390
— Haïti à partir de $405
— Hawaii à partir de $715
SUNFLIGHT
— San Juan à partir de $399
— La Barbade à partir de $489
— Nassau à partir de $329
UNITOURS
— Cuba (1 semaine) à partir de $385
— Cuba (2 semaines) à partir de $675
CAT TOURS
— Puerto Vallarta à partir de $349
VIVA TOURS
— Mexico et Acapulco à partir de $479
Avion compris au départ de Montréal
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"
Permis 50430

tourbec

DÉCOUVERTE DE CUBA

Le programme proposé par Tourbec veut allier le repos, la mer, le soleil, la connaissance du pays et des Cubains.

1er jour. Arrivée: Installation à l'hôtel Deauville (La Havane). Toast de bienvenue et rencontre des personnes-ressources de Tourbec et accompagnateurs cubains. Soirée libre.
2e jour Tour de ville La Havane coloniale, La Havane moderne. Après-midi libre. Soirée au cabaret (optionnel).
3e jour. Départ pour Las Villas (visite de Alamar, habitations construites par ses occupants). Visite de Guama (élevage de crocodiles, village indien, baie des Cochons). Installation à l'hôtel Costasur (plage, piscine, chambres à 2 lits avec air climatisé).

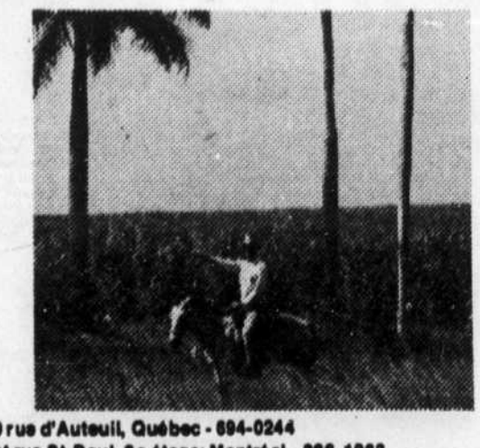
Le circuit La Havane-Las Villas permet de découvrir la campagne cubaine puisque vous traversez l'île du nord au sud pour atteindre les plages de la mer des Caraïbes.

4e jour. Avant-midi libre (plage et activités nautiques, location de voilier, surf, plongée et bicyclettes). Excursion à Cienfuegos - embarquement de sucre - (optionnel)
5e jour. Excursion à la communauté rurale de El Tablon. Visite d'une école, d'un hôpital, etc... Après-midi libre.
6e jour. Plage - activités nautiques et plein air.
7e jour. Départ pour La Havane. Arrêt en route à Jibacoa - centre de plein air
8e jour. Départ pour Montréal.

PRIX: 379.00 et 8.00 taxe d'aéroport.

Ce prix comprend le transport aérien, les transferts, l'hébergement, la pension complète et les services d'une personne-ressource de Tourbec.

Dates de départ: janvier 21-28, février 4-11-18-25, mars 4-18



Session d'information sur Cuba.
Sherbrooke, jeudi, 20 janvier à 12:00 et 19:30 au C.E.G.E.P. de Sherbrooke, pavillon 3, local 220 (rue Terril), 563-3150 poste 227
Québec, lundi 24 janvier à 20:00 Tourbec 29 rue d'Auteuil, Québec - 694-0244
Montréal, mercredi 26 janvier, à 19:30 Tourbec, 339 est rue St-Paul, 2e étage; Montréal - 866-1063
Trois-Rivières, mercredi, 26 janvier à 12:30 à l'Université du Québec, Pavillon Ringuet, local 2102, 376-5436

Pour renseignements: Bureau de Montréal 347 est, rue St-Paul 866-1063 — Bureau de Québec 29 rue d'Auteuil 694-0424 — No de permis: 75-01-50218

Quatre mille ans de ski en Norvège

par MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale



En Norvège, la neige fait partie de la vie et on a su s'y adapter. Cette luge-trottinette est idéale pour promener les jeunes enfants.

OSLO (Norvège) — Il existe à Oslo, capitale de la Norvège, un musée unique en son genre. C'est le musée du ski. Et s'il a sa place en Norvège, c'est parce que c'est là que le ski fut inventé. Non pas il y a une trentaine d'années, ni même il y a cent ans, ni même mille ans. Mais bien il y a 4,000 ans.

Et pour nous en convaincre, le conservateur du musée du ski d'Oslo nous montrera la photo d'un dessin rupestre, illustrant un lapin sur skis, et qui daterait, selon les experts, de plus de 4,000 ans.

L'originalité du musée du ski réside non seulement en son sujet, mais également en son emplacement, sous le tremplin de Holmenkollen, à 10 km d'Oslo.

Jamais musée de ski ne pourrait être mieux situé. Mais avant d'y pénétrer, il faut faire un petit tour sur les gradins du tremplin et s'émerveiller de la bravoure de ces sauteurs de ski qui font face à la mort avec chaque saut. Voir des sauts de ski à la télévision est une chose, mais contempler de près l'effarante hauteur et la descente à pic du tremplin en est une autre. Cet événement de saut n'a lieu qu'une fois l'an, en mars, et attire à Holmenkollen plus de 100,000 spectateurs.

La tour est en tous points pareille à celle d'Innsbruck où se sont déroulés les jeux olympiques d'hiver. Mais laissons aux braves les sensations du saut périlleux et pénétrons dans le musée sous la tour.

Un mode de vie

Les Norvégiens sont un peuple de skieurs. Le ski a toujours fait partie de leur mode de vie; il fut et est encore un moyen de transport, et est devenu un agrément depuis une centaine d'années.

Les premiers skis exposés en vitrine au musée ont été trouvés dans des cavernes et on évalue leur âge à 2,500 ans. D'autres auraient 2,000 ans, d'autres encore 1,500 ans. Voilà donc pour les plus vieux skis du monde.

Viennent ensuite les skis plus modernes, ceux qui furent employés dans la guerre civile norvégienne de 1206. On remarquera une estampe de deux Vikings en skis portant dans leurs bras un petit souverain norvégien à travers la célèbre piste de ski du Birkebeiner, à quelque 300 km au nord d'Oslo.

On verra également des exhibits de skis portés en Sibérie et qui sont fort larges. On verra des raquettes employées avant 1850 et même des raquettes rondes pour chevaux.

Pendant plus de 2,500 ans, les étrangers avaient entendu parler de Norvégiens qui se promenaient sur la neige et ils étaient convaincus qu'ils s'agissait de longues chaussures plutôt que de skis. Au musée, on voit des dessins de ces suppositions fantaisistes.

De toutes les formes

Mais au musée la fantaisie règne bien plus dans les skis eux-mêmes qui, à travers les âges, ont subi de nombreuses améliorations pratiques et esthétiques.

Autrefois les skis avaient 10 pieds de long, et certains portaient des pointes recourbées à l'arrière comme à l'avant. C'était au cas où une des pointes viendrait à casser; le skieur n'avait alors qu'à retourner le ski dans l'autre sens.

Jusqu'en 1890 on se servit de skis dont l'un était plus long que l'autre, et d'un seul bâton; l'on se servait de ses skis un peu comme d'une trottinette, se propulsant à l'aide du ski le plus court et utilisant le bâton unique comme appui.

Les Lapons avaient l'habitude de recouvrir leurs skis de peau de phoque. La peau, fixée de l'avant à l'arrière sur la semelle du ski, servait de frein en montée et ne nuisait en rien à la descente. Quant aux mini-skis, ils existent depuis 1822. Il n'y a donc rien de nouveau dans le monde du ski.

Un exhibit intéressant est celui du bâton de ski dont le bout peut servir de bol et avec lequel, lors d'une longue expédition, le skieur puissant de l'eau quand il avait soif.

On s'amusera de voir les skis les plus longs du monde qui mesurent 3m. 76 cm. Le même genre de ski fut envoyé en Californie lors de la ruée vers l'or, en 1849.

Le vocabulaire

Le ski de descente, ou ski alpin, ou ski de slalom, comme on l'appelle en Norvège, débuta en 1850. "Slalom" est d'ailleurs un mot norvégien. "Sla" veut dire "colline" et "lom" veut dire "la trace que laissent la skis dans la neige".

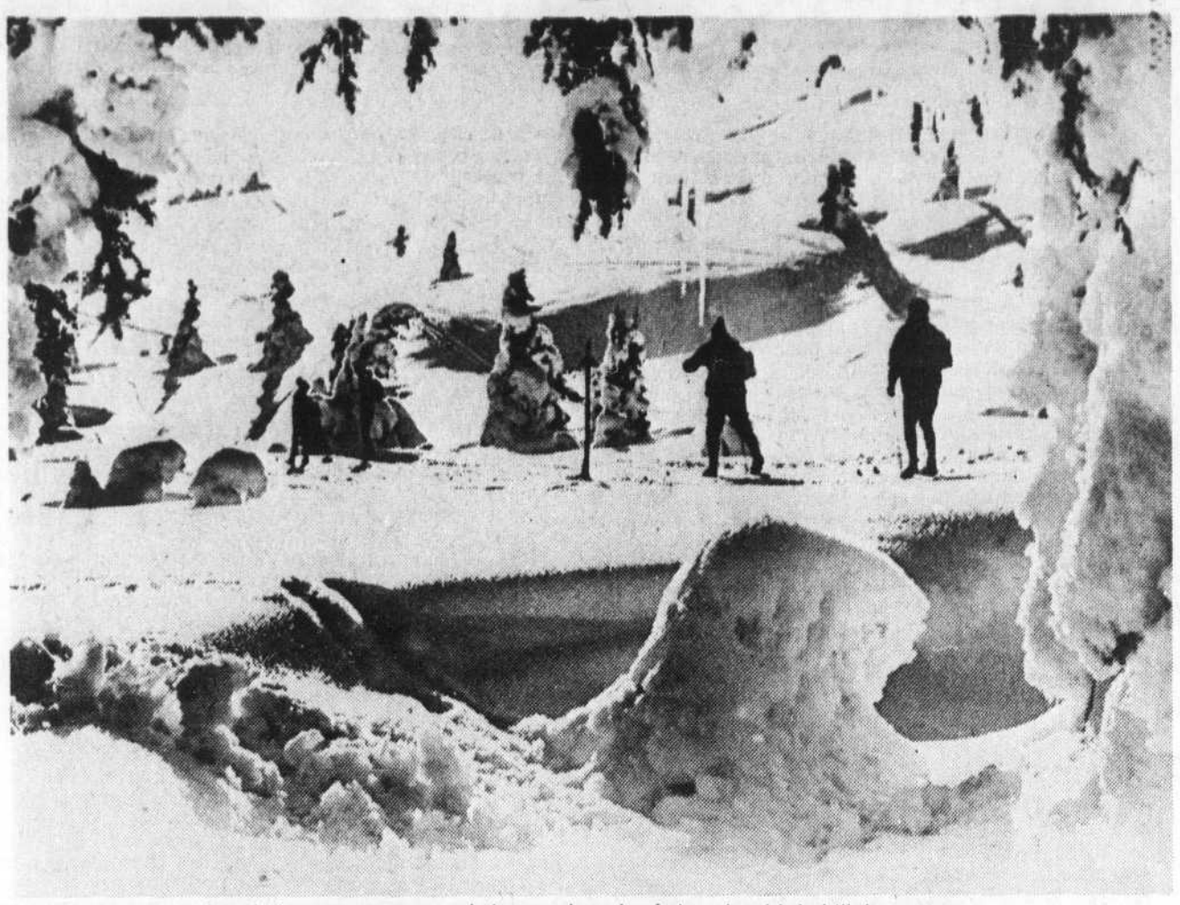
"Christiania" est également un terme de ski qui est essentiellement norvégien. Oslo s'appelait d'ailleurs autrefois Christiania, et le roi Christian IV était un fervent skieur.

Le "télémark" est aussi un terme norvégien; il provient de la région de Telemark, vallée norvégienne où cette figure de ski fut inventée.

Au musée on voit exposés de petits skis qui ont appartenu au roi actual Olaf quand il avait 4 ans. Olaf fut un grand sportif en son temps et se classa même quatrième dans le championnat de saut international de 1923.

On voit également les skis de son père qui les avait conservés pendant 30 ans; quand ils se cassèrent, il les fit réparer. On voit parfaitement où cette réparation fut effectuée. Il avait aussi gardé le même costume de ski padant 20 ans.

Inutile de préciser qu'en Norvège il n'y a sur les pentes aucun snobisme du vêtement. Le roi Olaf a d'ailleurs fait remarquer que sur les pentes tous les gens sont égaux: ils ont tous les mêmes conditions de neige, et ils ont tous besoin du même équipement.



Un paysage de neige de la campagne norvégienne dans la région de ski de Lillehammer.

On verra encore au musée les premiers skis de métal, inventés en 1900 par Carsten E. Borchgrevink.

Les héros du ski

Plus loin ce sont des illustrations de l'équipement ayant servi à Nansen, qui fut le premier homme à traverser le Groënland en ski, en 1888, expéditions qui lui prit 47 jours.

On verra également des exhibits des premières expéditions antarctiques qui eurent lieu en 1910 et en 1912. Cette dernière fut une véritable hécatombe: seul un chien survécut. Il fut enterré à Oslo, mais on le déterra aussitôt pour l'empailler et l'exposer au musée.

Cette histoire du ski à travers les âges fait fatalement songer aux deux héros modernes du ski norvégien, Jack Rabbit Johannsen et Snowshoe Thompson. Le premier, qui a 101 ans, habite au Québec. Tandis que Snowshoe Thompson émigra aux États-Unis au milieu du siècle dernier et révolutionna l'Ouest en livrant le courrier sur skis à travers la Sierra Nevada.

Pour toute la famille

La région d'Oslo est unique pour ses possibilités de vie au grand air. Il y a autour d'Oslo 2,200 km de pistes de ski sur une superficie de 150,000 hectares. Cinquante-quatre pistes y sont illuminées toute la nuit sur un parcours de 550 km. Chacune des pistes a de 3 à 5 km de longueur.

Ces pistes sont jalonnées de huttes de ski. Certaines sont privées, d'autres sont publiques et certaines sont même pourvues d'un sauna.

Il n'est donc pas rare à Oslo que des familles décident d'aller faire des excursions de 3 ou 4 jours autour de la capitale. Cette formule a surtout la cote d'amour parmi les étrangers qui chez eux n'ont pas pareille facilité. Car lorsqu'on dit ski en Norvège, on parle toujours de ski de randonnée.

Les pistes sont fort bien aménagées et préparées dès l'été. En hiver, on les entretient au moyen de machines.

Chose assez curieuse que l'on voit en Norvège et pas chez nous, ce sont des chiens qui traînent un traîneau auquel s'accroche un skieur.

Et tandis que chez nous les parents en ski de randonnée porteront le bébé sur le dos à l'esquimaude, en Norvège le bébé bien emmitouflé sera mis dans une luge plate munie d'un pare-brise de plexiglass, et c'est le papa qui tire la luge au moyen d'un attelage.

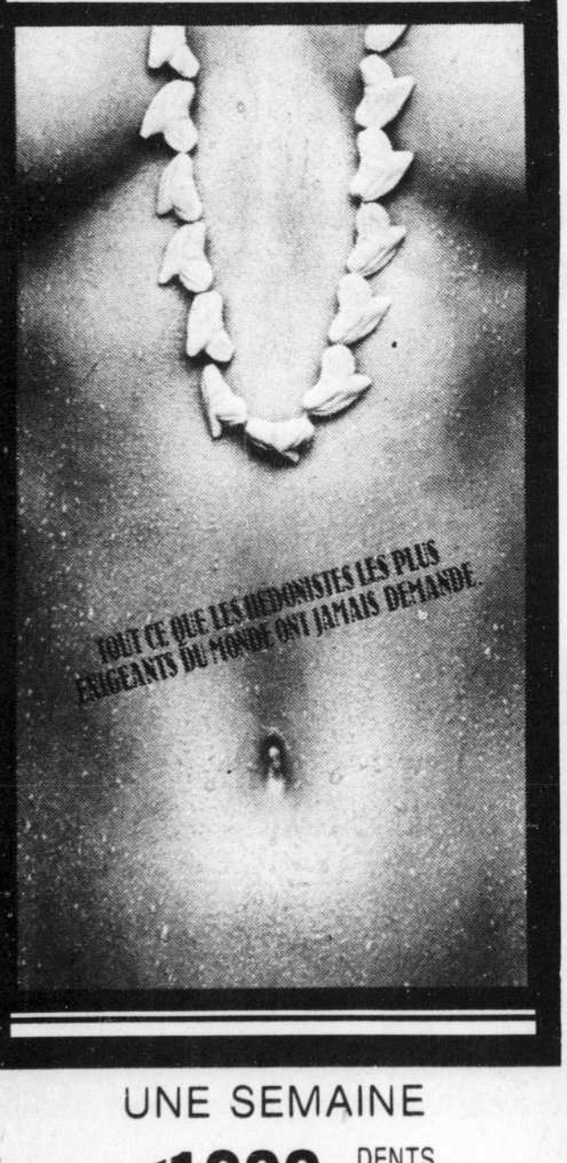
C'est également en Norvège qu'on a inventé le ski pour aveugles. Le concept, qui a contribué à donner à nombre d'aveugles un nouveau sens à leur vie, a été réalisé par un aveugle norvégien. Il fait même l'objet d'une compétition annuelle qui se tient habituellement dans l'ouest américain et qui réunit quelque 300 participants.

Après avoir tout appris sur le ski à travers les âges, il faut se rendre au restaurant Hoved à Frognerseteren, non loin du tremplin de ski. On y jouit d'une vue superbe sur Oslo illuminée et c'est un endroit très populaire parmi les skieurs.

Ce restaurant est construit à la mode classique norvégienne d'il y a un siècle environ, en bois rond. A l'intérieur les cheminées sont garnies d'animaux empaillés, et les plafonds sont peints de ces remarquables dessins de roses pour lesquels la Norvège s'est également rendue célèbre. On y mange bien comme partout en Norvège, et peut-être un peu mieux, surtout si on a la chance d'y déguster un steak de renne aux airelles, suivi d'une tarte aux pommes maison.

Somme toute, reconnaissons que le ski ouvre bien des horizons... surtout au pays où il fut inventé!

UNITOURS
VILLAGE NEGRIL
(L'alternative au Club Méd.)



UNE SEMAINE
Environ 1200 DENTS DE REQUIN (.50 la dent)

PRÉSENTATION TOURISTIQUE GRATUITE
9 FÉVRIER, 19 H 30
AU SHERATON MT-ROYAL
NÉGRIL Jamaïque, ainsi que CUBA

Pour réservations: 845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Plaza St-Hubert	273-2581
1991 Beaubien e.	273-7755	Galeries Lachute	562-3788
Centre Laval	687-0880	Dupuis Centre-ville	845-5151
Dominion Square	861-7273	Place Portobello	672-5353
1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Galeries Normandie	331-9971
Place Longueuil	679-3777	Centre Laval	688-5310



CROISIÈRE
VACANCES IDÉALES
À bord: Repos, luxe, distractions;
Aux escales: Découvertes passionnantes
CROISIÈRES PAQUET:
CROISIÈRES IDÉALES
- Croisières françaises, équipage français, ambiance française.
- Le meilleur service et la plus haute gastronomie.
- Deux navires de grande classe: MERMOZ et RENAISSANCE.
- Les plus beaux itinéraires

et, eu égard à la qualité, les meilleurs prix:

MERMOZ
Chaque dimanche de San Juan une semaine aux Antilles
à partir de $490

RENAISSANCE
27 janvier, 8 et 20 février, 16 et 28 mars, 9 et 21 avril, au départ de Miami, 12 jours.
Antilles et surtout, en Amérique Centrale, la grande aventure des pays Mayas.
à partir de $810

Brochures illustrées sur demande



VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"
Permis 50430

Club Jeunesse vous dit comment dépenser moins d'argent en Europe.

Savez-vous à quel hôtel à Paris vous allez rester . . . où et comment louer une voiture au meilleur prix . . . quels sont les autres moyens de transport en Europe . . . comment choisir les endroits de vos séjours . . . comment découvrir le petit hôtel accueillant et pas cher sur une route secondaire . . . quels itinéraires suivre?

Partir sans information précise sur les moyens de transport, leurs prix, les possibilités d'hébergement, etc. peut transformer un merveilleux voyage en une expérience déroutante. Mais il est difficile de se renseigner avant un départ et aussi pendant le voyage. Conscient de tous ces problèmes, Club Jeunesse ne se contente pas d'être le plus grand distributeur de vols noliprix.

Voici comment Club Jeunesse vous fait économiser du temps et de l'argent:

- **Club Jeunesse** a déniché l'hôtel 2 étoiles, tout confort et pas trop cher, en plein cœur de Paris, et fera vos réservations.
- **Club Jeunesse** louera une voiture pour vous pendant 21 jours et vous fera économiser $200.00.
- **Club Jeunesse** vous fait traverser l'Europe en train économiquement et luxueusement, et vous fournira votre billet.
- **Club Jeunesse** vous propose réellement un voyage sans souci et pour une prime modique vous offrira une assurance-vacances globale.
- **Club Jeunesse** vous fournira des itinéraires types ou vous aidera à personnaliser votre circuit.
- **Club Jeunesse** vous donnera une liste de petits hôtels accueillants et pas chers, découverts au cours des années.

Ce n'est pas tout . . .

- **Club Jeunesse** vous donnera également un **boni gratuit** pratique et absolument indispensable à votre voyage, à la suite de votre réservation.

Vous êtes peut-être de ces gens prévoyants qui n'aiment pas avoir des regrets ou un voyageur chevronné qui sait que la clé du succès d'un voyage dépend d'une réservation anticipée et de bons préparatifs. Dans ce cas, retournez le Bon ci-dessous et nous vous enverrons aussitôt la liste des vols noliprix. Ou bien, téléphonez-nous à **341-4420.**

Nos bureaux sont ouverts du lundi au mercredi jusqu'à 6h00 p.m., les jeudi et vendredi jusqu'à 8h00 p.m. et le samedi de 10h à 4h00.

Laissez-nous vous aider à faire un bon voyage.

Remplir, découper et poster ce bon dès maintenant, à: Club Jeunesse, 5450, Côte des Neiges, Suite 320, Montréal, P.Q. H3T 1Y6

OUI, j'aimerais recevoir sans délai et sans obligation de ma part votre liste de vols noliprix vers Paris.

CLUB JEUNESSE
5450 Côte des Neiges
Suite 320
Montréal, P.Q.
H3T 1Y6
(514) 341-4420

☐ M.
☐ Mme
☐ Mlle

Prénom (en MAJUSCULES, s.v.p.) Nom
Adresse App.
Ville Province Code postal
( ) ( )
No de téléphone — Résidence Bureau

Le permis gouvernemental No: 75-01-50374.

Les îles du Sud à la voile

L'enivrante sensation de braver l'océan

■ texte et photos
d'ALAIN RENAUD

Nous sommes ancrés dans une petite baie de Union Island (voir Le Devoir du 13 janvier 1977). Les dix membres de l'équipage, avec Marc Létourneau, le capitaine, finissent de déguster une petite salade de fruits exotiques délicieusesment arrosée d'un rhum de la Martinique.

Le soir, à l'heure où la fraîcheur commence à nous engouridr, le capitaine se lève, nous regarde gravement et dit: "Il va falloir vous initier. La vraie journée d'un marin, ça dure 24 heures. Le jour, la nuit, pas de différence... nous appareillons dans une demi-heure!"

Je pense d'abord à une blague, d'un goût plutôt douteux... J'attends... Mais la réaction des autres, bien que surpris eux aussi, semble signifier qu'ils ont relevé le défi!

De fait, les marins d'autrefois navigaient jour et nuit; même maintenant, la simple traversée de l'Atlantique ne laisse aucun répit à l'équipage.

Quand on navigue vers un point, pas question de fixer l'itinéraire d'après des arrêts permettant des nuits calmes à l'ancrage comme nous le faisons pour ce voyage-ci.

Donc, en pleine nuit nous allons goûter aux joies de la navigation en haute mer! Nous appareillons. L'équipe qui est de quart se présentera en imperméable et ceinture de sauvetage, avec chacun sa lampe de poche solidement attachée au cou par une ficelle. Les autres essaieront de trouver le sommeil qui leur donnera la force de relever la première équipe dans quelques heures, car il n'y que deux équipes. Nous traverserons de Union à St-Vincent non pas du côté de la mer des Antilles mais du côté de l'Atlantique, ce qui nous donnera l'occasion de goûter aux vraies joies d'une traversée mouvementée...

Faisant partie de la seconde équipe, je me glisse dans mon sac de couchage, près du mât, l'endroit le moins secoué du bateau mais aussi le plus bruyant car les craquements et des grincements se répercutent dans le creux de l'énorme tige d'aluminium qui traverse le bateau jusqu'à la cale.

Nous sommes en mer, le vent souffle très fort. Un peu craintif d'éprouver le mal de mer, je m'aperçois que la position couchée en est plutôt le remède. Mais il faut trouver le sommeil. Le roulement du voilier va en augmentant, mes bras m'empêchent de basculer. Je me retrouve couché presque à plat sur le dossier habituellement vertical de la banquette qui me servait de couchette.

Vers une heure du matin, Robert, un gars de l'équipe qui termine sa corvée vient me réveiller, moi qui arrivais à peine à trouver le sommeil sur ce voilier lancé sur l'océan. Imperméable, ceinture et lampe, les yeux mi-clos, le nouveau matelot nocturne que je suis, gravit en tâtonnant la petite échelle menant au pont, ayant laissé ma témérité sur ma couchette encore chaude. Enfin, le poste de pilotage; mes coéquipiers sont au poste. Madeleine, l'enragée de la voile, a décidé de faire fi des quarts: elle ne descend pas dormir comme son équipe, elle restera sur le pont jusqu'à la fin des quinze heures que durera ce périple.

Le spectacle est saisissant. Le ventre des flots nous semble à chaque seconde vouloir avaler le navire. Les voiles s'enflent, les entrailles du bateau rugissent. Derrière nous, la mer dessine un long sillon d'écume, de rage ou de soulagement. Les vagues inondent le pont ainsi que le poste de pilotage; nos imperméables n'arrivent même plus à nous protéger de la houle agressive. Une vague frappe la coque, les plus rapides d'entre nous détournent la tête, évitant de recevoir de plein fouet ce paquet d'eau salée. Les équipiers se cramponnent, le barreur scrute l'horizon. Le bateau couché à 45 degrés, les flots le saisissent, le projettent à leur faîte, le bercent en leur creux: pour quelques secondes, l'horizon disparaît pour nous laisser entrevoir un univers de début du monde. C'est une épreuve de force, une bravade; prêts à exécuter les manoeuvres, nous devenons l'âme d'un monstre énorme, mi-poisson, mi-oiseau.

C'est une impression bien réelle: le vent et l'eau qui semblent nous traverser, le sifflement et le claquement des voiles, la vague qui résiste puis cède au passage de cette incroyable bête...

Autour du barreur, les activités pendant la nuit se limitent à se tenir prêt pour des opérations d'urgence; si le vent venait à tourner, il faudrait rajuster les voiles. Une écoute (corde qui sert à serrer la grand-voile) mal attachée traîne à l'eau; il faudra la ramener à bord en prenant soin que l'intrépide volontaire soit lui-même bien fixé au bateau qui n'en finit pas de rouler, de tanguer, de ralentir et d'accélérer au gré de l'océan.

Au bout de trois heures à scruter les flots, le ciel, les étoiles, et les nuages, après avoir rêvé à Cortez, Christophe Colomb et aux coursiers solitaires de la voile autour du monde, nous irons trouver le vrai sommeil au fond du bateau.

Je me réveille, il fait très clair, nous enfilons une espèce de passage au fond duquel se trouve le port de Vieux-Fort à Ste-Lucie, voisine de la Martinique.

Enfin cette bonne vieille terre!

Le lendemain nous rentrerons à Fort-de-France, dernière étape avant le retour. Nous prenons le temps d'acheter en ville du rhum blanc et le fameux Punch au Coco afin de ramener avec nous, dans la neige, quelques gouttes d'illusion. Le Punch Coco, bien connu des touristes, est un mélange de noix de coco et de rhum aromatisé et sucré, spécialité de la Martinique.

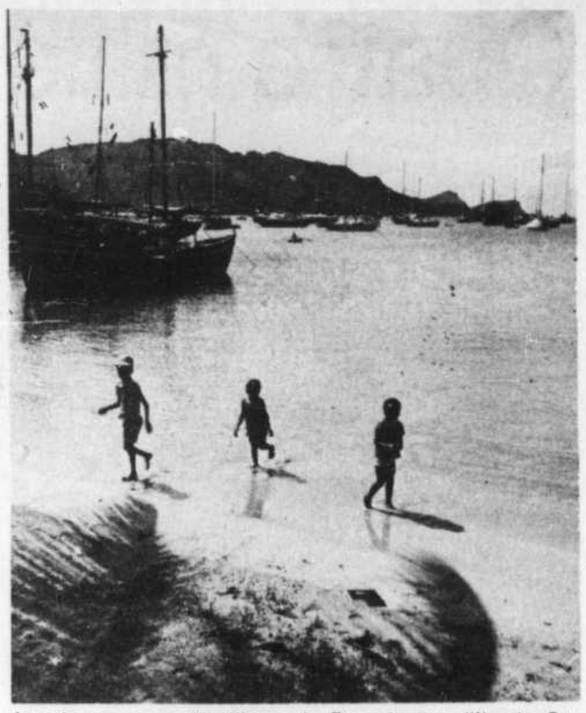
Deux semaines à sillonner la mer des Antilles, c'est toute une aventure pour des terriens!

Dans le groupe, deux clans: les satisfaits, ceux qui ont goûté les joies de la voile et qui ne se sentent pas malheureux d'avoir à retrouver leur ski de fond ou leur raquettes.

Mais il y a les autres, ceux qui se sont découvert une âme de navigateur et qui se sentent déjà nostalgiques avant même de poser le pied sur le sol.

Il faut tout de même rentrer; nous prenons l'avion et, six heures plus tard, nous débarquons sur notre glacier. Nous aurons tout le temps de songer à notre prochain voyage et de raconter fièrement, à qui vaut l'entendre, le récit de ces ...instants inoubliables.





Le charmant petit village de Bequia, sur l'île de St-Vincent, offre aux voiliers de passage une petite baie d'une sérénité extraordinaire que ne viennent déranger que les cris des petits enfants.

VOYAGE CULTUREL
en Italie
sur les pas de S. François

Printemps 1977

Vingt-deux jours en Italie, à travers vingt-cinq siècles d'histoire, entre Milan et Rome. Avec flânerie en Ombrie et en Toscane (Assise et Florence).

du 17 avril au 10 mai 1977
par ALITALIA, DC-10

tout compris **$1,418.00** can.

Treasure Tours International Inc.
Permis 50144
Pour informations:
P. Julien Déziel, o.f.m., Dir.
2010 ouest Dorchester, Montréal, H3H 1R6
Tél.: 933-4243

Un pays, un peuple souriant, du soleil garanti, à 4 heures du Québec

SANTO DOMINGO
république dominicaine
l'inconnue des Antilles

1 SEMAINE DE VRAIES VACANCES
$399 + 15% taxes et services
incluant: tarif aérien, transferts, hôtel, villas del mar sur la plage avec repas (2 par jour) etc.

DÉPARTS — 10, 17, 24 février
10, 17, 24 mars

UNE RÉALISATION
PIERRE BROUILLETTE INC.
Les conseillers en tourisme
Tél.: **768-7186**
Permis no 50456

La solution . . . Permis no 50,493
LA PLUS AGRÉABLE ET ÉCONOMIQUE
POUR VISITER L'EUROPE EN TOUTES SAISONS

'L'AUTOMOBILE'

EUROP AUTO et AIR FRANCE ont mis au point pour vous quatre solutions originales aux meilleurs prix -
a) Pour un court séjour la location EUROPCARS Kilométrage illimité -
b) Pour un séjour de 21 jours à 6 mois Le Plan SÉJOUR VACANCES (achat - rachat) pour une somme forfaitaire vous bénéficiez d'un véhicule neuf. TT. Garantie usine, assurance tous risques - kilométrage illimité -
SIMCA - RENAULT - CITROEN - V.W. AUDI - FIAT
c) Pour un long séjour le plan ACHAT FERME - Hors taxe - (tous modèles disponibles)
d) Location d'un CAMPER Kilométrage illimité -

— Exigez de votre agence de voyage ou demandez-nous notre catalogue "AIR FRANCE - EUROPAUTO"
Notre Devise "Qualité - Service"
EUROP AUTO 5193 Côte des Neiges, Montréal - 735-3083


RENAULT

SIMCA
VOITURE DE L'ANNÉE

MIRABELLE TOURS
Permis No 50368

Pouette alors!

Montréal-Paris $299.

C'est bien vrai: l'aller-retour de Montréal à Paris pour seulement $299 que vous y séjourniez aussi longtemps que 50 jours ou seulement 15 jours. Vous vous envolerez à bord d'un confortable SUPER DC-8 de NORDAIR et pourrez donc apprécier l'excellent service qui a fait la renommée de NORDAIR: repas complets et raffinés, vin et liqueurs, de même que service du bar à titre gracieux. Cela vous intéresse? Il y a de quoi!
Voyez votre agent de MIRABELLE TOURS pour faire vos réservations et voyez-le dès demain car, vous savez, à Paris, le printemps, c'est pour bientôt... et c'est drôlement chouette!

VOLS D'AVRIL Tous les départs et arrivées ont lieu à l'Aéroport International de Mirabel et à l'Aéroport Orly à Paris.

DATE DU DÉPART	CHOIX DE DATES DE RETOUR, DURÉE DU SÉJOUR INDIQUÉE EN JOURS.											Dernière date d'inscription	PRIX
	15 Jrs	18 Jrs	22 Jrs	25 Jrs	29 Jrs	32 Jrs	36 Jrs	39 Jrs	43 Jrs	46 Jrs	50 Jrs		
Mardi 5 avril		Samedi 23 avril		Samedi 30 avril		Samedi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		4 février	$299.
Vendredi 15 avril	Samedi 30 avril		Samedi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin	14 février	$299.
Vendredi 22 avril	Mardi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin		Samedi 11 juin	21 février	$299.
Vendredi 29 avril	Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin		Samedi 11 juin		Samedi 18 juin	28 février	$299.

VOLS D'ÉTÉ - DÉPARTS LES VENDREDIS

Ces vols sont régis par les règles applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens
Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après quoi toute annulation de réservation sera sujette à des frais de service de $100.
Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $6 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent sans frais.



N'attendez pas ! Réservez dès maintenant avec notre agent de voyages.

VOYAGES
TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Dupuis Centre-ville	845-5151
991 Beaubien E.	273-7755	Place Longueuil	679-3777	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	687-0880	Plaza St-Hubert	273-2581	Galeries Normandie	331-9971
Dominion Square	861-7273	Galeries Lachute	562-3788	Centre Laval	688-5310

Vacances
Sunflight — Un plein le soleil que j'aime

Guadeloupe
à partir de
$489*
SEULEMENT

Envolez-vous par jet vers la Guadeloupe cette île ravissante en forme de papillon, le caractère français de l'île et son charme créole enchantent les touristes. Les hôtels choisis par Sunflight le Holiday Inn et le Novotel ne sont qu'à quelques milles de Pointe-à-Pitre.

*Départ tous les 15 jours le lundi jusqu'au 31 janvier, puis toutes les semaines jusqu'au 25 avril.

Toutes les vacances, de 7 et 14 jours, offrent un choix d'hôtels et comprennent le voyage en jet nolisé, le transport entre l'aéroport et l'hôtel, une chambre ou appartement selon la date, le plan de repas selon l'hôtel choisi et le service du représentant. Les prix sont par personne, groupe de deux, et les voyages proposés dépendent des places disponibles. Il y a aussi des voyages à prix plus élevés.
Les voyages en avion sont soumis aux règlements qui proviennent de la Commission de transport canadienne. Un dépôt de $50 par personne sera exigé au moment de la réservation et le solde devra être payé au plus tard 46 jours avant la date de départ. L'annulation d'un voyage doit être signalée par écrit. Afin d'avoir plus de détails sur d'autres avantages ainsi que sur les clauses et conditions, consulter le magazine "Vacances d'hiver Sunflight" 1976-77.
Sunflight – détenteur d'un permis du Québec. No. 75-01-50241

3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
1218, rue UNION 866-9381
GALERIES D'ANJOU 353-7650

AGENCE DE VOYAGES **VIAU**

CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC 50266

La chronique des ondes

Marketing de banalité

par Gilles Constantineau

C'est presque innocemment que je vous le demande; presque, parce qu'il me faut bien admettre que les circonstances me tordent le bras. Donc, je vous le demande un peu: qui c'est au juste, Diane Juster?

La télévision de Radio-Canada, qui lui avait posé la question en quelque sorte, à l'ouverture des derniers *Beaux Dimanches*, et lui avait donné une heure pour répondre, n'a guère eu plus de succès que vous et moi. On en savait à peine plus qu'avant, après 30 minutes de chansons accouplées à 30 autres minutes d'une narration qui exaspérait au bout du compte par son style "voyez-ce-que-je-découvre-au-creux-de-mon-nombril-de-bourgeoise-fortunée".

Pourtant on ne voit plus qu'elle, on ne parle plus que d'elle, elle est partout présente. Et malgré tout je n'arrive pas à me fixer dans la mémoire une seule parole d'une seule de ses chansons. Les maquilleurs de Radio-Canada ne l'ont pas aidée, qui lui ont fait à deux reprises, en moins de quatre jours, un visage où les gros plans rapprochés ne trouvent que des yeux de lézard.

Sa voix ne fait pas plus. Diane Juster n'a pas le souffle, et ne se soucie pas de l'avoir. Elle s'en tiendra à susurrer ses chansons; "comme un ruisseau qui coule", disait Flaubert, à une époque justement que courtisent à rebours les merchandisers de madame. Mais les susurrations sur fond de grand orchestre n'ont jamais été signe de talent. Et qu'on ne parle ni de Barbara ni de Jacqueline Dulac, qui ont toutes yeux maîtrisé le tonitruant avant de s'approcher des berges du ruisseau de Gustave.

Chansons passionnées? Mais où diable la passion niche-t-elle? La voix ni l'expression ne la portent. Se cache-t-elle dans la poésie des textes? Peut-être faut-il se sentir gêné de le dire: mais les insipidités, par définition, ne retiennent pas l'attention, sauf quand leur fadeur descend au fadasse. Et à ce moment-là l'esprit songe depuis un bout de temps déjà à passer à un autre réseau.

On a donné à Diane Juster une heure pour s'expliquer, dans des décors dont la munificence convenait, semblait-on croire, à cette nouvelle venue dont la mise en marché veut vendre le fait qu'elle "a de la classe". Beauté des sentiments? Nul n'en discutera, l'expression ne voulant plus rien dire. Délicatesse? L'épithète peut être plus péjorative qu'autre chose. Mais quand on fait valoir "une certaine noblesse... qui n'a pas de prix", holà! rien ne va plus. Il est temps pour la mélancolie-supercherie de revenir aux sources.

Celle de Diane Juster puise à une "déchirure" déjà publicisée, dont l'âme de sa porteuse mettra de longs ânonnements à faire enfin comprendre qu'il s'agissait d'un divorce. Le phénomène n'a pourtant plus rien pour singulariser quiconque. Et les grandes amours rompues ou renouées demandent toujours plus quand même qu'un diplôme en musique et qu'un filet de voix pour qu'il en puisse être fait des chansons universelles. Les poncifs romantiques ne sont d'aucun secours, même soutenus par tous les prodiges de l'image couleur; ils le sont moins encore quand ils glissent sur des lignes mélodiques aussi imprévisibles que le trajet d'un carrousel de cirque.

Les soixante minutes dont les *Beaux Dimanches* lui avaient fait cadeau auront néanmoins permis à Diane Juster de résumer elle-même, à son propre insu probablement, sa situation actuelle en quelques mots qui l'éclairaient d'une lumière saisissante: ses chansons, a-t-elle déclaré en substance, lui sont pour tout dire une thérapie sentimentale. Mais je ne suis pas sûr que les téléspectateurs aiment beaucoup qu'on prenne leur écran pour un divan de psychiatre, à l'heure des variétés.

Et pourtant, pourtant Diane Juster est partout présente, partout sollicitée. Il faudra croire que les grands bruits électroniques laissent des trous dans leur sillage. La nature ayant horreur du vide, il aura suffi d'un bon marketing pour que la banalité incarnée fasse la Place des Arts à guichets fermés, et Radio-Canada trois fois en une même semaine.

Concours Judith-Jasmin

Les inscriptions par une tierce personne seront acceptées

Ouvert à tous les journalistes d'expression française du Québec et de la région d'Ottawa, le Concours Judith-Jasmin comprend, cette année encore, quatre catégories: presse écrite, radio, télévision et éditorial. Les règlements exigent que les articles ou émissions présentés portent sur des sujets d'intérêt social, économique, politique ou culturel et qu'ils aient été publiés, radiodiffusés ou télévisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1977.

Contrairement aux années précédentes, le comité du Concours Judith-Jasmin acceptera, outre les inscriptions personnelles, les articles, éditoriaux ou émissions présentés par une tierce personne travaillant dans le domaine des communications.

Solange Chaput-Rolland, présidente du comité, précise que le Cercle des Femmes Journalistes, qui organise le concours, espère qu'ainsi tous les articles, éditoriaux ou émissions de valeur de l'année 1977 seront inscrits soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres journalistes ou spécialistes des communications.

Toutes les inscriptions ou suggestions d'inscription doivent être adressées à: "Concours Judith-Jasmin", 5031 avenue Grosvenor, Montréal (Qué.) H3W 2M2.

Les résultats du concours seront annoncés au mois d'avril 1978.

Me Charles Cimon nommé président du Grand Théâtre

QUÉBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, a annoncé hier la nomination de Me Charles Cimon au poste de président de la régie du Grand Théâtre de Québec.

Me Cimon, selon les termes de l'arrêté en conseil du 17 janvier 1977, aura à compléter le mandat du président démissionnaire de la régie, M. Jean-Marie Poitras. M. Poitras avait été nommé en novembre 1974 et il démissionnait récemment. Le mandant de Me Cimon prendra fin le 27 novembre 1978.

Me Cimon, âgé de 46 ans, est licencié en droit à l'Université Laval depuis 1958. Annonceur à Radio-Canada de 1954 à 1961, il est entré dans la pratique privée du droit en 1959.

Membre associé de l'étude légale Slynn, Rivard, Cimon, Lessard, à Québec, Me Cimon est conseillé de la reine depuis 1975.

De 1963 à 1967, il fut président de la société d'action culturelle, attaché au ministère des Affaires culturelles.

De 1968 à 1976, Me Cimon a été administrateur de l'Association coopérative Desjardins et vice-président de cet organisme de 1974 à 1976. De 1971 à 1976, il était administrateur et secrétaire du conseil d'administration de la fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Marié et père de deux enfants, Charles Cimon est depuis 1959, administrateur puis président de la Caisse populaire l'Auvergne à Charlesbourg où il réside

Un piéton, c'est un automobiliste qui se sert de sa tête.

PARTICIPACTION ©

Marchez. Dès aujourd'hui.

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

APPARTEMENTS À LOUER

5900 BOUL. DÉCARIE
(Près Van Horne)
735-6333

Studios luxueux entièrement meublés avec tapis - téléphone - TV - air climatisé - ascenseur - service de buanderie - service téléphonique de 24 heures - $225. et plus.

AUSSI

Pension complète pour retraités. Supervision de 24 heures - service de médecins et infirmières - grande salle de récréation - activités variées - excursions.

11-2-77

ÉDOUARD-MONTPETIT: près Université, immense 3½, rénové, $275. Libre maintenant: 738-4614. 22-1-77

ÉDOUARD-MONTPETIT, face Université de Montréal, 5½, libre 1er février. Tél: 341-5390 avant 10:30 A.M. ou de 17h à 19 heures. 22-1-77

CÔTE-DES-NEIGES: près Université, luxueux, tranquille, 3½ complètement meublé, piscine, etc. Fin janvier $425. Garage compris. Dwelling Location, courtier 844-3941. 21-1-77

APPARTEMENT À PARTAGER

APPARTEMENT A PARTAGER: 5½, rue St-Zotique, coin Christophe-Colomb Tél.: 279-3013 soir 22-1-77

ACHATS

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: Disques usagés, livres (science-fiction, policier et bandes dessinées) L'Échange, 3706 St-Denis (métro Sherbrooke) Tél: 849-1913 21-1-77

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies, Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél: 727-7390 24-1-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX

A DONNER 2 chats inséparables (mère et fils) très beaux. Tél: 522-8482 après 5 heures. 22-1-77

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN salle à manger, chambre, lustres, bijoux, porcelaine, petit piano, etc. Tél: 374-1224. 7-2-77

ANTIQUITES À VENDRE

MEUBLES CANADIENS EN PIN: armoires, buffet faux 2 corps, buffet bas, coffres, commodes, tables, armoirette et divers articles. Tél: 659-2651 21-1-77

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin Ouest; Tél: 336-4797. 12-3-77

SUPERBES TAPIS D'ORIENT, certifiés, différentes grandeurs. Occasion d'aubaine. Tél: 679-2546 (à partir de 4h30) ou 843-5337 21-1-77

SYSTEME DE SON, un Quad 33-303 (ampli et pré-amp) une table Thorens TP-160, aussi cartouche Decca, 2 monitors Radford M-180 (colonne de son) acheté en juin 76 $1,400. Si intéressé 455-2328 le soir 21-1-77

AUTOS À VENDRE

CAUSE DÉPART: Granada 1976, 302 pc. 4 portes, équipée, 5,000 milles, meilleure offre acceptée. Tél: 653-9723 après 5 p.m. 24-1-77

BUREAUX À LOUER

OUTREMONT
Rockland et Van Horne
Édifice médical, 5 espaces différentes grandeurs, $84. par mois et plus. Climatisation - chauffage - tapis - tentures - entretien - stationnement en option.
Tél: **jour: 288-4619**
soir: 722-9040
26-1-77

VIEUX-MONTRÉAL
A deux pas de la Place d'Armes, **685 pieds** (environ 23' x 30') **ambiance et charme de la Nouvelle Orléans,** foyer naturel 1830, fenêtres sur rue, décor et environnement fantastiques.
Il faut voir pour croire. Loyer raisonnable.
844-4427
Soir: 277-5433
22-1-77

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

VAL-DAVID: Domaine Chantecler, chalet suisse, neuf, luxueux meublé, laveuse-sécheuse, foyer, 3 chambres à coucher, garage double-portes électriques. Quelques minutes des pentes de ski. Libre 1er février. Tél: 669-6112 ou 273-2835 21-1-77

COUTURE

COUTURIÈRE confection et réparation. Marcelle Charland Tél: 849-9965 21-1-77

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTION: anglais-français, russe et français — anglais, effectuée dans les délais fixés par des traducteurs de profession. Tél: 935-3943. 21-1-77

PERSONNE BILINGUE
sérieuse
8 ans ans d'expérience dans le domaine publicitaire
désire un emploi
comme directrice de production ou fonctions similaires.
Tél: entre 9h et midi
321-5293
22-1-77

GARDERIES

CHERCHE GARDIENNE responsable avec expérience pour prendre soin enfant 18 mois. Secteur Côte-des-Neiges. Appelez après 6 heures 737-7941/M 22-1-77

LOGEMENTS À LOUER

EMERY près St-Denis, 6 pièces, partiellement meublées, 1er étage. Libre immédiatement. $150. Tél: 525-4272. 22-1-77

GRAND 7 pièces, chauffé, patio, rue Davidson nord Sherbrooke, maison détachée, libre avril. $300. par mois. Inf.: 581-5287 24-1-77

MAISONS À LOUER

ST-HILAIRE: jolie maison de style français, à sous-louer maintenant. $300. par mois. Tél: 334-1827 ou 467-2906 24-1-77

FABREVILLE: bungalow neuf à louer, 3 chambres, chauffage électrique, $275 par mois. Bail 1 an. Libre immédiatement. Pour visiter appelez 651-0511 après 18 heures. 24-1-77

MAISON À PARTAGER

COTTAGE ÉLÉGANT et de bon goût, 7 pièces bien éclairées, voisinage transport et "shopping", partagerais avec un monsieur distingué, sérieux et soigné. Occupation 1er février. Références. Coût environ $200. Joli jardin. Écrire à: C.P. 462, Station N.D.G., Montréal. 24-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

ASSISTANTE-TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE
- Dactylo
- Bilingue

Pour étude légale, centre-ville.
Tél.: **878-9381**
21-1-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE
Pour pédiatre à St-Lambert.
- **téléphoniste-dactylo;**
- **comptabilité;**
- **bilingue.**

3½ jours par semaine
Tél.: **671-8221 ou 672-8627 soir.**
24-1-77

AES DATA LTÉE
a besoin immédiatement de personnel pour son département de production, section de tests. Les postes ouverts sont:

4 TECHNICIENS JUNIORS
avec expérience dans les circuits logiques et la technologie TTL.

3 TECHNICIENS DE TESTS
avec expérience dans les circuits de contrôles analogique, numériques et les régulateurs en commutation.

Pour rendez-vous, appeler:
Shelly Gilmore
341-5430
24-1-77

COMMERCES À VENDRE

LES IMMEUBLES GRANBIEN INC.
854, rue Principale
Granby, P.Q. Canada J2G 2Z2
1-514-378-0131

CANTONS DE L'EST:
Petit motel de 13 unités, bien situé, près du ski et d'un camping. Bon revenu, grand terrain, meilleur potentiel si vous ajoutez salle à dîner et petit bar. Appelez: **J. Pelletier.** 21-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
Maison familiale ensoleillée et en très bon état. Très bien située en haut de la rue Sherbrooke. Endroit idéal pour autobus, magasins et écoles paroissiales. Six chambres à coucher, trois chambres de bains, jardin et garage. Exclusif $97,500. **Alice Kennedy: 842-8366 ou 935-9046.**

CROWN TRUST CO.
courtier
21-1-77

DEUX MONTAGNES
Bungalow, brique/marbre. 4 chambres, salle à manger. Sous-sol fini par professionnel. Piscine chauffée. Garage.

ST-EUSTACHE
Bungalow 1971. Doit vendre, cause transfert. Seulement $39,900.

ROSEMÈRE
Cottage canadien. Grand salon, cuisine d'été. Terrain 20,900 pi. ca. 20 arbres adultes.

ST-JOSEPH DU LAC
Bungalow pierre, 3 chambres, foyer. Garage. Libre de suite.

Mme F.A. Copin: Rés: 473-0238, but: 353-8770.

MONTREAL TRUST, *courtier*
21-1-77

Montréal Trust

STE-JULIE (domaine)
Bungalow moderne à faire rêver. Vue splendide sur la montagne et le lac. Aucun voisin à l'arrière. Foyer salon, salle à manger, 3 chambres, garage. Prix: $57,900. TRANSFERT **Rose St-Cyr Slough 653-2496 ou 653-6807.**

STE-JULIE HAUT-BOIS
Urgent, propriétaire anxieux de vendre. **Cottage "Novelec",** 4 chambres, foyer, garage double. Excellente affaire. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

courtier en immeuble
21-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

STENO-DACTYLO BILINGUE, de 19 à 23 ans, ayant 1 an d'expérience et initiative, avec bonne orthographe dans les deux langues pour petite compagnie dans centre-ville. Pour conditions et entrevue, appelez Mlle Dubé: 871-8084 21-1-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

ÊTRE DEUX ...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande
Tél: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal 1-2-77

SERVICES DIVERS

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

TERRAIN BOISÉ de 95 acres en montagne, nombreux ruisseaux, situé sur le flanc sud du Mont Sutton, Cantons de l'Est. Tél: semaine 845-0958 ou week-end: 1-538-3576. 21-1-77

BERTHIER: quelques minutes Montréal, bord fleuve, ex-domaine privé des Jésuites, plantation gros pins plus 40 ans. Ski de fond, 34,539 pi.ca. Seulement $8,200. Comptant: $2,200. Tél: 363-8291 ou 621-6223 22-1-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

BOUCHERVILLE
Superbe cottage style Normand, magnifique foyer, terrain sur golf, construction sur spécification. Faut voir pour apprécier. **Fernande Signori: 651-1000 ou 655-1994.**

courtier en immeuble
21-1-77

SOISSONS
Proximité Hôpital Ste-Justine et Université, **duplex détaché,** terrain 6,300 pieds, 5½, grandes pièces. Occupation bas et bachelor. Haut loué: $225. jusqu'à mai '78. Belle valeur. M.L.S.

ISABELLE LAFRENIÈRE
courtier
482-1381
21-1-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

ST-LAMBERT
Spacieux cottage de 8 pièces dont 4 chambres à coucher. Inclus: tous les appareils électriques. Occupation immédiate.

BROSSARD
Bungalow dans secteur "M", très recherché, 8 pièces, jardin magnifique. A voir. Exclusif.

Communiquer avec Huguette L. Godin: 672-6450, soir et week-end: 672-1839.

courtier en immeuble
21-1-77

OUTREMONT
Magnifique résidence ancienne, style Tudor offrant: salon, salle à manger, cuisine, boudoir, bibliothèque, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes, 2 toilettes, quartier de domestique séparé, sous-sol fini, garage et jardin. Propriété récemment rénovée.

Vaste cottage en brique récemment rénové, très bien situé. **Rez-de-chaussée:** grand hall d'entrée, "powder-room", salon avec foyer naturel, salle à manger, bibliothèque avec foyer naturel, cuisine planifiée, "butler's pantry", et la chambre du serviteur. **1er plancher:** 4 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, boudoir. **2e plancher:** 1 chambre à coucher, 1 salle de bain complète, salle de réception 41' x 17' avec bar, lavabo et réfrigérateur. **Sous-sol fini** avec toilette, douche et salle de lavage. Jardin. 15,000 pi.ca. Piscine. **Stella Mongeau: 849-4553 ou 342-5747.**

SHERBROOKE TRUST, courtier
22-1-77

ÊTRE DEUX ...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande
Tél: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal 1-2-77

A.E. LEPAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

ST-LAMBERT
Maison unique de 11 pièces, située dans plus beau secteur, **3 étages,** 5 chambres, chambre des maîtres avec boudoir et foyer, 2 autres foyers, 3 chambres de bains, salle de récréation et piscine intérieure chauffée. Magnifique terrain donnant sur terrain de golf. Très luxueux. Pour rendez-vous appel: **Richard Hinch: 672-0321 ou 672-4170.**

BROMONT
Une pierre deux coups - les pistes de ski et le terrain de golf. Brique, 4 chambres à coucher, décoré avec un goût professionnel, **Peter Dobbin: 861-6253 soir: 1-263-1568.**

CITÉ
Duplex sur Louis-Colin. Site exceptionnel en face de l'Université de Montréal. Construction en pierre de haute qualité. Spacieux 5-6 pièces aux dimensions largement calculées. Cheminée en marbre dans salon, poûtres apparentes dans salle à manger, sous-sol fini pin avec cuisine et salle de bain. Entrée privée. Garage double. M.L.S. $139,500. **G. Tremblay: 935-8541, rés: 937-6597.**

21-1-77

BROSSARD: maison tout brique, 2 chambres de bains au sous-sol, complètement fini, 4 chambres à coucher. Décoration professionnelle. MLS. Bob Rompré: 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry, courtier 21-1-77

LONGUEUIL: 4½ en co-propriété (co-dominium). Construction en béton, insonorisé, très grand terrain paysagé, potager. Grand balcon, dépôt privé, salle de lavage, déneigement, service d'entretien, à 2 pas CTCUM. $29,900. Particulier: 679-9506 ou 679-2630 poste 319. 23-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE: Fort Lauderdale, maison privée, 7½ pièces, piscine intérieure "48 sprinklers", grand terrain, intercom, meublée. Tél: après 6 p.m. 687-3302. 25-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

ST-LAURENT: Maison de ville semi-détachée, salon en forme de L, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain, salle de jeux, jardin. Hypothèque $23,750 approximative à 8⅞%, payable $203 par mois. **Jack Korin: 337-1259 ou 487-9560.**

CÔTE ST-LUC: Maison luxueuse, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, foyer naturel, garage double, cuisine. M.L.S. $115,000. **Paula Mark: 737-8894 ou 487-9560.**

WESTMOUNT: Près de nouveau métro. **Duplex semi-détaché,** 5-5-pièces, sous-sol fini avec une porte d'entrée. $79,500. M.L.S. **Dorothy McNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

N.D.G. Avenue Hampton. **Cottage, foyer naturel,** 4 chambres à coucher, 1½ chambre de bain, sous-sol fini, plancher en chêne, balcons neufs. $62,500. M.L.S. **Dorothy McNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

SUPERBE DUPLEX: 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, sous-sol 3½ pièces. Grand jardin, garage. **Nelly Sagunsky: 482-3943 ou 487-9560.**

CÔTE ST-LUC: Charmante maison détachée, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, jardin. **Nelly Sagunsky: 482-3943 ou 487-9560.**

HAMPSTEAD: Chemin Harrow. **Duplex détaché,** 7-7-pièces, sous-sol fini, foyer naturel, cuisine moderne au complet, garage pour 4 autos. M.L.S. **Dorothy McNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

SECTEUR MONT-ROYAL: Près Marie-de-France. Grand hall d'entrée, 5 chambres à coucher, salle de jeux immense. Garage. Joli jardin. Exclusif $169,000. **Louise Généreux: 932-1112 ou 935-5761, Claude Limoges: 932-1112 ou 481-5907.**

ST-LAMBERT: Bungalow de luxe, brique et aluminium, 5 chambres coucher, salle familiale, foyer, entrée split avec cascade. Beaucoup d'extras. Idéal pour professionnel. Magnifique décoration intérieure. MLS. **Daniel Gobeil: 651-4900 ou 679-0096.**

ST-LEONARD: Duplex de luxe, avec bachelor 2 x 8 pièces, 3½ pièces, sous-sol fini, "wet bar", foyer, cuisine, toilette, chambre froide. Tout marbre. **Michel Rahal: 353-9960.**

MONTREAL-NORD: Duplex détaché, sous-sol fini avec foyer naturel, cuisinette et bar, chambre froide, grand terrain, garage. **Charles Elliott: 353-9960.**

ST-LOUIS DE TERREBONNE: Bungalow style MONTAGNARD dans le domaine de la Seigneurie. Sous-sol semi fini, entrée asphaltée. **Charles Elliott: 353-9960.**

21-1-77

A.E. LEPAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

BROMONT
Terrain vacant, près monte-pente (téléphérique) Zone multifamilial. C'est un important investissement. **Peter Dobbin: 861-6253, soir: 1-263-1568.**
21-1-77

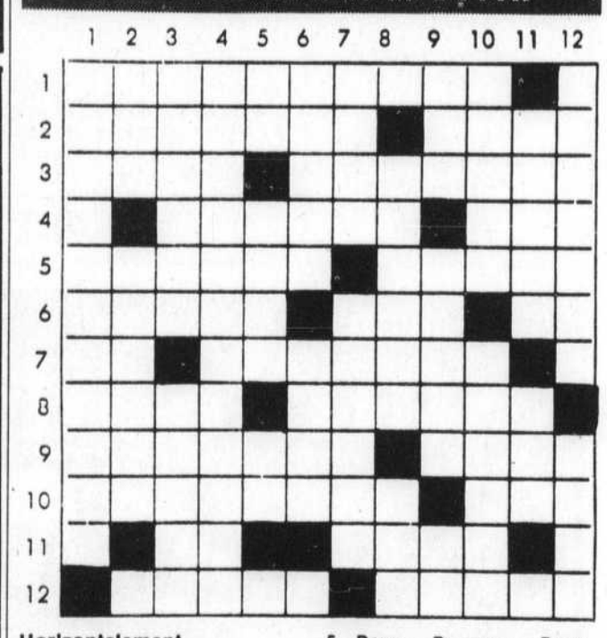
LONGUEUIL: cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, foyer dans salle de jeux, 1½ salle de bains, piscine extérieure, clôturé, paysagé. Près autobus. $42,900. Tél: après 6 p.m. 468-1652. 26-1-77

STE-ADÈLE
superficie
42 acres de terrain boisé, entre Ste-Adèle et Lac Renaud, sur chemin ouvert à l'année. Ruisseau sur la propriété. Excellent potentiel pour développement. Prix listé à $25,000. Appelez **M. Guy Prince: 842-8366 ou 931-2188.**

CROWN TRUST CO.
courtier licencié
21-1-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Défaut d'une personne qui zézaie.
2—Ombre épaisse. — Vase d'ornement.
3—Qui a été consacré. — De l'Italie.
4—Outil. — Liquide jaunâtre qui se forme aux points d'infection.
5—Séchoir pour certains fromages. — Pâle.
6—Narine des cétacés. — Couleur du cheval. — Obtenu.
7—D'un verbe gai. — Se disait d'un bâtiment servant à faire la traite des Noirs sur les côtes d'Afrique.
8—Munit d'armes. — Gruger.
9—Plante potagère. — Le même en nature.
10—Faire entrer dans l'esprit d'une manière détournée. — La plus vile populace.
11—Fleuve de France. — Prison.
12—Panneau de verre qui garnit les châssis d'une fenêtre. — Mentionner comme preuve.

Verticalement

1—Thérapeutique animale.
2—Mèche de cheveux rebelle. — Rame.
3—Poisson des mers chaudes. — Gageal.
4—Système dans lequel le personnel d'une entreprise est collectivement propriétaire d'une partie des actions.
5—Deux. — Paysage. — Dans.
6—Canal qui conduit l'eau de mer dans les marais salants. — Chenal, à travers un cordon littoral, qui fait communiquer un étang et la mer.
7—Combustible solide. — Aliment presque liquide.
8—Individu fixé dans un pays étranger sans être naturalisé. — Masse de pierre très dure.
9—Aucun, pas un. — Tissu végétal. — Mesure chinoise.
10—Boyau d'un animal de boucherie. — Filet horizontal (typogr.).
11—Au Moyen Age, signe employé comme moyen mnémotechnique pour indiquer la courbe de la mélodie. — Rayon.
12—Personne qui pense profondément. — A eux.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	V	A	U	C	L	U	S	I	E	N	N	E
2	I	N	N	E	■	■	I	D	E	A	I	R
3	C	H	I	R	U	R	G	I	E	N	N	E
4	T	E	T	I	N	E	■	O	N	D	I	N
5	O	L	E	F	I	A	N	T	■	O	T	E
6	R	A	■	E	T	■	A	■	P	U	I	S
7	I	T	E	R	A	T	I	V	E	■	A	■
8	A	I	L	E	R	O	N	■	R	■	L	A
9	■	O	U	■	I	N	E	R	M	E	■	V
10	M	N	■	O	S	T	■	A	I	N	S	I
11	U	■	H	U	M	O	R	I	S	T	E	S
12	A	R	G	I	E	N	N	E	■	A	L	E